



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 16 JUIN 1877.

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de Commissaire.

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu par un ordre en conseil, en daté du 12 juin courant, (1877), et en vertu des pouvoirs que lui confère les 48^e et 136^e clauses du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire la nomination de commissaire d'écoles suivantes, savoir :

Comté de Bagot, Saint-Simon.—M. Pierre Lacroix, en remplacement de M. Joseph Dupuis, qui a quitté définitivement la municipalité, et qui n'a pas été remplacé par élection.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 juin 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer George Lessard, George Perron, Augustin Jacques, François Giguère, Edouard Nadeau, Hilaire Vachon, fils de Joseph, Alexis Paquet, Bénoni Paré et Augustin Doyon, fils de Jean, écuyers, de la paroisse de Saint-Frédéric, comté de Beauce, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la dite paroisse. Ancienne commission révoquée. 4427

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 16th JUNE, 1877.

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

School Commissioners.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council, on the 12th of June instant, (1877), and in virtue of the powers conferred upon him by 48th and 136th clauses of chapter 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Bagot, Saint-Simon.—Mr. Pierre Lacroix, *vice* Mr. Joseph Dupuis, who has definitively left the municipality, and not been replaced by any election.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 9th June, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint George Lessard, George Perron, Augustin Jacques, François Giguère, Edouard Nadeau, Hilaire Vachon, son of Joseph, Alexis Paquet, Bénoni Paré and Augustin Doyon, son of Jean, esquires, of the parish of Saint Frederic, county of Beauce, commissioners for the summary trial of small causes in and for the said parish. Former commission revoked. 4428

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIÈME jour du mois de MAI, dans l'année Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le quinzième jour du mois de mai mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le DIXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce ONZIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
1035

Avis du Gouvernement.

COTE NORD DU SAINT-LAURENT.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de donner instructions à François H. O'Brien, écuyer, magistrat de district de Chicoutimi, d'administrer la justice sur la côte nord, dans le district de Saguenay, durant six semaines, du quinze juillet au premier septembre prochain, sous l'autorité de l'acte 35 Victoria, chapitre 9, section 8.

PH. J. JOLICŒUR,
Bureau du Secrétaire, Assistant-Secrétaire,
Québec, 14 juin 1877. 4481

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTEENTH day of the month of MAY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the fifteenth day of the month of May, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the TENTH day of the month of JULY next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this ELEVENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
1036

Government Notices.

NORTH SIDE OF THE SAINT LAWRENCE.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to give instructions to Francis H. O'Brien, esquire, district magistrate of Chicoutimi, to administer justice on the north shore in the district of Saguenay, during six weeks, from the fifteenth day of July to the first day of September next, under the Act 35th Victoria, chapter 9, section 8.

PH. J. JOLICŒUR,
Secretary's Office, Assistant Secretary,
Quebec, 14th June, 1877. 4482

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du sixième jour de juin (1877), incorporant :

Hon. Rodolphe Laflamme, C. R. ; Hon. Lucius Seth Huntington, C. R. ; Thomas Tiffin, marchand ; Henry J. Tiffin, marchand ; Wm. Angus, manufacturier de papier ; Wilfred Prévost, avocat ; Macpherson LeMoine, marchand de bois ; James Benning, encanteur ; Jonathan Hodgson, marchand ; Alexander Cross, C. R. ; Jonathan Wurtele, M. P. ; Augustin Cantin, constructeur de navires ; Robert Kane, courtier ; Casimir F. Papineau, notaire ; Charles Ovide Perrault, agent d'assurance ; William W. Robertson, avocat ; Cléophas Beausoleil, syndic officiel ; Christophe Alphonse Geoffrion, avocat ; Jean-Baptiste Galipeau, contracteur ; Godfroi Chapleau, manufacturier de coffre de sûreté ; Louis E. Morin, inspecteur de poisson ; Adolphe Roy, marchand ; John L. Cassidy, marchand ; Michael C. Mullarky, fabricant de chaussures ; C. Aimé Dugas, avocat ; Philippe H. Roy, avocat ; Raymond Préfontaine, avocat ; Edward Holton, avocat ; MM. H. et H. Merrill, marchands ; Louis Jos. Lajoie, syndic officiel ; et H. A. Lemieux, officier de Douane, tous de la cité de Montréal, et l'Honorable Hector Fabre, Sénateur, de la cité de Québec, pour publier un papier nouvelle français quotidien, et pour transiger toutes affaires concernant les impressions et les publications, sous le nom de "The National Printing and Publishing Company," avec un fonds social de trente mille piastres, divisé en trois cents actions de cent piastres chacune.

Daté au Bureau du Secrétaire de la Province de Québec, ce onzième jour de juin mil huit cent soixante dix-sept.

J. A. CHAPLEAU,

4443

Secrétaire.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du sixième jour de juin courant (1877), incorporant Edward Kirk Greene, George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar et Robert Walter MacDougall, tous marchands et manufacturiers, de la cité de Montréal, dans la Province de Québec, pour manufacturer et faire commerce de chapeaux et de fourrures, et toutes autres choses y ayant rapport, sous le nom de "La Compagnie Greene et Fils," avec un fonds social de deux cent cinquante mille piastres, divisé en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune.

Daté au Bureau du Secrétaire de la Province de Québec, ce onzième jour de juin 1877.

J. A. CHAPLEAU,

4445

Secrétaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Nomination de membres de certains bureaux d'examineurs.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 12 juin courant, (1877), et en vertu des pouvoirs que lui confère la 104e clause du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada :

1. De diviser le bureau d'examineurs établi à Sherbrooke pour conférer des brevets de capacité aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement primaire, en deux sections, et qu'il y soit créé un bureau catholique distinct composé des Messieurs suivants, savoir : le Révd. M. Elie Dufresne, V. G., le Révd. M. Pierre Girard, George Etienne Rioux, écuyer, Azarie Archambault, écuyer, le Révd. M. Frédéric P. Dignan, Frédéric Paré, écuyer, et Edouard Panneton, écuyer.

2. De nommer les membres des bureaux d'examineurs.

Public notice is hereby given that under the Joint Stock Companies Incorporation act, letters patent have been issued under the great seal of the Province of Quebec, bearing date the sixth day of June instant (1877), incorporating :

Hon. Rodolphe Laflamme, Q. C. ; Hon. Lucius Seth Huntington, Q. C. ; Thomas Tiffin, merchant ; Henry J. Tiffin, merchant ; Wm. Angus, paper manufacturer ; Wilfred Prevost, advocate ; Macpherson LeMoine, lumber merchant ; James Benning, auctioneer ; Jonathan Hodgson, merchant ; Alexander Cross, Q. C. ; Jonathan Wurtele, M. P. ; Augustin Cantin, ship builder ; Robert Kane, broker ; Casimir F. Papineau, notary ; Charles Ovide Perrault, insurance agent ; William W. Robertson, advocate ; Cléophas Beausoleil, official assignee ; Christophe Alphonse Geoffrion, advocate ; Jean Baptiste Galipeau, contractor ; Godfroi Chapleau, safe manufacturer ; Louis E. Morin, fish inspector ; Adolphe Roy, merchant ; John L. Cassidy, merchant ; Michael C. Mullarky, boot and shoe manufacturer ; C. Aimé Dugas, advocate ; Philippe H. Roy, advocate ; Raymond Préfontaine, advocate ; Edward Holton, advocate ; Messrs. H. & H. Merrill, merchants ; Louis Jos. Lajoie, official assignee ; and H. A. Lemieux, Custom House officer ; all of the city of Montreal, and Honorable Hector Fabre, Senator, of the city of Quebec, for the purpose of publishing a daily french newspaper and to carry on all matters connected with printing and publishing, by the name of the "National Printing and Publishing Company," with a total capital stock of thirty thousand dollars, divided into three hundred shares of one hundred dollars each.

Dated at the Office of the Secretary of the Province of Quebec, this eleventh day of June, one thousand eight hundred and seventy seven.

J. A. CHAPLEAU,

4444

Secretary.

Public notice is hereby given that under the joint stock companies incorporation act, letters patent have been issued under the great seal of the Province of Quebec, bearing date the sixth day of June instant (1877), incorporating Edward Kirk Greene, George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar and Robert Walter MacDougall, all of the city of Montreal, in the Province of Quebec, merchants and manufacturers, for the purpose of manufacturing and dealing in hats and furs and all matters incidental thereto, by the name of "Greene and Sons Company," with a total capital stock of two hundred and fifty thousand dollars, divided into twenty five hundred shares of one hundred dollars each.

Dated at the Office of the Secretary of the Province of Quebec, this eleventh day of June, 1877.

J. A. CHAPLEAU,

4446

Secretary.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.
Appointing Members of Board of Examiners.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council, dated the 12th of June instant, (1877), and in virtue of the powers conferred on him by the 104th clause of chapter 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada.

1. To divide into two sections the board of examiners established at Sherbrooke, for the purpose of conferring degrees on candidates for primary school certificates, and to erect a distinct catholic board, made up of the following members, viz : the Reverend Elie Dufresne, V. G., and the Rev. Pierre Girard, George Etienne Rioux, esquire, Azarie Archambault, esquire, the Revd. Frederick P. Dignan, Frederic Paré, esquire, and Edouard Panneton, esquire.

2. To appoint the members of the board of examiners.

Blanchard et Joseph Israel Courtemanche, membres du bureau catholique de Bedford, en remplacement des Revds. MM. Joseph Jodoin et N. François Zéphirin Mondor, démissionnaires.

3. De nommer François Régis Gosselin, écuyer, membre du bureau d'examineurs de Chicoutimi, en remplacement de M. Méron Tremblay, démissionnaire. 4529

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalité scolaire.

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu par ordre en conseil, en date du 8 juin courant (1877), et en vertu des pouvoirs que lui confère la 30e clause du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada.

Comté de Missisquoi, Village de Dunham.—Séparer le village de la municipalité de Dunham, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, telle qu'elle l'est déjà pour les fins rurales, comprenant les moitiés ouest des lots numéros dix, onze et douze du sixième rang du canton de Dunham, et les dix, onze et douze du septième rang.

Changement de nom d'une municipalité scolaire.

Comté d'Hochelaga, Village Delisle.—Substituer au nom de cette municipalité celui de Sainte-Cunégonde, qu'elle porte pour les autres fins religieuses et civiles. 4429

TARIF DE PÉAGE POUR L'USAGE DU QUAI DE MADAME LA MARQUISE DE BASSANO, SITUÉ À PORTNEUF.

Approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le douze de juin 1877.

	\$	cts.
Il sera payé à la propriétaire du dit quai par le propriétaire de tout bateaux-à-vapeur transportant, débarquant ou recevant des passagers pour chaque fois qu'ils toucheront au dit quai.....	2	00
Bateaux-à-vapeur ne débarquant pas ou ne recevant pas de passagers, pour chaque marée.....	0	50
Tout bâtiment, golette ou bateau par marée.....	0	50
Sur tout radeau de bois quarré, par marée..	4	00
Sur tout radeau de bois scié, ou autres bois par marée.....	0	50
Siles radeaux ou vaisseaux mentionnés dans les quatre items ci-dessus en dernier lieu mentionnés demeurent au quai moins que le temps d'une marée, le droit de péage pour une marée sera payable. Toute partie d'une marée devant être comptée comme étant une marée.		
Pour charger et décharger des effets sur le dit quai, les droits suivants seront payés par jour :		
Sur chaque cheval.....	0	10
Sur chaque cent bottes de foin, paille ou autres aliments de toute espèce.....	0	50
Sur chaque taureau, bœuf, vache, mouton, cochon, agneau ou génisse.....	0	05
Sur chaque poche de grain ou végétaux.....	0	00½
Sur chaque poche de fleur.....	0	01
Sur chaque quart de fleur, poisson, lard ou autres provisions.....	0	02
Sur toute boîte ou cage contenant des volailles.....	0	05
Sur chaque tonne de papier ou carton.....	0	20
Sur chaque tonne de guenilles, cordages ou autres matériaux employés pour fabriquer le papier.....	0	10
Sur chaque tonne de fer, acier, cuivre et autres métaux.....	0	10
Sur chaque corde de bois.....	0	05
Sur chaque corde de bois chargée à bord de tout vaisseau au dit quai.....	0	03
Sur chaque cent planches.....	0	10
Sur chaque cent madriers.....	0	30

tôme Blanchard and Joseph Israel Courtemanche, members of the catholic board, of Bedford, vice the Revd. Messrs. Joseph Jodoin and V. François Zéphirin Mondor, resigned.

3. To appoint François Régis Gosselin, esquire, a member of the Chicoutimi board of examiners, vice Mr. Meron Tremblay, resigned. 4530

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Erection of School Municipality.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council, dated the 8th of June instant (1877), and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chap. 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada.

County of Missisquoi, Village of Dunham.—To separate the village of the municipality of Dunham, and erect it into a distinct school municipality, such as it is already erected for rural purposes, including the west half of lots numbers ten, eleven and twelve of the sixth range of the township of Dunham, and ten, eleven and twelve of the seventh range.

Changing name of School Municipality.

County of Hochelaga, Delisle Village.—To substitute for the name of this municipality that of Sainte Cunégonde, which it bears for other religious and civil purposes. 4430

TARIFF OF FEES FOR THE USE OF A WHARF, BELONGING TO MADAME LA MARQUISE DE BASSANO, SITUATED AT PORTNEUF.

Approved by the Lieutenant Governor in Council, on the twelfth of June, 1877.

	\$	cts.
There shall be paid to the proprietor of the said wharf, by the owner of every steamboat landing or receiving passengers for each time of touching at said wharf.....	2	00
Steamboat not landing or receiving passengers, per tide.....	0	50
Every ship, schooner or batteau, per tide... 0 50		
Every raft of square timber, per tide.....	4	00
Every raft of saw logs or other wood, per tide.....	0	50
If the rafts or vessels specified in the four last mentioned items remain at the wharf for less time than one tide the charge for a tide to be payable. Every portion of a tide to be reckoned as a tide.		
For loading or unloading goods upon the said wharf, the following rates shall be paid per day :		
For every horse.....	0	10
For every hundred bundles of hay straw or fodder of any kind.....	0	50
For every bull, ox, cow, sheep, pig, lamb or calf.....	0	05
For every bag of grain or vegetables.....	0	00½
For every bag of flour.....	0	01
For every barrel of flour, fish, lard or other provisions.....	0	02
For every box or cage containing fowl.....	0	05
For every ton of paper or cardboard.....	0	20
For every ton of rags, cordage or other material used for the manufacture of paper.....	0	10
For every ton of iron, steel, brass or other metal.....	0	10
For every cord of wood.....	0	05
For every cord of wood loaded on board of any vessel at the said wharf.....	0	03
For every hundred boards.....	0	10
For every hundred deals.....	0	30

Sur chaque mille briques.....	0 15
Sur chaque quart de clous.....	0 01
Sur chaque voyage de croûte (slabs) ou autres bois inférieurs chargés à bord de tout vaisseau au dit quai.....	0 02
Sur chaque tonne de sirop ou melasse, ou chlorure de chaux.....	0 10
Sur tous autres effets ou toutes autres marchandises, (non autrement pourvu par le présent,) déposés sur le dit quai, par tonne.....	0 20

Vraie copie,

FÉLIX FORTIER,

4469

Greffier du Conseil Exécutif.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

(Adj. 1501.)

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la location de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Mailloux.

(Range N. E.—Chemin Mailloux.)

Location du lot No. 20, faite à Charles Goulet.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 11 juin 1877.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4548.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Nelson.

La vente du lot No. 19, dans le 4e rang, faite à Benjamin Fisher.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 1er juin 1877.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4547.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Maddington.

La vente du lot No. 29, dans le 2e rang, faite à Honoré Montambeau.

La vente du lot A, dans le 3e rang, faite à Sévère Leduc.

La vente du lot B, dans le 3e rang, faite à Sifroy Désilets.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 14 mai 1877.

4421

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant

For every thousand bricks.....	0 15
For every barrel of nails.....	0 01
For every cart load of slabs or other inferior woods loaded on board any vessel at the said wharf.....	0 02
For every tun of syrup or molasses, or chloride of lime.....	0 10
For all other goods or merchandise not otherwise provided for, deposited on the said wharf per ton.....	0 20

True Copy,

FÉLIX FORTIER,

4470

Clerk Executive Council.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

NOTICE.

(Adj. 1501.)

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the location of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township Mailloux.

(Range N. E.—Mailloux Road.)

Location of lot No. 20, made to Charles Goulet.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 11th June, 1877.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4548.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Nelson.

Lot No. 19, in the 4th range, sold to Benjamin Fisher.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 1st June, 1877.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4547.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned land have been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Maddington.

Lot No. 29, in the 2nd range, sold to Honoré Montambeau.

Lot A, in the 3rd range, sold to Sévère Leduc.

Lot B, in the 3rd range, sold to Sifroy Désilets.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Quebec, 14th May, 1877.

4422

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers Bristol, England.

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circum-méridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *vive voix* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire Provincial, ou à Wm. C. Seaton, éouyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire de la Province de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency, granted, after successful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms; the sailings; day's work; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun; finding the longitude by chronometer; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azimuth, to find the times of high water; the correction of soundings; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram; the use of the chart of instruments; the rule of the road and all other subjects comprised in the *viva voce* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and nautical astronomy. To find the latitude by a meridian altitude of the moon, of circum-polar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Sumner's and Ivory's methods); to find the longitude by double altitudes, by lunar observations; to rate a chronometer by equal altitudes; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

THIRD COURSE.

Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulae used in nautical science.

The matriculation fees will be \$15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and \$20 for those studying to pass as masters; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free, for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies at this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Quebec.

By order,

J. A. CHAPLEAU,
Secretary of the Province of Quebec.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette")

(desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

803

Avis Divers.

Province de Québec, }
District of Montreal. } *Cour Supérieure.*

Dame Joséphine Brennan, de la cité de Montréal,
épouse de James O'Neill, marchand, du même
lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse;

vs.

James O'Neill, marchand, de la dite cité de
Montréal, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
dans cette cause, le 14 juin 1877.

EDWARD CARTER,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 14 juin 1877.

4533

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir des lettres patentes d'incorporation pour la formation d'une compagnie à fonds social, pour faire l'exploitation des mines et minéraux en fer, dans la paroisse de Saint-Boniface de Shawinigan, dans le comté de Saint-Maurice.

1. Le nom collectif de la compagnie proposée, est la "Compagnie des mines de fer de Shawinigan."

2. L'objet de la compagnie pour laquelle une incorporation est demandée est l'exploitation des mines et minéraux en fer dans la dite paroisse de Saint-Boniface de Shawinigan.

3. Le lieu dans cette province où la dite exploitation se fera, sera la dite paroisse de Saint-Boniface de Shawinigan, dans le dit comté de Saint-Maurice, qui sera aussi la principale place d'affaires de la dite compagnie proposée.

4. Le montant du fonds social sera de vingt-cinq mille piastres.

5. Le fonds social sera divisé en deux cent cinquante actions de cent piastres chacune.

6. Les noms, prénom et résidences des requérants sont comme suit :

Hyacinthe Grondin, bourgeois, Calixte Rouillard, Jean Lapolice, Théophile Biron, Joachim Biron, Célestin Bellemare, cultivateur, et Antoine Lacerte, journalier, tous de la dite paroisse de Saint-Boniface de Shawinigan.

7. Les premiers directeurs de la compagnie seront MM. Hyacinthe Grondin, Calixte Rouillard et Jean Lapolice, tous résidents en Canada, et sujets de Sa Majesté de naissance.

Québec, 4 juin 1877.

4253 2

to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877.

804

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Joséphine Brennan, of the city of Montreal,
wife of James O'Neill, of the same place, merchant, duly authorised to ester en justice,
Plaintiff;

vs.

James O'Neill, of the said city of Montreal, merchant,
Defendant.
An action in separation of property has been instituted in this cause, the 14th June, 1877.

EDWARD CARTER,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 14th June, 1877.

4534

Public notice is hereby given that application will be made to the Lieutenant Governor in council for letters patent of incorporation for the formation of a joint stock company, to carry on the working of the iron mines and minerals, in the parish of Saint Boniface de Shawinigan, in the county of Saint Maurice.

1. The corporate name of the proposed company will be: "The Shawinigan Iron Mining Company."

2. The object of the company for which incorporation is sought is the exploitation of the iron mines and minerals, in the said parish of Saint Boniface de Shawinigan.

3. The place within this province where the said exploitation will be carried on, will be the said parish of Saint Boniface de Shawinigan, in the said county of Saint Maurice, where also the chief place of business of the said proposed company will be.

4. The amount of capital stock will be twenty five thousand dollars.

5. The capital stock will be divided into two hundred and fifty shares of one hundred dollars each.

6. The names calling and address of the applicants are as follows:

Hyacinthe Grondin, Calixte Rouillard, Jean Lapolice, Théophile Biron, Joachim Biron, Célestin Bellemare, farmers, and Antoine Lacerte, journeyman, all of the said parish of Saint Boniface de Shawinigan.

7. The first directors of the company will be Messrs. Hyacinthe Grondin, Calixte Rouillard and Jean Lapolice, who are all residing in Canada, and subjects of Her Majesty by birth.

Quebec, 4th June, 1877.

4254

Conformément à la 31^e Vict. chap. 25, les soussignés Didace Tassé, écuyer, notaire, Joseph Dacier, écuyer, marchand, Rév. Messire Charles St. Georges, prêtre et curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, mécanicien, tous résidant dans la ville d'Iberville, voulant former une compagnie pour les fins ci-après, donnent avis qu'ils pétitionneront pour l'octroi d'une charte par lettres patentes du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

1. Le nom collectif de la compagnie est "Glasgow Poterie d'Iberville."

2. L'objet de l'incorporation est la poterie, la poterie appelé faïence et la fabrique de la vaisselle avec argile et autres matières supérieures.

3. Les opérations de la compagnie seront poursuivies dans la ville d'Iberville, dans le comté d'Iberville, P. Q.

4. Le montant du fonds social est de dix mille piastres, divisé en deux cent actions de cinquante piastres chacune.

5. Les pétitionnaires devront être les premiers directeurs sont : Didace Tassé, écuyer, notaire, Joseph Dacier, écuyer, marchand, Rév. Messire Charles St. Georges, prêtre et curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, mécanicien, tous de la ville d'Iberville.

S. BESSETT,
D. TASSE,
C. ST. GEORGES, Prêtre.
JOS. DACIER.
R. P. MCGINNIS,

Iberville, 15 mai 1877. 3821 5

District de Montréal—Cour Supérieure.

Dame Esther Laurent, de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Brunet, commerçant, du même lieu, judiciairement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Brunet, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause rapportable le 21 mai courant.

ROY & BOUTILLIER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 7 mai 1877. 4003 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 115.

Dame Mary Jane Balfour, épouse de William Johnson, de Montréal, cordonnier, dûment autorisée à ester en justice, Demandeur ;

vs.

Le dit William Johnson, Défendeur.

Avis est par le présent donné qu'une action en séparation de biens a été intentée par la dite demanderesse contre le dit défendeur, son mari.

JAMES M. GLASS,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 18 mai 1877. 3975. 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. } No. 66.

Dame Mathilde Thibodeau, de la paroisse de Maskinongé, dans le dit district de Trois-Rivières, épouse de Philias Racette, tailleur de pierre et entrepreneur, de la dite paroisse de Maskinongé, dûment autorisée à ester en justice et à instituer cette action, Demanderesse ;

vs.

Le dit Philias Racette, tailleur de pierre et entrepreneur, de la dite paroisse de Maskinongé, Défendeur.

Une action a été ce jour instituée en cette cause en séparation de biens.

A. L. DESAULNIERS,
Avocat de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 16 avril 1877. 3903 5

In conformity with the 31st Vict., chap. 25, F.C., the undersigned Didace Tassé, esquire, notary Joseph Dacier, esquire, trader, Revd. Messire Charles St. Georges, priest and curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, manufacturer, all residing in the town of Iberville, give notice, that they will petition the grant of a charter by letters patents from the Lieutenant Governor in council, constituting them a body corporate and politic for the following purposes :

1. The corporate name of the company shall be "Glasgow Pottery Company of Iberville."

2. The object of the company is pottery, pottery faïence and plates of superior substances.

3. The operation of the company are to be carried on at Iberville, in the county of Iberville, P. Q.

4. The amount of its capital stock is ten thousand dollars, divided in two hundred shares of fifty dollars each.

5. The applicants who are to be the first directors of the company are : Didace Tassé, esquire, notary, Joseph Dacier, esquire, trader, Revd. Messire Charles St. Georges, priest and curé, Robert P. McGinnis, esquire, agent, Solime Bessett, manufacturer, all of the town of Iberville.

S. BESSETT,
D. TASSE,
C. ST. GEORGES, Priest.
JOS. DACIER,
R. P. MCGINNIS.

Iberville, 15th May, 1877. 3822

District of Montreal—Superior Court.

Dame Esther Laurent, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Brunet, trader, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff

vs.

The said Joseph Brunet, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause returnable on the 21st of May instant.

ROY & BOUTILLIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 7th May, 1877. 4004

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 115.

Dame Mary Jane Balfour, wife of William Johnson, of Montreal, shoemaker, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said William Johnson, Defendant.

Notice is hereby given that an action en séparation de biens, has been instituted by the said plaintiff against the said defendant, her husband.

JAMES M. GLASS,
Attorney for plaintiff.

Montreal, 18th May, 1877. 3976

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. } No. 66.

Dame Mathilde Thibodeau, of the parish of Maskinongé, in the said district of Three Rivers, wife of Philias Racette, stone cutter and contractor, of the said parish of Maskinongé, duly authorized to appear in judicial proceedings for the purposes of this action, Plaintiff ;

vs.

The said Philias Racette, stone cutter and contractor, of the said parish of Maskinongé, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause.

A. L. DESAULNIERS,
Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 16th April, 1877. 3904

District de Saint-Hyacinthe—Cour Supérieure.
No. 1914.

Philomène Chevette, épouse de François-Xavier Vandal, cultivateur, de cette partie de la paroisse de Saint-Marcel, situé dans le district de Saint-Hyacinthe, a ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

FONTAINE & MORISON,
Avocats de la Demanderesse.
Saint-Hyacinthe, 26 mai 1877. 4141 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 155.

Dame Rose Delima Charest, épouse de Edmond Laflamme, commerçant, des cité et district de Montréal, a instituée une action en séparation de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 22 mai 1877. 4033 3

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean *alias* Johnny Tremblay, marchand, de la paroisse de Saint-Fidèle, district de Saguenay, failli.

Le soussigné m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Saint-Etienne de la Malbaie, samedi, le quatorzième jour de juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ELIE ANGERS,
Syndic officiel.
Malbaie, 2 juin 1877. 4441

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Toussaint Clouthier, hôtelier et commerçant, de la paroisse Saint-Sauveur, dans le comté de Terrebonne, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, rue Boulevard, en la ville de Terrebonne, mardi, le vingt-sixième jour de juin courant, pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

D. FORGET,
Syndic officiel.
Terrebonne, 9 juin 1877. 4425

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. Gèneveux & Cie, Montréal, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 6 juin, 1877. 4423

Canada,
Province de Québec,
District de Québec.

Dans l'affaire de James Tibbits, failli.

Par ordre de M. le Juge Caron, une assemblée des créanciers de James Tibbits, failli, sera tenue le vingt-trois du courant, à onze heures de l'avant-midi, dans la chambre des juges, pour nommer un syndic à la place de Charles Sharples.

Pour les représentants du syndic décédé,
4527 J. B. PARKIN.

District of Saint Hyacinthe—Superior Court.
No. 1914.

Philomène Chevette, wife of François Xavier Vandal, farmer, of that part of the parish of Saint Marcel, situate in the district of Saint Hyacinthe, has this day, instituted an action against her said husband for separation as to property.

FONTAINE & MORISON,
Attorneys for Plaintiff.
Saint Hyacinthe, 26th May, 1877. 4142

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 155.

Dame Rose Delima Charest, wife of Edmond Laflamme, trader, of the city and district of Montreal, has instituted an action for separation from him as to property.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.
Montreal, 22nd May, 1877. 4034

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean *alias* Johnny Tremblay, merchant, of the parish of Saint Fidèle, district of Saguenay, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Murray Bay, on Saturday, the fourteenth day of July next, at eleven o'clock a. m. to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ELIE ANGERS,
Official assignee.
Murray Bay, 2nd June, 1877. 4442

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Toussaint Clouthier, hotel-keeper and trader, of the parish of Saint Sauveur, in the county of Terrebonne, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Boulevard street, in the town of Terrebonne, Tuesday, the twenty sixth day of June instant, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

D. FORGET,
Official Assignee.
Terrebonne, 9th June, 1877. 4426

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of O. Gèneveux & Co., Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Office of Lajoie and Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 6th June, 1877. 4424

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec.

In the matter of James Tibbits, a bankrupt.

By order of Mr. Justice Caron, a meeting of the creditors of James Tibbits, a bankrupt, shall be held on the twenty third instant, at eleven o'clock in the forenoon, in the judge's chambers, for the purpose of appointing an assignee on lieu and stead of the Charles Sharples.

For the representatives of the late assignee,
4528 J. B. PARKIN.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Arthur Provost et Armand Provost, marchands, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et y faisant affaires en société sous les nom et raison de A. Provost & Cie., Demandeurs; vs. Joseph Bellemare, commerçant, de la paroisse de Saint-Barnabé, dans le district des Trois-Rivières, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, le vingt-huitième jour de juin courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.
4473

Trois-Rivières, 12 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Onésime Guillemette, failli.

Je, soussigné, Auguste Evariste Brassard, syndic officiel, pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois. Le failli m'a de plus déposé entre mes mains un acte de composition et décharge signé par la majorité légale de ses créanciers, à la condition de payer dix centins dans la piastre, en deux termes de paiement, trois et neuf mois, en donnant ses propres billets. Les créanciers sont en conséquence notifiés de se réunir à mon bureau, No. 8, rue George, en la ville de Sorel, le vingt-sixième jour de juin prochain, à dix heures du matin, pour prendre en considération le dit acte.

A. E. BRASSARD,
Syndic.
4503

Sorel, 13 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

In re:—Jean Baptiste Martineau et al.

Je, soussigné, Auguste Evariste Brassard, syndic officiel, pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont requis de le faire devant moi dans le cours d'un mois.

A. E. BRASSARD,
Syndic.
4505

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Alie, commerçant, de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, failli.

Un bref de saisie-arrest a émané contre le failli, à la poursuite de Pierre Paul Martin, marchand, de la cité de Montréal, et les créanciers sont par les présentes notifiés de se réunir à mon bureau, No. 8, rue George, en la ville de Sorel, le vingt-sixième jour de juin courant, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,
Syndic officiel.
4501

Sorel, 9 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Bedford. } Cour Supérieure.
No. 52.
F. & G. Cushing, Demandeurs; vs. François Dodelin, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 12 juin 1877.

P. COWAN,
Syndic officiel.
4521

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Arthur Provost and Armand Provost, merchants, of the city of Montréal, in the district of Montréal, and there doing business in partnership under the name style and firm of A. Provost & Co., Plaintiffs; vs. Joseph Bellemare, trader, of the parish of Saint-Barnabé, in the district of Three Rivers, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the twenty eighth day of June, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.
4474

Three Rivers, 12th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Onésime Guillemette, an Insolvent.

I, the undersigned, Auguste Evariste Brassard, official assignee, for the district of Richelieu, have been appointed assignee in this matter. The creditors who have not yet filed their claims are requested to file them before me within one month. The insolvent has further deposited in my hands a deed of composition and discharge executed by a legal majority of his creditors, on the condition of paying ten cents in the dollar, in two instalments, three and nine months, payable by his own notes. The creditors are consequently notified to meet at my office, No. 8, George street, in the town of Sorel, the twenty sixth day of June instant, at ten o'clock in the forenoon, to consider the said deed.

A. E. BRASSARD,
Assignee.
4501

Sorel, 13th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In re:—Jean Baptiste Martineau et al.

I, the undersigned, Auguste Evariste Brassard, official assignee, for the district of Richelieu, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet filed their claims are requested to file them before me within one month.

A. E. BRASSARD,
Assignee.
4506

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Alie, merchant, of the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, at the suit of Pierre Paul Martin, merchant, of the city of Montréal, and creditors are by the present notified to meet at my office, No. 8, George street, in the town of Sorel, the twenty sixth day of June, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. E. BRASSARD,
Official assignee.
4502

Sorel, 9th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Québec, }
District of Bedford. } Superior Court.
No. 52.
F. & G. Cushing, Plaintiffs; vs. François Dodelin, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 12th June, 1877.

P. COWAN,
Official assignee.
4522

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Laporte, failli.

Je, soussigné, Auguste Evariste Brassard, syndic officiel, pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations, sont requis de le faire devant moi dans le cours d'un mois.

A. E. BRASSARD,

Syndic.

Sorel, 9 juin 1877.

4507

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase A. St. Amour, brasseur et commerçant, de la ville de Beauharnois, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à l'hôtel d'Israel Lemay, en la ville de Beauharnois, mardi, le vingt-sixième jour de juin courant, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

E. L. NORMANDIN,

Syndic officiel.

Saint-Louis de Gonzague, 12 juin 1877.

4519

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Noah Sager, de Pigeon Hill, dans la paroisse de Saint-Armand ouest, district de Bedford, commerçant, et ci-devant hôtelier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, mardi, le vingt-sixième jour de juin courant 1877, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,

Syndic officiel.

Bureau du Shérif,

Sweetsburg, 6 juin 1877.

4525

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edwin F. Ellison, du canton de Dunham, dans le district de Bedford, manufacturier et commerçant, failli.

J'ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont par le présent notifiés de produire leurs réclamations sans délai entre les mains du soussigné.

P. COWAN,

Syndic.

Bureau du Shérif,

Swetsburg, 12 juin 1877.

4523

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Stephen S. Campbell, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme tanneur, sous les nom et raison de L. J. Campbell & Cie., commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes tel qu'homologué par ordre de la cour a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juillet A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 12 juin 1877.

4467

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Wm. Mead et Fils, de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Charles Baillie, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

CHARLES BAILLIE,

Syndic.

Montréal, 12 juin 1877.

4461

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Laporte, an Insolvent.

I, the undersigned, Auguste Evariste Brassard, official assignee, for the district of Richelieu, have been appointed assignee in this matter. The creditors who have not yet filed their claims are requested to file them before me within one month.

A. E. BRASSARD,

Assignee.

Sorel, 9th June, 1877.

4508

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Damase A. St. Amour, of the town of Beauharnois, brewer and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors of the insolvent are hereby notified to meet at Israel Lemay's hotel, in the town of Beauharnois, on Tuesday, the twenty sixth day of June instant at one o'clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,

Official assignee.

Saint Louis de Gonzague, 12th June, 1877.

4520

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Noah Sager, of Pigeon Hill, in the parish of Saint Armand west, district of Bedford, trader and heretofore, hotel keeper, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, on Tuesday, the twenty sixth day of June instant 1877, at one o'clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,

Official assignee.

Sheriff's Office,

Sweetsburg, 6th June, 1877.

4526

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Edwin F. Ellison, of the township of Dunham, in the district of Bedford, manufacturer and trader, an Insolvent.

I have been appointed assignee in this matter, and creditors are hereby requested to file their claims without delay, before the undersigned.

P. COWAN,

Assignee.

Sheriff's Office,

Sweetsburg, 12th June, 1877.

4524

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Stephen S. Campbell, of the city of Montreal, there doing business as leather manufacturer, under the name or firm of L. J. Campbell & Co., trader, an Insolvent.

A first dividend as homologated by order of court has been prepared subject to objection until Monday, the second day of July, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,

60, Saint James street.

Montreal, 12th June, 1877.

4468

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Wm. Mead and Son, of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, Charles Baillie, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHARLES BAILLIE,

Assignee.

Montreal, 12th June, 1877.

4462

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

J. E. Clément, marchand, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, Demandeur ; vs. David Monbleau, ferblantier, de la dite ville de Saint-Jean, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, P. Q., mardi, le troisième jour de juillet prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. AUGER,
Syndic officiel.

Saint-Jean, P. Q., 12 juin 1877.

4463

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Etienne Marrier, commerçant, d'Acton Vale, failli.

Le failli a déposé en mon bureau un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le deuxième jour de juillet prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge, dont les termes sont le paiement de quarante centins dans la piastre, payable en quatre versements égaux, échéant respectivement à quatre, huit, douze et seize mois, du premier juillet prochain, par les billets du failli endossés par Joseph et Charles Marrier, et Joseph et Charles Mignault.

M. E. BERNIER,

Syndic.

Saint-Hyacinthe, 13 juin 1877.

4451

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elmire Sauvè, marchande publique, commerçante, de la cité de Montréal, épouse dûment séparée de biens d'Alexandre Paquette, commerçant, du même lieu, y faisant affaires sous les nom et raison de E. Paquette & A. Paquette & Cie., et le dit Alexandre Paquette, pour autoriser sa dite épouse, faillie.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juillet A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 12 juin 1877.

4465

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Amable Decelles, commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le deuxième jour de juillet prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,

Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 13 juin 1877.

4453

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joachim Mallette, commerçant, de Saint-Ephrem d'Upton, failli.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, syndic officiel, pour le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, résidant à Saint-Hyacinthe, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

M. E. BERNIER,

Syndic.

Saint-Hyacinthe, 11 juin 1877.

4455

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

J. E. Clément, of the town of Saint Johns, district of Iberville, merchant, Plaintiff ; vs. David Monbleau, of the said town of Saint Johns, tinsmith, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint Johns, P. Q., on Tuesday, the third day of July next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. AUGER,
Official assignee.

Saint Johns, P. Q., 12th June, 1877.

4464

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Etienne Marrier, trader, of Acton Vale, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the second day of July next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said act of composition and discharge, the terms are the payment of forty cents in the dollar, payable in four equal instalments, maturing respectively at four, eight, twelve and sixteen months, from the first of July next, by the insolvent promissory notes and endorsed by Joseph and Charles Marrier and Joseph and Charles Mignault.

M. E. BERNIER,

Assignee.

Saint Hyacinthe, 13th June, 1877.

4452

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elmire Sauvè, *marchande publique*, trader, of the city of Montreal, wife duly separated as to property of Alexander Paquette, trader, of the same place, there doing business under the name or firm of E. Paquette & A. Paquette & Co., and the said Alexander Paquette, to authorize his said wife, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the second day of July, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 12th June, 1877.

4466

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Amable Decelles, trader, of the city of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the second day of July next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,

Official assignee.

Saint Hyacinthe, 13th June, 1877.

4454

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joachim Mallette, trader, of Saint Ephrem d'Upton, an Insolvent.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, official assignee, for the judicial district of Saint Hyacinthe, residing at Saint-Hyacinthe, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within a month.

M. E. BERNIER,

Assignee.

Saint Hyacinthe, 11th June, 1877.

4456

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Jasmin, failli.

Nous, soussignés, Adolphe Germain, avocat, de la ville de Sorel, et syndic officiel, du district de Richelieu, et M. E. Bernier, de la ville de Saint-Hyacinthe, syndic officiel, du district de Saint-Hyacinthe, avons été nommés syndics conjoints en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant nous dans le cours d'un mois, au bureau du soussigné, A. Germain, rue George, en la ville de Sorel.

A. GERMAIN & M. E. BERNIER,
Syndics conjoints.
Sorel, 11 juin 1877. 4457

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Olivier Lacoste dit Languedoc, failli.

Un acte de composition et décharge signé par un nombre suffisant des créanciers représentant le montant requis par la loi a été produit devant moi, par lequel le failli offre de payer toutes réclamations privilégiées et hypothécaires et les dépenses en entier, et les créanciers consentent d'accepter une composition de vingt centins dans la piastre sur leurs réclamations ordinaires, la dite composition payable en deux versements, à huit (8) et quatorze (14) mois respectivement, à dater du onzième jour de mai A. D. 1877, sans intérêt, et à être garantis par billets promissaires, endossés par Antoine Girard, de Longueuil. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, jeudi, le vingt-huitième jour de juin courant, à trois heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montreal, 4 juin 1877. 4255 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Alfred Lenoir Rolland, manufacturier et commerçant de chaussures, de la cité de Montréal, comme ayant fait commerce en société avec Gabriel Lenoir Rolland, du même lieu, sous la raison sociale de G. L. Rolland & Fils, failli.

Le sixième jour de juillet prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

ALFRED LENOIR ROLLAND,
Par ARCHAMBAULT & DAVID.
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 2 juin 1877. 4163 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Sur requête de cinq des créanciers du failli sus-nommé, je convoque par le présent une assemblée des créanciers du dit failli, qui sera tenue au bureau de Lajoie et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de juin, A. D. 1877, à 10.30 hrs. a. m., pour destituer Cyrille A. Gervais, un des inspecteurs de la succession et en nommer un autre ou autres à sa place s'ils le jugent à propos, en vertu des dispositions de la section 35 du dit acte, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic
Montréal, 9 juin 1877. 4399 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Jasmin, an Insolvent.

We, the undersigned, Adolphe Germain, of the town of Sorel, advocate, and official assignee, for the district of Richelieu, and M. E. Bernier, of the town of Saint Hyacinthe, official assignee for the district of Saint Hyacinthe, have been appointed joint assignees on this matter. Creditors are requested to file their claims before us within one month, at the office of the undersigned, A. Germain, George street, in the town of Sorel.

A. GERMAIN & M. E. BERNIER,
Joint assignees.
Sorel, 11th June, 1877. 4458

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Olivier Lacoste dit Languedoc, an Insolvent.

A deed of composition and discharge signed by a sufficient number of creditors representing the amount required by law, has been filed with me wherein the insolvent offers to pay all privileged and hypothecary claims and expenses in full, and the creditors agree to accept a composition of twenty cents on the dollar on their ordinary claims, said composition payable in two instalments, in eight (8) months and fourteen (14) months respectively, from the eleventh day of May, A. D. 1877, without interest and to be secured by promissory notes, endorsed by Antoine Girard, of Longueuil. Creditors are notified to meet at my office, on Thursday, the twenty eighth day of June instant, at three o'clock in the afternoon for the purpose of taking into consideration the said deed of composition and discharge.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 4th June, 1877. 4256

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Alfred Lenoir Rolland, wholesale dealer in and manufacturer of boots and shoes, of the city of Montreal, as having carried on business in co-partnership with Gabriel Lenoir Rolland, of the same place, under the name or firm of "G. L. Rolland & Son," an Insolvent.

On the sixth day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ALFRED LENOIR ROLLAND,
By ARCHAMBAULT & DAVID,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 2nd June, 1877. 4164

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Brunet, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

Upon requisition of five creditors of the above named insolvent, I hereby call a meeting of the creditors of said insolvent to be held at the office of Lajoie and Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty sixth day of June, A. D. 1877, at 10.30 o'clock a. m., for the purpose of removing Cyrille A. Gervais, one of the inspectors of the estate and appointing an other or others in his place and stead if they see fit, as provided by section 35 of the above act, and for ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 9th June, 1877. 4400

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Joseph Luc Tourigny, commerçant, de la paroisse de Bécancour, failli; et J. B. O. Dumont, syndic.
Le vingtième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.
J. L. TOURIGNY,
J. B. O. DUMONT,
Par P. McLEOD,
Leur procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3855 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph D. Desmarteau, failli.
Le vingt-cinquième jour de juin prochain (1877), le soussigné fera application à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.
JOSEPH DESMARTEAU,
Par ARTHUR DESJARDINS,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 16 mai 1877. 3825 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Dame Marie Louise Levasseur, commerçante, de la ville de Nicolet, épouse séparée de biens d'Antoine Mayrand, du même lieu; faillie; et J. B. O. Dumont, syndic.
Le vingtième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.
M. L. LEVASSEUR MAYRAND,
J. B. O. DUMONT,
Par P. McLEOD,
Leur procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3851 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph Moise Dufresne et de Dufresne & McGarity, faillis.
Jeudi, le vingt et unième jour de juin prochain 1877, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dispositions du dit acte.
J. M. DUFRESNE,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 12 mai 1877. 3979 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }
Dans l'affaire de H. E. Poulin et Compagnie, faillis; et Henri Eugène Poulin, l'un deux requérant décharge, et Michel Esdras Bernier, syndic, requérant décharge.
Le sixième jour de juillet prochain, le dit Henri Eugène Poulin, tant personnellement que comme membre de la dite société H. E. Poulin & Compagnie, s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.
Et le dit syndic fera également application au dit juge, le dit jour pour en obtenir sa décharge comme syndic en cette affaire.
HENRI EUGENE POULIN,
MICHEL ESDRAS BERNIER,
Par FONTAINE & MORISON,
Leurs procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 21 mai 1877. 4104 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
In the matter of Joseph Luc Tourigny, trader, of the parish of Bécancour, an Insolvent; and J. B. O. Dumont, assignee.
On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.
J. L. TOURIGNY,
J. B. O. DUMONT,
By P. McLEOD,
Their attorney *ad litem*.
Three Rivers, 15th May, 1877. 3856

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Joseph Desmarteau, an Insolvent.
On the twenty fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.
JOSEPH DESMARTEAU,
Per ARTHUR DESJARDINS,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 16th May, 1877. 3826

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
In the matter of Dame Marie Louise Levasseur, trader, of the town of Nicolet, wife séparée de biens of Antoine Mayrand, of the same place, an Insolvent; and J. B. O. Dumont, assignee.
On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.
M. L. LEVASSEUR MAYRAND,
J. B. O. DUMONT,
By P. McLEOD,
Their attorney *ad litem*.
Three Rivers, 15th May, 1877. 3852

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Joseph Moise Dufresne and Dufresne & McGarity, Insolvents.
On Thursday, the twenty first day of June next, 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.
J. M. DUFRESNE,
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 12th May, 1877. 3980

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }
In the matter of H. E. Poulin and Company, Insolvents; and Henri Eugène Poulin, one of them petitioner for discharge, and Michel Esdras Bernier, assignee, also petitioner for discharge.
On the sixth day of July next, the said Henri Eugène Poulin, both personally and as a member of the said firm of H. E. Poulin & Company, will apply to a judge of the said court for discharge under the said act.
The said assignee will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

HENRI EUGENE POULIN,
MICHEL ESDRAS BERNIER,
By FONTAINE & MORISON,
Their attorneys *ad litem*.
Saint Hyacinthe, 21st May, 1877. 4104

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Alphonse Dulude, marchand, de la cité de Montréal, failli.
Le vingt-cinquième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE DULUDE,
Par ARCHAMBAULT & DAVID,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 18 mai 1877. 3899 5

ACTE DE FAILLITE DE 1877.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, fils, commerçant, de la paroisse de la Rivière du Loup, (en haut), failli.
Le vingtième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LEFEBVRE, fils,
Par A. L. DESAULNIERS,
Son procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 16 mai 1877. 3905 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province d'Ontario, } *Cour de Comté—Comté de Renfrew.*
Comté de Renfrew. }
Dans l'affaire de Benjamin Sweezy, failli.
Lundi, le deuxième jour de juillet prochain, à la chambre des juges, au palais de justice, à Pembroke, à dix heures a. m., le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

BENJAMIN SWEETZ,
Pembroke, 16 mai A. D. 1877. 3911 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }
Dans l'affaire de S. M. Gilman & Cie., failli.
Le vingt-cinquième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

STEPHEN M. GILMAN,
EUGENE E. GILMAN,
Par LAURIER & LAVERGNE,
Leurs procureurs *ad litem*.
Arthabaskaville, 15 mai 1877. 3799 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Edmond Mathieu, dentiste et marchand, des cité et district de Montréal, failli.

Le vingt-huitième jour de juin prochain (1877), le soussigné présentera une requête devant cette cour, aux fins d'obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

EDMOND MATHIEU,
Par A. MATHIEU,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 23 mai 1877. 4105 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec. }
Dans l'affaire de Sévère Vaillancourt, failli.
Lundi, le troisième jour de septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. A. DERY,
Procureur du failli.
Québec, 25 mai 1877. 4121 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal, }
In the matter of Alphonse Dulude, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.
On the twenty-fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALPHONSE DULUDE,
By ARCHAMBAULT & DAVID,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 18th May, 1877. 3900

INSOLVENT ACT OF 1877.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
In the matter of Joseph Lefebvre, junior, trader, of the parish of River du Loup, (en haut), an Insolvent.
On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH LEFEBVRE, fils,
By A. L. DESAULNIERS,
His attorney *ad litem*.
Three Rivers, 16th May, 1877. 3906

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Ontario, } *County Court—County of Renfrew.*
County of Renfrew. }
In the matter of Benjamin Sweezy, an Insolvent.
On Monday, the second day of July next, at the judge's chambers, at the court house, in Pembroke, at ten o'clock a. m., the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

BENJAMIN SWEETZ,
Pembroke, 16th May, A. D. 1877. 3912

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }
In the matter of S. M. Gilman & Co., an Insolvent.
On the twenty fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

STEPHEN M. GILMAN,
EUGENE E. GILMAN,
By LAURIER & LAVERGNE,
Their attorneys *ad litem*.
Arthabaskaville, 15th May, 1877. 3800

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Edmond Mathieu, dentist and trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The twenty eighth day of June next, (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDMOND MATHIEU,
By A. MATHIEU,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 23rd May, 1877. 4106

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Québec. }
In the matter of Sévère Vaillancourt, an Insolvent.
On Monday, the third day of September next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

F. A. DERY,
Attorney for Insolvent.
Québec, 25th May, 1877. 4121

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Joseph Frigon, failli, et I. L. Clair,
syndic.

Le sixième jour de juillet prochain, les soussignés s'aresseront à la dite cour pour obtenir leurs décharges en vertu du dit acte.

JOSEPH FRIGON,
ISIDORE LOUIS CLAIR.
Par A. B. CRESSÉ.

Leurs procureurs *ad litem*.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4217 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. H. Marceau, Saint-Henri de Lévis, failli.

Un bordereau des dividendes sur la vente des immeubles a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de juin prochain après lequel les dividendes seront payés.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Québec, 8 juin 1877. 4415 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Lussier, commerçant, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de juin 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 6 juin 1877. 4289 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis A. Cadieux, du village de Varennes, district de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le vingt-cinquième jour de juin A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 6 juin 1877. 4321 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michel Viger, commerçant, de Longueuil, failli.

Un troisième et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-sixième jour de juin, A. D. 1877, après lequel jour le dividende sera payé.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 juin 1877. 4381 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Ovila St. Jean, entrepreneur et commerçant, du village de la Côte Saint-Paul, district de Montréal, failli.

Un premier et dernier dividende sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour le dividende sera payé.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 juin 1877. 4383 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec,
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
In the matter of Joseph Frigon, an Insolvent,
and I. L. Clair, assignee.

On the sixth day of July next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

JOSEPH FRIGON,
ISIDORE LOUIS CLAIR,
By A. B. CRESSÉ,
Their attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 30th May, 1877. 4218

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. H. Marceau, Saint-Henri of Lévis, an Insolvent.

A dividend sheet on the sale of immoveables has been prepared and opened to objection until the twenty fifth day of June next, after which dividends will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Quebec, 8th June, 1877. 4416

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Lussier, trader, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty fifth day of June, 1877, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 6th June, 1877. 4290

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis A. Cadieux, of the village of Varennes, district of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty fifth day of June, A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above Insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 6th June 1877. 4322

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michel Viger, of Longueuil, trader, an Insolvent.

A third and final dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty sixth day of June, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th June, 1877. 4382

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ovila St. Jean, of the village of Côte Saint-Paul, district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A first and final dividend upon immoveables has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of June, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th June, 1877. 4384

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Henry Rogers, de Sherbrooke, P. Q., marchand et commerçant, ayant un bureau d'affaires à Acton, P. Q., faisant affaires aux deux endroits, sous les nom et raison de Rogers et Cie., failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois, et sont par le présent notifiés que lundi, le vingt-cinquième jour de juin A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signée en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.
4315 2

Montréal, 5 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Henry Shackell, agent manufacturier, de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchants' Exchange, No. 11, rue Saint-Sacrement, Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de juin courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement à la décharge du failli, signé tel que requis par la loi.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.
4373 2

Montréal, 6 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Côté, Gougeon & Cie., commerçants, de Montréal, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de juillet 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,

Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 6 juin 1877.

4299 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Henry E. Bonneau, commerçant, de la paroisse de Saint-George de Henryville, P. Q., failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 juin 1877.

4391 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de la Banque des Cantons de l'Est, corps politique et incorporé, de la cité de Sherbrooke, vs. John Converse, Aaron Putney, Thomas C. Fletcher, George C. Hanson, Samuel D. Morgan, James A. Bradeen, Jonathan Converse, James Converse, W. Rush Cleveland, John Bryan, Walter C. Webster et Samuel Goodhue, du canton de Barnston, et George W. Ross, ci-devant du dit canton de Barnston, commerçants et associés, sous les nom et raison de Converse, Putney & Compagnie.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause.

ISRAEL WOOD,

Syndic.

Montréal, 8 juin 1877.

4414 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Henry Rogers, of Sherbrooke, P. Q., merchant and trader, having an office and place of business in Acton, P. Q., doing business in both places, under the name or firm of Rogers & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the twenty fifth day of June, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.
4316

Montreal, 5th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Shackell, of the city of Montreal, manufacturers agent, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, Merchant Exchange, No. 11 Saint Sacrament street, Montreal, on Tuesday, the twenty sixth day of June instant, at three o'clock afternoon, to take into consideration consent to insolvents discharge, signed as required by law.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.
4374

Montreal, 6th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Côté, Gougeon & Co., traders, of Montreal, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until the ninth day of July, 1877, after which dividends will be paid.

O. LECOURS,

Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 6th June, 1877.

4300

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Henry E. Bonneau, of the parish of Saint George de Henryville, P. Q., trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of June, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 7th June, 1877.

4392

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of The Eastern Townships Bank, a body politic and corporate of the city of Sherbrooke; vs. John Converse, Aaron Putney, Thomas C. Fletcher, George C. Hanson, Samuel D. Morgan, James A. Bradeen, Jonathan Converse, James Converse, W. Rush Cleveland, John Bryan, Walter C. Webster and Samuel Goodhue, of the township of Barnston, and George W. Ross, heretofore of the said township of Barnston, traders and co-partners, under the name style and firm of Converse, Putney & Company. A writ of attachment has issued in this cause.

ISRAEL WOOD,

Official assignee.

Montreal, 8th June, 1877.

4414

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire de G. N. Jeune & Cie., Nouvelle-East, faillie.

A la demande des inspecteurs en cette affaire, une assemblée aura lieu à mon bureau, lundi, le dix-huitième jour de juin 1877, à deux heures de l'après-midi, dans le but de soumettre aux créanciers le projet de vendre l'actif en bloc, et pour le règlement des affaires en général.

D. LORTIE,
Syndic.

4357 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Kay, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de John Kay et Cie., failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 juin 1877.

4395 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert B. Murray, marchand et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juillet prochain, A. D. 1877, après lequel le dividende sera payé.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 8 juin 1877.

4411 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire d'Urgel Desmarais, commerçant, de Saint-Liboire, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-sixième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 juin 1877.

4385 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire de Joseph Dargis, de la cité de Trois-Rivières, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-sixième jour de juin A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 6 juin 1877.

4319 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire de P. B. Gauthier, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 juin 1877.

4317 2

INSOLVENT ACT OF 1875.
In the matter of G. N. Jeune and Co., Nouvelle-East, Insolvents.

At the request of the inspectors in this estate, a meeting of the creditors will be held at my office, on Monday, the eighteenth day of June, 1877, at two o'clock of the afternoon, to consider the proposal of the inspectors, to sell the assets *en bloc*, and for the settlement of the affairs of the estate generally.

D. LORTIE,
Assignee.

4358

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John Kay, of the city of Montreal, doing business under the name style and firm of John Kay & Co., an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the twenty sixth day of June, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 & 68, Saint James street.
Montreal, 7th June, 1877.

4396

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert B. Murray, of the city and district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the second day of July next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 8th June, 1877.

4412

INSOLVENT ACT OF 1875.
In the matter of Urgel Desmarais, of Saint Liboire, trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty sixth day of June, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th June, 1877.

4386

INSOLVENT ACT OF 1875.
In the matter of Joseph Dargis, of the city of Three Rivers, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty sixth day of June, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 6th June, 1877.

4320

INSOLVENT ACT OF 1875.
In the matter of P. B. Gauthier, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of June, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 6th June, 1877.

4318

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re :—Geo. W. Chapman, failli.

Les créanciers du susdit failli sont notifiés de se réunir à mon bureau en assemblée à être tenue, mardi, le troisième jour de juillet prochain, à trois heures p. m., le but de la dite assemblée étant de prendre en considération un acte de composition et décharge en faveur du failli portant avoir été signé par la majorité en nombre de ses créanciers, ayant dûment produit leurs réclamations. Le failli, aux termes du dit acte de composition, offre de payer 37½ centins par piastre, à tous ses créanciers, en trois, six, neuf et douze mois, au 15 mai 1877, payant en outre les réclamations privilégiées et les frais. Si aucune objection n'est faite à l'exécution du dit acte le ou avant le troisième jour de juillet prochain, le soussigné procédera suivant les conditions du dit acte.

ODILON ROY,
Syndic officiel.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 6 juin 1877.

4349 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lindsay Pillar, marchand de bois et commerçant, de la cité de Montréal, failli. Une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de juin, A. D. 1877, à trois heures p. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge produit en cette affaire, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 7 juin 1877.

4397 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Onésime Gagnéux, de la cité de Montréal, et Henri Gagnéux, ci-devant de la dite cité de Montréal, et maintenant absent de cette province, associés et commerçants, faisant affaires ensemble et en société à Montréal susdit, sous les nom et raison de Gagnéux & Cie., et le dit Onésime Gagnéux, tant individuellement que comme tel associé, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie et Seath,
Montréal, 4 juin 1877.

4393 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } 1877.

Dans l'affaire de Côté, Gougeon & Cie., faillis. Mercredi, le vingt-septième jour de juin prochain, les soussignés feront application pour leur décharge séparément, en vertu du dit acte, tant personnellement que comme membres de la société Côté, Gougeon & Cie.,

LOUIS JANVIER,
OVIDE CÔTÉ,
ANTOINE GOUGEON,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Leurs procureurs ad litem.

4027 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re :—Geo. W. Chapman, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are hereby notified to attend at a meeting of the creditors of the above insolvent to be held at my office, No. 56, Saint Peter street, L. T., Quebec, at the hour of three o'clock p. m., Tuesday, the third day of July next, the said meeting so called to take into consideration a deed of composition and discharge in favor of the insolvent purporting to have been signed by a majority in number of his creditors having proved their claims. The said insolvent by the term of the deed offering to pay 37½ cents (thirty seven cents and a half per dollar) to each of his creditors payable in four equal instalments by endorsed notes, at three, six, nine and twelve months, first to be dated 15th May, 1877, besides the acts and privileged claims. Should no objection be made to the said deed of composition on or before the third day of July next, I, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

ODILON ROY,
Official assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Quebec, 6th June, 1877.

4350

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Lindsay Pillar, of the city of Montreal, lumber merchant and trader, an Insolvent. A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fifth day of June, A. D. 1877, at three o'clock p. m., to take into consideration the deed of composition and discharge filed in this matter, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 7th June, 1877.

4398

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Onésime Gagnéux, of the city of Montreal, and Henri Gagnéux, heretofore of said city of Montreal, and now absent from the province, co-partners and traders, doing business at Montreal aforesaid, in co-partnership, under the name style and firm of Gagnéux & Co., and the said Onésime Gagnéux, as well individually as such co-partner, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter, and the creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montreal, 4th June, 1877.

4394

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } 1877.

In the matter of Côté, Gougeon & Co., Insolvents. On Wednesday, the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply for their discharge, under said act, both individually and as member of the firm "Côté, Gougeon & Co."

LOUIS JANVIER,
OVIDE CÔTÉ,
ANTOINE GOUGEON,
By PREVOST & PREFONTAINE,
Their attorneys ad litem.

4028

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard E. Beaudry, failli.
Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de
la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette
affaire. Les créanciers sont requis de produire
entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 7 juin 1877

4367

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre D. St. Germain, de la cité
de Sherbrooke, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux
temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes per-
sonnes ayant à exercer à cet égard des réclama-
tions que le registraire n'est pas tenu de men-
tionner dans son certificat, en vertu de l'article
700 du code de procédure civile du Bas-Canada,
sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,
afin de distraire, afin de charge ou autres oppo-
sitions à la vente, doivent être déposées entre les
mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de
Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont
immédiatement le jour de la vente; les oppo-
sitions afin de conserver peuvent être déposées en
aucun temps dans les six jours après le jour de la
vente, à savoir :

Un certain lot de terre et emplacement sis et
situé en la dite cité de Sherbrooke, connu et dis-
tingué comme le lot numéro trois, dans le *Brooks
Block*, dans Sherbrooke sud, ayant soixante et dix-
neuf chaînons en front sur la rue Wellington, par
deux cent cinquante chaînons en profondeur;
borné à l'est par la dite rue Wellington, au sud
par le lot quatre, à l'ouest par John Short ou re-
présentants, et au nord par George E. Presby, con-
tenant un cinquième d'acre en superficie, plus ou
moins; aussi cette partie du lot numéro quatre du
dit *block* qui longe la ligne sud du dit lot trois et
pris sur le lot quatre tel qu'arpenté par A. H.
Whitcher, à l'automne en 1871—avec maison, cui-
sine et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu par moi, syndic, à Sherbrooke
sudit, dans la salle réservée pour les affaires de
faillite, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT pro-
chain (1877), à ONZE heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 9 Juin 1877.

4139

[Première publication, 16 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Clément Perrault, de la cité de
Sherbrooke, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux
temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes per-
sonnes ayant à exercer à cet égard des réclama-
tions que le registraire n'est pas tenu de men-
tionner dans son certificat, en vertu de l'article
700 du code de procédure civile du Bas-Canada,
sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,
afin de distraire, afin de charge, ou autres oppo-
sitions à la vente, doivent être déposées entre
les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité
de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précède-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard E. Beaudry, an Insolvent.
I, the undersigned, David J. Craig, of the city of
Montreal, official assignee, have been appointed
assignee in this matter. Creditors are requested
to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 7th June, 1877.

4368

Sales of Real Estate under Insol- vent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Pierre D. St. Germain, of the city
of Sherbrooke, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
immovable hereinafter described, will be
sold at the time and place hereinafter mentioned.
All persons having claims on the same, which the
registrar is not bound to include in his certifi-
cate, under article 700 of the code of civil proce-
dure of Lower Canada, are hereby required to
make them known according to law; all oppo-
sitions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*,
or other oppositions to the sale, are required to be
filed with the undersigned, at his office, in the city
of Sherbrooke, previous to the fifteen days next
preceding the day of sale; oppositions *afin de
conserver* may be filed at any time within six days
next after the sale, to wit :

A certain lot of land and emplacement situate
and being in said city of Sherbrooke, known and
distinguished as lot number three, in *Brooks Block*,
of the Townplot, of south Sherbrooke, being
seventy nine links in front upon Wellington street,
by two hundred and fifty links, the whole more or
less, in depth; bounded east by said Wellington
street, south by lot four, west by John Short or
representatives, and north by George E. Presby,
containing one fifth of an acre of land, more or
less; also that portion of lot number four, in said
block, which extends along the southerly line of
said lot there taken off of said lot four as surveyed
by A. H. Whitcher, land surveyor, in the fall of
1871—with the dwelling and other buildings thereon
erected.

To be sold by the undersigned, at Sherbrooke
aforesaid, in the room reserved to proceeding in
insolvency, the TWENTY THIRD day of AUGUST
now next, (1877), at ELEVEN o'clock a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 9th June, 1877.

4140

[First published 1, 16th June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Clément Perrault, of the city of
Sherbrooke, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
immovable property, will be sold at the
time and place mentioned below. All persons
having claims on the same, which the regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the code of civil procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law: all oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,
or other oppositions to the sale, are required
to be filed with the undersigned, at his office, in
the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days
next preceding the day of sale; oppositions *afin*

ront immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot de terre ou emplacement sis et situé en la dite cité de Sherbrooke, étant le lot numéro neuf, dans le block deux, de Sherbrooke sud, excepté la partie du lot situé sur la rue Goodline, vendue à H. C. Cabana, le lot maintenant vendu; borné à l'ouest et au sud par les rues Market et Goodline, vers l'est par E. Birs, et nord par le dit Cabana—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu par le soussigné, au palais de justice, dans la salle réservée pour les affaires en faillite, le VINGT-UNIÈME jour d'AOUT 1877, à ONZE heures a. m., en la cité de Sherbrooke.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 8 juin 1877. 4437
[Première publication, 16 juin 1877.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gauthier, Mayrand & Co., des cité et district de Montréal, commerçants, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu sous le numéro quatre-vingt-neuf (89), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), sur les plan et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie susdit, le dit lot mesurant trente-huit pieds de front par cent treize pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et en briques à deux étages, remises et autres dépendances sus-érigées, réservant en arrière du dit lot une ruelle de treize pieds.

2. Un certain lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro quatre-vingt-dix (90), de la subdivision du lot numéro onze cent un (1101), sur les plan et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie, le dit lot mesurant trente-huit pieds (38) de front par cent treize (113) pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et en briques à deux étages, remises et autres dépendances sus-érigées, réservant en arrière du dit lot une ruelle de treize pieds.

3. Un certain lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-onze (91), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), sur les plan et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie susdit, le dit lot mesurant trente-huit (38) pieds de front par cent treize (113) pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et en briques à deux étages, remise et autres dépendances sus-érigées, réservant en arrière du dit lot une ruelle de treize pieds.

4. Un certain lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-dix-sept (97), de la division du numéro officiel onze cent

de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

A certain lot of land and emplacement situate and being in the said city of Sherbrooke, being lot number nine, in block two, of the Townplot of south Sherbrooke, save and except that portion of said lot fronting on Goodline street, sold to H. C. Cabana, esq., by registered sale the portion now sold; bounded east by property of E. Birs, west by Goodline street, south by market street, and in rear north by the property of said Cabana—with all the buildings thereon erected.

To be sold at Sherbrooke aforesaid, in the room appropriated to proceedings in insolvency, the TWENTY FIRST day of AUGUST, 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 8th June, 1877. 4438
[First published, 16th June, 1877.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Gauthier, Mayrand & Co., of the city and district of Montreal, traders, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, known as number eighty nine (89), on the subdivision of the official number eleven hundred and one (1101), on the plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, said lot measuring thirty eight feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two story wooden and brick house, sheds and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

2. A certain lot situate in Saint Marys ward, in the city of Montreal, known and described as lot number ninety (90), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), on the plan and book of reference for the said Saint Mary's ward, said lot measuring thirty eight (38) feet in front by one hundred and thirteen (113) feet in depth, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two story wooden and brick house, sheds and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of said lot a lane of thirteen feet.

3. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the said city of Montreal, known and described as number ninety one (91), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), on the plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, said lot measuring thirty eight (38) feet in front by one hundred and thirteen (113) feet in depth, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two story wooden and brick house, shed, and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

4. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the said city of Montreal, known and described as number ninety seven (97), of the subdivision of the official number eleven hundred and

un (1101), sur les plan et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie susdit; borné en front par la rue Durham—avec une maison en bois et en briques, à deux étages, remise et autres dépendances sus-érigées, réservant en arrière du dit lot une ruelle de treize pieds.

5. Un certain lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-dix-neuf (99), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), sur les plan et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie; borné en front par la rue Durham, mesurant trente-huit pieds (38) de front par cent treize (113) pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en bois et en briques à deux étages, remise et autres dépendances sus-érigées, réservant en arrière du dit lot une ruelle de treize pieds.

Pour être vendus en la cité de Montréal, au palais de justice, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART.

Syndic.
4485

Montréal, 16 juin 1877.

[Première publication, 16 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de L. P. Bélair, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus mentionnés seront vendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé au village de Sainte-Rose, contenant un quart d'arpent de largeur sur un arpent et demi de profondeur, le tout plus ou moins, et tel qu'il se trouve actuellement clos, joignant à un bout, au sud, la grande rue du dit village, à l'autre bout, au nord, Anselme Ouimet, d'un côté au sud-ouest François-Xavier Dutrisac, et de l'autre côté, au nord-est, au dit Anselme Ouimet—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église à Sainte-Rose, LUNDI, le VINGT AOUT 1877, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,

Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,

Montréal, 6 juin 1877.

4083 2

[Première publication, 9 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,

Province de Québec

District de Richelieu.

Dans l'affaire de Nazaire Provost, menuisier entrepreneur, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler

one (1101), on the plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid; bounded in front by Durham street—with a two story wooden and brick house, sheds, and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of said lot a lane of thirteen feet.

5. A certain lot of land situate in Sainte Marys ward, in the city of Montreal, known and described as number ninety nine (99), of the subdivision of the official number eleven hundred and one (1101), of the plan and book of reference for Sainte Marys ward; bounded in front by Durham street, measuring thirty eight (38) feet in front by one hundred and thirteen (113) feet in depth, english measure—with a two story wooden and brick house, shed and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on FRIDAY, the SEVENTEENTH day of AUGUST next, A. D. 1877, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,

Assignee.
4486

Montreal, 16th June, 1877.

(First published, 16th June, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of L. P. Belair, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the village of Sainte-Rose, measuring one quarter of an arpent in width by one arpent and a half in depth, the whole more or less, and such as it is actually enclosed; bounded at one end to the south by the main street of the said village, at the other end to the north by Anselme Ouimet, on one side to the south west by François Xavier Dutrisac, and on the other side to the north east by the said Anselme Ouimet—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of Sainte Rose, on MONDAY, the TWENTIETH of AUGUST, 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,

Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,

Montreal, 6th June, 1877.

4084

[First published, 9th June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,

Province of Quebec,

District of Richelieu.

In the matter of Nazaire Provost, joiner and contractor, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables property, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other

afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un morceau de terre situé en la ville de Sorel, de la contenance de trente-trois pieds de front sur soixante-six pieds de profondeur, faisant partie de l'emplacement No. 310; tenant devant à la rue Providentiale, en profondeur au lot No. 313, des représentants de feu Richard Steadworthy, d'un côté au lot numéro 311, du failli, et d'autre côté à partir du dit lot No. 310, possédé par les héritiers de feu Richard Steadworthy et les représentants de feu James Kelly—avec une maison et une écurie, un hangard et une remise en un seul bâtiment et sous le même toit dessus érigés.

2. Un lopin de terre situé en la dite ville de Sorel, étant la moitié ouest du lot No. 311, contenant soixante et six pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur; tenant devant à la rue Providentiale, en profondeur à John Mullen, d'un côté au nord-ouest au failli Nazaire Provost, et d'autre côté au sud-est à l'autre moitié du dit emplacement possédé par les représentants de Laurent Ubald Turcotte—avec les maisons et hangards y construits.

Pour être vendus au palais de justice, en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, MARDI, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. GAGNON,
Syndic.
4153 3

Sorel, 29 mai 1877.

[Première publication, 2 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de David T. Hoerner, John Hoerner et Louis Hoerner, tous des cité et district de Montréal, tant individuellement que comme associés, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de D. T. Hoerner & Frères, faillis.

Vente—Propriété à Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé sur le côté nord-ouest de la rue Berthelet, dans le quartier Saint-Laurent, dans la dite cité de Montréal, étant ci-devant le lot numéro treize et maintenant étant le lot numéro vingt-trois de la dite rue Berthelet, contenant vingt-cinq pieds et quatre pouces de largeur sur le front de la rue Berthelet, et le même en arrière par cent trente et un pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois dont les fondations sont en pierre et autres bâtisses sus-érigées; le tout borné en front au sud-est par la dite rue Berthelet, en arrière au nord-ouest par un lot vacant appartenant à une personne inconnue, d'un côté au nord-est par un autre lot de terre et maison appartenant en com-

positions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A piece of land situate in the town of Sorel, measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, forming part of lot number 310; bounded in front by Providential street, in rear by lot No. 313, belonging to the representatives of the late Richard Steadworthy, on one side by lot No. 311, belonging to the insolvent, and on the other side by lot No. 310, possessed by the heirs of the late Richard Steadworthy and the representatives of the late James Kelly—with a house and shed in one building and under the same roof thereon erected.

2. A lot of land situate in the said town of Sorel, being the west half of lot No. 311, measuring sixty six feet in front by sixty six feet in depth; bounded in front by Providential street, in rear by John Mullen, on one side to the north west by the insolvent Nazaire Provost, and on the other side to the south east by the other half of the said lot held by the representatives of Laurent Ubald Turcotte—with a house and hangard thereon erected.

To be sold at the court house, in the town of Sorel, in the district of Richelieu, on TUESDAY, the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. GAGNON,
Assignee.
4154

Sorel, 29th May, 1877.

[First published, 2nd June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of David T. Hoerner, John Hoerner, and Louis Hoerner, all of the city and district of Montreal, as individuals and co-partners, carrying on business in Montreal aforesaid, under the name and style of D. T. Hoerner & Bros., Insolvents.

Sale:—Property in Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situated on the north west side of Berthelet street, in the Saint Lawrence ward, in the said city of Montreal, being formerly lot number thirteen and now being lot number twenty three of said Berthelet street, containing twenty five feet and four inches in width in front on Berthelet street, and the same in rear by one hundred and thirty one feet in depth, the whole english measure, more or less, and without warranty of measurement—with a wooden house on a stone foundation and other buildings thereon erected; the whole bounded in front to the south east by said Berthelet street, in rear to the north west by vacant land belonging to same unknown person, on one side to the north east by another lot of land and house owned in common between Mr.

mun à M. et Madame Charles Augustin Tanner, desquels cependant le Révérend John Emanuel Tanner, leur père et beau-père, l'usufruit durant sa vie, et une petite partie par une ruelle en commun, quinze pieds et dix pouces, et au passage conduisant de la dite ruelle à la dite rue Berthelet et *vice versa*, et situé entre la propriété de feu Peter Cooper, et le lot ci-devant connu comme lot numéro neuf et maintenant comme lot numéro dix-neuf de la dite rue Berthelet, sujet à l'obligation de contribuer à tenir en bon ordre le dit passage et la dite ruelle, le dit lot maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Laurent, déposé de record au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, sous le numéro officiel (194) cent quatre-vingt-quatorze.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le ONZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 mai 1877. 3509 7
[Première publication, 5 mai 1877.]

and Mrs. Charles Augustus Tanner, of which however the Reverend John Emanuel Tanner, their father and father in law, has the usufruct during his lifetime, and a small part by a lane in common, fifteen feet and ten inches, and to the passage leading from the said lane to the said Berthelet street and *vice versa*, and lying between the property of the late Peter Cooper, and the lot formerly known as lot number nine and now as lot number nineteen of said Berthelet street, subject to the obligation of contributing towards the keeping in order of the said passage and of the said lane, said lot now known and distinguished upon the official plan and book of reference for the Saint Lawrence ward, deposited of record in the registry office for the registration division of Montreal, at Montreal, by the official number (194) one hundred and ninety four.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 2nd May, 1877. 3510
[First published, 5th May, 1877.]

Licitations.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1925.
François Perrier, Demandeur ;

vs.

Paul Dupuis *et al.*, Défendeurs.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, le douzième jour de juin mil huit cent soixante et dix-sept, dans une cause dans laquelle François Perrier, cultivateur, de la paroisse de Saint-Philippe, dans le district de Montréal, est demandeur, et Paul Dupuis, menuisier, résidant dans les États-Unis d'Amérique, savoir : dans l'Etat du Vermont, et Mathilde Dupuis, du même lieu, épouse de Jean-Baptiste Myr, journalier, du même lieu, et ce dernier, en autant que besoin est, pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, sont défendeurs ; ordonnant la licitation de l'immeuble désigné comme suit :

Une terre de deux arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, située au rang Saint-Joseph, dans la paroisse de Saint-Philippe, connue comme numéro cent quatre-vingt-douze, au plan et livre de renvoi officiels de cette paroisse.

Le dit immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour ; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Avocats du Demandeur.
Montréal, 12 juin 1877. 4459
[Première publication, 16 juin 1877.]

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 1925.
François Perrier, Plaintiff ;

vs.

Paul Dupuis *et al.*, Defendants.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the twelfth day of June, one thousand eight hundred and seventy seven, in a cause wherein François Perrier, farmer, of the parish of Saint Philippe, in the district of Montreal, is plaintiff, and Paul Dupuis, joiner, residing in the United States of America, to wit : in the State of Vermont, and Mathilde Dupuis, of the same place, wife of Jean Baptiste Myr, laborer, of the same place, and the said Jean Baptiste Myr, to authorize his said wife to the effect of these presents, are defendants ; ordering the licitation of the immovable described as follows, to wit :

A land containing two arpents in front by twenty four arpents in depth, situate in the range Saint Joseph, in the parish of Saint Philippe, known as number one hundred and ninety two, on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Philippe.

The said immovable above described will be put up to auction, and adjudged to the highest and last bidder, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the court room of the superior court, in and for the province of Quebec, in the city of Montreal, subject to the charges and conditions mentioned in the *cahier de charges*, deposited in the office of the protonotaire of the superior court, and any opposition *afin d'annuler, afin de charge or afin de distraire* to the said sale and licitation, must be filed in the office of the protonotaire of the said court, fifteen days at least before the day fixed for the sale as aforesaid ; and oppositions *afin de conserver* must be filed within six days next the said sale and adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be forever foreclosed from the right of so doing.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 12th June, 1877. 4460
[First published, 16th June, 1877.]

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. }

Cour Supérieure.
No. 866.
Demanderesse ;

VS.

John Breakey *et al*, Défendeurs.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, le neuvième jour de juin mil huit cent soixante et dix-sept, dans une cause dans laquelle Louisa Salmon Carter, de la cité de Québec, veuve de feu Henry King, en son vivant, de la dite cité de Québec, marchand, est demanderesse, et John Breakey de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, marchand, et John V. Gale, de la dite cité de Québec, trésorier au département des terres de la couronne en sa qualité de tuteur *ad hoc* de Charles King, Emily France King, Florence Maria King et Constance Evelyn King, tous mineurs et enfants issus du mariage de la dite demanderesse avec son dit feu mari, sont défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Un certain lopin de terre connu comme le lot numéro onze, dans le quatrième rang du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, contenant deux cents acres, plus ou moins.

2. Les lots numéros cent quatorze et cent quinze, dans le quatrième rang du dit canton de Shenley, contenant chacun deux cents acres, plus ou moins.

3. Quatre lots dans le second rang du canton de Spaulding, dans le comté de Beauce, contenant mille acres chacun, plus ou moins.

4. Les abouts de lots numéros soixante et dix, soixante et onze, soixante et douze, soixante et treize, soixante et quatorze, dans le premier rang dans le canton de Beauce, contenant quarante-neuf acres, plus ou moins.

5. La moitié nord-est du lot numéro soixante et six, d'Aubin de l'Isle, et les abouts des lots soixante-six et soixante et sept, dans le premier rang du canton de Linière, comté de Beauce, contenant soixante et quinze acres, plus ou moins.

6. La moitié sud-est du lot numéro vingt-trois dans le premier rang du canton de Jersey, comté de Beauce, contenant cent acres plus ou moins.

7. Les terres connues comme les terres de George Pozer, lot numéro dix-sept dans le premier rang du canton de Shenley, comté de Beauce, formant partie du numéro vingt-cinq de l'ancienne division, contenant cinquante acres, plus ou moins; les lots numéros vingt et vingt-un dans le premier rang du canton de Shenley, comté de Beauce, étant le lot numéro six de l'ancienne division et contenant cent cinquante acres, plus ou moins, les lots numéros vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept dans le second rang du canton de Shenley, comté de Beauce, contenant cinq cent soixante et quatre acres, plus ou moins, et les lots numéros vingt-trois et vingt-quatre dans le troisième rang du canton de Shenley, comté de Beauce, contenant soixante et quatre acres et deux dixièmes, plus ou moins.

8. Une ferme connue comme celle DeLepinay, premièrement, un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Jean Chrysostome, dans le district de Québec, contenant deux arpents et un quart de front sur la rive sud-ouest de la rivière Bruyante, sur trente et un arpents et demie en profondeur, se terminant en une pointe courante entre deux lignes droites de la dite rivière Bruyante, et étant le numéro vingt-neuf; borné d'un côté au sud-est par Olivier Bégin, sur l'autre côté au nord-ouest par Hubert Gosselin—avec la maison, grange et autres bâtiments sur le dit lot; deuxièmement, un autre lot de terre situé dans la même paroisse, étant la moitié sud du lot numéro vingt-huit, contenant deux arpents de front sur trente arpents en profondeur, s'avancant vers l'est et diminuant de manière à terminer en une pointe; borné par devant à l'ouest par la rivière Bruyante, en arrière à

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. }

Superior Court.
No. 866.

VS.

John Breakey *et al*, Defendants.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, on the ninth day of June, one thousand eight hundred and seventy seven, in a cause in which Louisa Salmon Carter, of the city of Quebec, widow of the late Henry King, in his lifetime, of the said city, merchant, is plaintiff, and John Breakey, of the parish of Saint Jean Chrysostome, merchant, and John V. Gale, of the said city of Quebec, treasurer crown land department in his quality of tutor *ad hoc* to Charles King, Emily France King, Florence Maria King and Constance Evelyn King, all minors and children issue of her the said plaintiffs marriage with her said late husband are defendants, ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit :

1. A piece or parcel of land, known as lot number eleven, in the fourth range of the township of Shenley, in the county of Beauce, containing two hundred acres, more or less.

2. Lots numbers one hundred and fourteen and one hundred and fifteen, in the fourth range of the said township of Shenley, containing each two hundred acres, more or less.

3. Four lots in the second range of the township of Spaulding, county of Beauce, containing one thousand acres each, more or less.

4. Abutments of lots number seventy, seventy one, seventy two, seventy three and seventy four, on the first range in the township of Beauce, containing forty nine acres, more or less.

5. The north east half of lot numbers sixty six, d'Aubin de l'Isle, and abutments of lots sixty six and sixty seven, on the first range of the township of Linière, county of Beauce, containing seventy five acres, more or less.

6. The south east half of lot number twenty three, in the first range of the township of Jersey, county of Beauce, containing one hundred acres, more or less.

7. Lands known as George Pozer's lands, lot number seventeen on the first range of the township of Shenley, county of Beauce, forming parts of number twenty five of old division, containing fifty acres, more or less, lots numbers twenty and twenty one on the first range of the township of Saenley, county of Beauce, forming lot number six of old division containing one hundred and fifty acres, more or less, lots numbers twenty, twenty four, twenty five, twenty six and twenty seven in the second range in the township of Shenley, county of Beauce, containing five hundred and sixty four acres, more or less, and lots numbers twenty three and twenty four in the third range of the township of Shenley, county of Beauce, containing sixty four acres and two tenths, more or less.

8. A farm known as DeLepinay's, first, a lot of land situate in the parish of Saint Jean Chrysostome, in the district of Quebec, containing two arpents and a quarter of an arpent in front on the south west bank of the river Bruyante, by thirty one arpents and a half in depth, terminating in a point running between two straight lines from the said river Bruyante, and being the number twenty nine; joining on one side to the south east by Olivier Bégin, on the other side to the north west by Hubert Gosselin—with the house, barn and other buildings thereon; secondly, another lot of land situated at the same place being the south half of lot number twenty eight, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, running towards the east and diminishing so as to terminate in a point; bounded in front towards the west by the river Bruyante, in rear and to the

l'est au bout de la dite profondeur, ou par la ligne de Belaire sud, sur un côté au nord par Hubert Gosselin, et sur l'autre côté au sud par Elzéar DeLepinay, sans les constructions érigées la dessus.

9. Une pointe de terre formant un triangle, située en la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, concession de Saint-Augustin, adjoignant les moulins et le quai de H. King & Cie., au dit lieu.

10. Seigneurie de Lauzon, île connue sous le nom de "H. Dubois, père," A. M., la rivière Chaudière, paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, concession Saint-Augustin.

11. Une île sur la rivière Chaudière, située environ un mille au-dessus des moulins de H. King & Cie., dans la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, concession Saint-Augustin.

12. Les îles connues comme celles de John DeKane, étant deux îles sur la rivière Chaudière, situées au-dessus des moulins de W. R. & Cie., dans la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, concession de Saint-Augustin.

13. Le lot numéro trois, dans le second rang du canton de Jersey, comté de Beauce, contenant cent acres, plus ou moins, le lot numéro huit, dans le neuvième rang du canton de Jersey, comté de Beauce, contenant cent acres, plus ou moins, lesquels dits lots sont décrits et désignés plus spécialement dans l'exhibit A.

De plus le droit par indivis de couper du bois de pin et d'épinette pour une période de cinq années, lequel droit appartenant à la dite demanderesse, aux dits mineurs et au dit défendeur, John Breakey "par indivis", depuis le quatorzième jour d'octobre mil huit cent soixante et douze, à savoir : dans le canton de Linière, dans le premier rang, sur les lots numéros soixante et dix, soixante et onze, soixante et douze, soixante et treize et soixante et quatorze; aussi le droit par indivis de couper tout le bois sujet à des taux fixes de droit de couper, payable à mesure que le bois est manufacturé sur certaines terres, et des terres sur lesquelles la dite société de Henry King & Cie., avait à payer une rente annuelle et des terres établies sur lesquelles la dite société avait acheté le droit de couper pour un nombre spécifié d'années, tout le bois sujet à des taux fixes de droit de couper payable à mesure qu'il est manufacturé, aussi le droit indivis en vertu de certains baux et de certaines licences pour couper du bois, émanant du gouvernement local de la province de Québec, et de baux des représentants de W. Withall et Ross & Co., possédés par la dite société de Henry King & Cie., dans l'agence de Chaudière, et de certaines licences renouvelées pour l'année mil huit cent soixante et quinze, soixante et seize, par l'agent des terres de la couronne, pour la division de Rimouski.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 13 juin 1877.

4471

[Première publication, 16 juin 1877.]

east by the end of the said depth or by the line of Belaire south, on one side to the north by Hubert Gosselin, and on the other side to the south by Elzéar DeLepinay—without buildings thereon.

9. A point of land forming a triangle situated in the parish of Saint Jean Chrysostôme, concession of Saint Augustin, adjoining to H. King & Co's., mills and wharf at above mentioned place.

10. Seignior of Lauzon, known as H. Dubois, père, island A. M., the river Chaudière, parish of Saint Jean Chrysostome, concession Saint Augustin.

11. An island in the river Chaudière, situate about one mile above H. R. & Cos', mills in the parish of Saint Jean Chrysostome concession Saint Augustin.

12. The island known as John DeKanes island, being two islands on the river Chaudière, situate above the mills of W. K. & Co., in the parish of Saint Jean Chrysostome, concession Saint Augustin.

13. Lot number three, in the second range of the township of Jersey, county of Beauce, containing one hundred acres, more or less, lot number eight, in the ninth range of the township of Jersey, county of Beauce, containing one hundred acres, more or less, the said several lots being more fully described and indicated in the said exhibit marked A.

Further more the undivided right of cutting pine and spruce timber, for a period of five years, belonging to the said plaintiff the said minors and the said defendant John Breakey *par indivis*, from the fourteenth day of October, in the year one thousand eight hundred and seventy two, namely in the township of Linière, in the first range, lots numbers seventy, seventy one, seventy two, seventy three and seventy four; also the undivided right *par indivis* of cutting all the timber subject to fixed rates of stumpage, payable as manufactured on certain lands, and of lands upon which the said firm of Henry King & Company, had to pay an annual rent and of settled lands on which the said firm had purchased the right of cutting for a stipulated term of years all timber subject to fixed rates for stumpage payable as manufactured, also the undivided right *par indivis*, in divers leases and in certain licenses to cut timber from the local government of the province of Quebec, and of leases from the representatives of W. Withall and Ross & Co., held by the said firm of Henry King & Company, in the Chaudière agency, and of certain licenses renewed for the year one thousand eight hundred and seventy five, seventy six, from the agent for crown lands, in the division of Rimouski.

The above described immovable properties will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on the SECOND day of NOVEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in said city of Québec, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and opposition for payment must be filed within the six days next after the adjudication and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys for Plaintiff.

Québec, 13th June, 1877.

4472

[First published, 16th June, 1877.]

LICITATION.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. }

No. 1278.

Avis public est par le présent donné que, par et en vertu de deux jugements de la Cour Supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, rendus, l'un le neuvième jour d'avril dernier, et l'autre le neuvième jour de juin courant, dans une cause, dans laquelle Alfred Lemieux, de la ville de Lévis, écuyer, syndic officiel, en sa qualité de syndic, dûment nommé suivant les dispositions de l'acte de faillite de 1875, à la faillite de Dame Mélina LaRue, ci-devant de la ville de Lévis, et maintenant de Saint-Sauveur de Québec, marchande, veuve de feu Marcel Bilodeau, en son vivant, de Québec, est demandeur, et Mélina LaRue, ci-devant de la ville de Lévis, et maintenant de Saint-Sauveur de Québec, veuve de feu Marcel Bilodeau, en son vivant, de Québec, en sa qualité de tutrice dûment nommée à Ernestine, Edwidge et Joseph Marcel Ernest, tous enfants mineurs issus du mariage de la dite Mélina LaRue avec le dit feu Marcel Bilodeau, suivant acte de tutelle dûment homologué et enregistré, est défenderesse, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. "Deux demi emplacements contigus l'un à l'autre ne formant maintenant qu'un seul lot étant le lot numéro quatre cent trente-huit (438), du cadastre et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et est décrit comme suit au dit cadastre et livre de renvoi ; borné vers le nord par le numéro quatre cent vingt quatre, vers le sud par la rue Arago, vers l'est par le numéro quatre cent trente-sept, et vers l'ouest par la rue Signay, mesurant quarante-deux pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du numéro quatre cent vingt-quatre, quarante six pieds sur la rue Arago, soixante et dix pieds sur la ligne qui le divise du numéro quatre cent trente-sept, soixante-neuf pieds sur la rue Signay, contenant en superficie trois mille soixante-deux pieds (3062) mesure anglaise, égale à deux mille six cent quatre-vingt-seize pieds français (2696)."

2. "Un lot de terre ou emplacement étant le numéro quatre cent soixante et sept, sur le cadastre et livre de renvoi de la paroisse Saint-Laurent de Québec, et décrit comme suit au dit cadastre ; borné vers le nord par la rue Arago, vers le sud par le numéro quatre cent cinquante-un (451), et quatre cent cinquante-deux (452), et vers l'ouest par la rue Joséphine, mesurant quarante-trois pieds six pouces sur la rue Arago, quarante-deux pieds sur la ligne qui le divise du numéro quatre cent soixante-six, soixante-deux pieds huit pouces sur la ligne qui le divise des numéros quatre cent cinquante-un et quatre cent cinquante-deux, et soixante et sept pieds sept pouces sur la rue Joséphine, contenant en superficie deux mille sept cent trente pieds mesure anglaise (2730), égal à deux mille quatre cent trois pieds français (2403)."

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le TROISIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour, à Québec, sujets aux charges clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour ; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppo-

LICITATION.

Canada,
Province of Quebec. }
District of Quebec. }

No. 1278.

Public notice is by these presents given that by and in virtue of two judgments of the Superior Court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, rendered one on the ninth day of April last, and the other the ninth day of June instant, in a cause in which Alfred Lemieux, of the town of Lévis, esquire, official assignee, in his quality of assignee duly appointed according to the requirements of the insolvent act of 1875, to the estate of Dame Melina Larue, heretofore of the town of Lévis, and now of Saint Sauveur de Québec, merchant, widow of the late Marcel Bilodeau, in his lifetime, of Québec, is plaintiff, and Melina Larue, heretofore of the town of Lévis, and now of Saint Sauveur de Québec, widow of Marcel Bilodeau, in his lifetime, of Québec, in her quality of tutrix duly appointed to Ernestine Edwidge and Joseph Marcel Ernest, all minor children, issue of the marriage of the said Melina LaRue, with the said Marcel Bilodeau, according to the act of tutorship duly homologated and registered, is defendant, ordering the licitation of certain immovable property described as follows, that is to say :

1. "Two half emplacements contiguous one to the other and forming and being one whole lot, being that number four hundred and thirty eight (438), on the cadastral plan and books of reference of the parish of Saint Sauveur de Québec, and is described in the said cadastral plan and books of reference as follows ; bounded towards the north by lot number four hundred and twenty four, towards the south by Arago street, towards the east by number four hundred and thirty seven, and towards the west by Signay street, containing forty two feet and nine inches on the line which divides it from the number four hundred and thirty four, forty six feet on Arago street, seventy feet on the line which divides it from number four hundred and thirty seven, and sixty nine feet on Signay street, containing a superficies of three thousand and sixty two feet (3062), english measure, equal to two thousand six hundred and ninety six feet (2696) french.

2. "A lot of land or emplacement being number four hundred and sixty seven, on the cadastre and books of reference of the parish of Saint Sauveur de Québec, and described on the said cadastre, as follows ; bounded towards the north by Arago street, towards the south by lots numbers four hundred and fifty one (421) and four hundred and fifty two (452), and towards the west by Josephine street, measuring forty three feet six inches on Arago street, forty two feet on the line which divides it from number four hundred and sixty six, sixty two feet eight inches on the line which divides it from number four hundred and fifty one and four hundred and fifty two and sixty seven feet seven inches on Josephine street, containing in superficies two thousand seven hundred and thirty feet (2730) english measure, equal to two thousand four hundred and three feet (2403) feet french."

The immovable property above described will be put up to sale and adjudged to the highest and last bidder, the THIRD day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the morning, sitting the Court in the court room of the said court, at Quebec, subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the *cahier de charge*, deposited in the prothonotary's office of the said court, and all oppositions *afin d'annuler, afin de charge or afin de distraire*, to the said sale and licitation must be filed in the Prothonotary's office, at least fifteen days before the day herein fixed for the sale and adjudication, and all oppositions *afin de conserver* must be deposited within six days after the adjudication and failing the parties to file such

sitions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

MACKAY & TURCOTTE,

Procureurs du Demandeur.

Québec, 11 juin 1877. 4447

[Première publication, 16 juin 1877.]

opposition within the delays hereby limited, they will be foreclosed from the right of so doing.

MACKAY & TURCOTTE,

Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 11th June, 1877. 4448

[First published, 16th June, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **E**TIENNE BRUNEAU,
No. 532. } Demandeur; contre
ACHILLE GAGNON, Défendeur.

Comme appartenant à Etienne Bruneau.

La moitié nord-est du lot numéro huit du dixième rang du canton de Tingwick.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le QUATORZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 mars 1877. 1977 3

[Première publication, 10 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **W**ILLIAM H. FEL-
No. 49. } TON *et al.*, Deman-
deurs; contre DAME BRIDGET McNULTY, Dé-
fenderesse.

Une terre étant la moitié sud-ouest du lot numéro onze du rang du chemin Craig, dans le canton d'Inverness, contenant cent acres en superficie—avec les bâties dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 7 mars 1877. 1979 3

[Première publication, 10 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **S**AUL GAUVREAU,
No. 659. } Demandeur; contre
EDMOND J. BOURBEAU, Défendeur.

Les deux cinquièmes centre du cinquième lot dans le sixième rang du township de Tingwick, dans le district d'Arthabaska, de la contenance de soixante acres de terre, plus ou moins, en superficie; bornés au nord-ouest au cinquième rang, au sud-est au chemin de front des sixième et septième rangs, d'un côté au nord-est à Pierre Lettre ou représentants, et au sud-ouest à François Beaulieu ou représentants—avec les bâties dessus construites.

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the under signed, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **E**TIENNE BRUNEAU,
No. 532. } Plaintiff; against
ACHILLE GAGNON, Defendant.

As belonging to Etienne Bruneau.

The north east half of lot number eight in the tenth range of the township of Tingwick.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FOURTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th March, 1877. 1978

[First published, 10th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **W**ILLIAM H. FELTON
No. 49. } *et al.*, Plaintiffs;
against DAME BRIDGET McNULTY, Defendant.

A land being the south west half of lot number eleven of the Craig's road range, in the township of Inverness, containing one hundred acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the NINETEENTH day of JULY next, at NINE of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 7th March, 1877. 1980

[First published, 10th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **S**AUL GAUVREAU,
No. 659. } Plaintiff; against ED-
MOND J. BOURBEAU, Defendant.

The centre two fifths of lot number five, in the sixth range of the township of Tingwick, in the district of Arthabaska, containing sixty acres of land, more or less, in superficies; bounded to the north west by the fifth range, to the south east by the front road of the sixth and seventh ranges, on one side to the north east by Pierre Lettre or representatives, and to the south west by François Beaulieu or representatives—with the buildings thereon erected.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le QUATORZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 mars 1877. 1981 3
[Première publication, 10 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } GEORGE JÉRÉMIE
No. 1166. } PACAUD, Deman-
deur; contre DAVID VERVILLE, Défendeur.

1. Une terre faisant partie des lots numéros vingt-quatre et vingt-cinq du neuvième rang du canton de Chester, contenant environ deux arpents et demi de front sur la profondeur des lots; bornée d'un côté au sud à veuve Jean-Baptiste Morency, et de l'autre côté au nord à Joseph Verville—avec bâtisses dessus construites.

2. Cinquante acres de terre faisant partie du lot numéro vingt-quatre du neuvième rang du canton de Chester; bornés d'un côté au nord à veuve Jean-Baptiste Morency, de l'autre côté au demandeur, au nord-est au huitième rang, et au sud-ouest au dixième rang.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TREIZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 mars 1877. 1991 3
[Première publication, 10 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 1082. } CAUD, Demandeur;
contre GEORGE HEMOND, Défendeur.

1. Une terre formant partie du lot numéro onze, dans le septième rang du canton de Stanfold, de quatre arpents de front sur la profondeur du lot; borné au nord-est à Charles Parent, et au sud-ouest au lot numéro douze—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre étant le quart est du lot numéro douze dans le septième rang du canton de Stanfold, avoisinant le numéro onze.

3. Une terre faisant partie au lot A Gore, dans le septième rang du canton de Stanfold, de huit arpents de profondeur à partir du cordon du huitième rang en allant vers le nord, sur toute la largeur du lot A Gore; bornée au sud au huitième rang, au nord au bout de la dite profondeur à Philippe Thomas, à l'est au numéro quatorze, à l'ouest au numéro quinze.

4. La moitié est de la moitié est du lot A Gore, dans le huitième rang du canton de Stanfold, contenant cinquante acres en superficie.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TREIZIÈME jour de JUILLET prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 mars 1877. 1989 3
[Première publication, 10 mars 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH CYRILLE HA-
No. 1229. } MEL, Demandeur;
contre NERE MAILHOT et al., Défendeurs.

Comme appartenant à George Savoie.

Un terrain ou emplacement présentant toutes les conditions requises pour l'établissement d'une usine à vapeur.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FOURTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th March, 1877. 1982
[First published, 10th March 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } GEORGE JÉRÉMIE
No. 1166. } PACAUD, Plaintiff;
against DAVID VERVILLE, Defendant.

1. A land forming part of lots numbers twenty four and twenty five of the ninth range of township Chester, containing about two arpents and a half in front by the depth of the lots; bounded on one side to the south by Mrs. widow Jean Baptiste Morency, and on the other side to the north by Joseph Verville—with the buildings thereon erected.

2. Fifty acres of land forming part of lot number twenty four of the ninth range of township Chester; bounded on one side to the north by Mrs. widow Jean Baptiste Morency, on the other side by the plaintiff, on the north east side by the eighth range, and on the south west by the tenth range.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th March, 1877. 1992
[First published, 10th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 1082. } CAUD, Plaintiff; against
GEORGE HEMOND, Defendant.

1. A land forming part of lot number eleven in the seventh range of township Stanfold, of four arpents in front by the depth of the lot; bounded on the north east by Charles Parent, and on the south west by lot number twelve—with a house and outbuildings thereon erected.

2. A land forming the eastern quarter of lot number twelve in the seventh range of township Stanfold, adjoining number eleven.

3. A land forming part of lot A Gore, in the seventh range of township Stanfold, of eight arpents in depth and starting from the division line of the eighth range running north ward by the whole width of the said lot A Gore; bounded on the south by the eighth range, on the north at end of the said depth by Philippe Thomas, east by number fourteen, west by number fifteen.

4. The east half of the east half of lot A Gore, in the eighth range of the township of Stanfold, containing fifty acres in superficial extent.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of JULY next, at NOON. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th March, 1877. 1990
[First published, 10th March, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH CYRILLE HA-
No. 1229. } MEL, Plaintiff; against
NERE MAILHOT et al., Defendants.

As belonging to George Savoie.

A parcel of land or emplacement containing all the conditions required for the establishment of a steam engine.

pieds de profondeur, faisant la partie sud du lot numéro cinq dans le sixième rang du canton de Somerset, paroisse Sainte-Julie, à l'est du chemin du dépôt, tenant d'un côté à Magloire Paradis, de l'autre à J. E. Turgeon, à l'ouest au dit chemin, à l'est à Richard St. Pierre—avec maison et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 9 mars 1877. 2199 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford.

Bedford, à savoir: } LOUIS BACHAND, Deman-
No. 679. } leur; contre les terres et
tenements de LOUIS BERNIER, Défendeur.

Un emplacement situé dans la paroisse de Sainte Pudentienne, formant partie du lot numéro un, dans le deuxième rang du canton de Roxton, dans le district de Bedford, contenant trente-trois pieds de largeur sur cent vingt-six pieds de profondeur, mesure anglaise; bornée au nord par le chemin public, au sud en arrière et à l'ouest par la terre de Louis Bachand, et à l'est par la terre de la Société Évangélique—avec une boutique sus-érigée.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 11 juin 1877. 4491
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford.

Bedford, à savoir: } XAVIER VILLENEUVE,
No. 8955. } Demandeur; contre les
terres et tenements de DAME MARY JANE
LECLERC, veuve de feu Patrick Mahedy, comme
légataire universelle, et Jean-Baptiste Mahedy,
comme exécuteur testamentaire de la succession
du dit feu Patrick Mahedy, tous deux nommés
comme tels en son dernier testament, Défendeurs.

La moitié sud du lopin de terre numéro dix-sept, dans le neuvième rang des lots situés dans le canton de Shefford, district de Bedford, con-

hundred and twenty feet in depth, forming southerly portion of lot number five in the sixth range of the township of Somerset, parish of Sainte-Julie, on the easterly side of the depot road; bounded on one side by Magloire Paradis, on the other side by J. E. Turgeon, towards the west by the said road, and towards the east by Richard St. Pierre—with a house and hangar thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 9th March, 1877. 2:00
[First published, 17th March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford.

Bedford, to wit: } LOUIS BACHAND, Plaintiff;
No. 679. } against the lands and tene-
ments of LOUIS BERNIER, Defendant.

A parcel or emplacement of land situated in the parish of Sainte Pudentienne, forming part of lot number one, in the second range of the township of Roxton, in the district of Bedford, containing thirty three feet in width by one hundred and twenty six feet in depth, english measure; bounded on the north by the highway, to the south in rear and on the west side by the land of Louis Bachand, and to the east by the land of the Evangelique Society—with a workshop thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the thirteenth day of November next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 11th June, 1877. 4492
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford.

Bedford, to wit: } XAVIER VILLENEUVE,
No. 8955. } Plaintiff; against the lands
and tenements of DAME MARY JANE LECLERC,
widow of the late Patrick Mahedy, as universal
legatee, and Jean Baptiste Mahedy, as executor of
the estate of the said late Patrick Mahedy, each
named as such in his last will and testament, De-
fendants.

The south half or moiety of the lot of land number seventeen, in the ninth range of lots of the township of Shefford, and district of Bedford, con-

tenant cent acres en superficie, plus ou moins—avec deux moulins à scies, un moulin pour scier des douves et un moulin avec une grande scie circulaire, toutes les machines, pouvoirs d'eau, maisons et autres bâties sus-érigées et améliorations faites. Sauf et excepté cependant les vingt acres nord possédés par la fabrique de Saint-Joachim de Shefford.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MARDI, le VINGT-TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, 4493
Sweetsburgh, 11 juin 1877.
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS

Court de Circuit—District de Saint-Hyacinthe.
Bedford, à savoir : } PIERRE FORAND, Demander.
No. 2053. } leur; contre les terres
et tenements d'AUGUSTIN HAMEL, Défendeur.

Premièrement.—Les trois quarts sud du lot numéro vingt, dans le septième rang des lots situés dans le canton de Granby, dans le district de Bedford, contenant cent cinquante acres avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics; bornés au sud par le chemin public, à l'est par la ligne de division du dit lot, au nord par les cinquante acres nord étant la propriété d'Eusebe Menard, et à l'ouest par la ligne de division ouest du dit lot—sans bâtisses.

Deuxièmement.—Les deux tiers sud de la moitié sud du lot numéro dix-neuf, dans le dit septième rang des lots situés dans le dit canton de Granby, contenant soixante-sept acres en superficie, plus ou moins, (sauf et excepté deux acres et demi à être distraits comme suit : commençant au côté ouest du puits situé sur la dite terre; de là courant est deux acres le long du chemin public sur une profondeur suffisante pour former les dits deux acres et demi)—ensemble une maison, trois granges, une boutique de forgeron et autres bâties sus-érigées.

Troisièmement.—Un acre en superficie étant partie des lots numéros dix-huit et dix-neuf, dans le dit septième rang des lots situés dans le canton de Granby; borné comme suit : à l'est par le chemin public qui conduit au chemin macadamisé et qui traverse le chemin qui conduit de Granby à la ligne seigneuriale, au sud par la terre en division, lieu ci-dessus désignée, à l'ouest et au nord par les terres de Phillip Dubourg.

Quatrièmement.—Toute cette partie du lot numéro dix-huit, dans le dit septième rang des lots situés dans le dit canton de Granby, située à l'ouest du dit chemin public qui conduit au dit chemin macadamisé; bornée au nord par l'acre de terre ci-dessus en troisième lieu décrit, à l'ouest par la ligne de division du dit lot numéro dix-huit, et au nord par le chemin public—avec une maison sus-érigée.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le VINGT-TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, 4489
Sweetsburgh, 11 juin 1877.
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.
Bedford, à savoir : } JEREMIAH C. PETTES,
No. 2025. } Demandeur; contre les
terres et tenements de JOHN COUSENS, Défendeur.

1. Toute cette étendue de terre sise et située

taining one hundred acres in superficies, more or less—together with two saw mills (one clap board and one large circular saw mill) and all the machineries, water privileges houses and other buildings and improvements made thereon and thereto belonging. Saving and excepting therefrom however, the north twenty acres owned by the fabrique Saint Joachim de Shefford.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of October next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, 4494
Sweetsburgh, 11th June, 1877.
(First published, 16th June, 1877.)

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Saint Hyacinthe.
Bedford, to wit : } PIERRE FORAND, Plaintiff;
No. 2053. } against the lands and tene-
ments of AUGUSTIN HAMEL, Defendant.

Firstly.—The south three quarters of lot number twenty, in the seventh range of lots of the township of Granby, in the district of Bedford, containing one hundred and fifty acres with the usual allowance for highways; bounded on the south by the highway, east by the division line of the said lot, north by the north fifty acres being the property of Eusebe Menard, and west by the west division line of said lot—without buildings.

Secondly.—The south two thirds of the south half of lot number nineteen, in the said seventh range of lots of the said township of Granby, containing sixty-seven acres in superficies be the same, more or less, (save and except therefrom two and one half acres to be taken as follows : beginning at the west side of the well situate on said land; thence running easterly two acres along the highway by a sufficient depth to make the same two and one half acres)—together with a dwelling house, three barns, blacksmith's shop and other buildings thereon erected.

Thirdly.—One acre in superficies being part of lots numbers eighteen and nineteen, in the said seventh range of lots of the township of Granby; bounded as follows : east by the highway leading from the macadamised road and intersecting, with the road leading from Granby to the seigneurial line, south by the land secondly above described, west and north by the lands of Phillip Dubourg.

Fourthly.—All that portion of lot number eighteen, in the said seventh range of lots of the said township of Granby, lying west of the said highway leading from the macadamised road above said; bounded on the north by the acre thirdly above described, west by the division line of said lot number eighteen, and north by the highway—with a dwelling house thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at the hour of TWO of the clock of the afternoon. The said writ returnable the thirty first day of October next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, 4490
Sweetsburgh, 11th June, 1877.
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.
Bedford, to wit : } JEREMIAH C. PETTES,
No. 2025. } Plaintiff; against the lands
and tenements of JOHN COUSENS, Defendant.

1. All and singular that certain piece or parcel

dans le canton de Bolton, district de Bedford, et connue et désignée comme étant le lot numéro vingt, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton; bornée au nord par la ligne nord du dit lot, au sud aux terres de Daniel A. Giddings, et à l'ouest par un ruisseau qui court depuis l'étang du moulin du dit Daniel A. Giddings et courant assez loin à l'est pour former soixante-cinq acres de terre en superficie et l'allocation ordinaire pour les chemins publics, plus ou moins.

2. Toutes les terres de la moitié ouest de la moitié est, et la moitié est de la moitié ouest du lot numéro dix-neuf, dans le dit deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Bolton, supposées contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur les dites deux étendues de terre.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, MERCREDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 20 mars 1877.
[Première publication, 24 mars 1877.]

Shérif.
2411 3

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Brôme.

Bedford, à savoir : } IRAM S. FOSTER, De-
No. 177. } mandeur; contre les
terres et tenements de CHARLES CHOINIERE,
Défendeur.

La juste moitié sud de la moitié sud du lot numéro vingt-deux dans le cinquième rang des lots situés dans le canton de Brôme, district de Bedford, supposée contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, (sauf et excepté dix acres de terre en superficie à être distraits du coin sud-est d'icelui décrit comme suit : commençant au côté ouest du chemin traversant l'extrémité est du dit lot, au coin sud-est du dit lot; de là courant ouest sur la ligne sud du dit lot cent perches; de là nord à angles droits dix perches; de là est à angles droits cent perches jusqu'au dit côté ouest du chemin, dix perches jusqu'au front de départ)—ensemble les améliorations faites sur icelle.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, MERCREDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'août prochain.

P. COWAN

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 20 mars 1877.
[Première publication, 24 mars 1877.]

Shérif.
2413 3

Ventes par le Shérif. — Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître, suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du Régistrateur avant les quinze jours qui

of land situate and lying in the township of Bolton and district of Bedford, and known and distinguished by lot number twenty, in the second range of lots in the said township; bounded on the north by the north line of said lot, on the south by the lands of one Daniel A. Giddings, and on the west by a certain brook that runs from said Daniel A. Giddings mill pond and running far enough east to make seventy five acres of land in superficies and the usual allowance for highways be the same, more or less.

2. All the lands of the west half of the east half, and the east half of the west half of lot number nineteen, in the said second range of lots in the said township of Bolton, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same more or less—together with all the buildings and improvements erected and made on the said two pieces or parcels of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme and district of Bedford, on WEDNESDAY, the FIRST day of AUGUST next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the eighth day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 20th March, 1877.
[First published, 24th March, 1877.]

Shérif.
2412

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Brôme.

Bedford, to wit : } IRAM S. FOSTER, Plain-
No. 177. } tiff; against the lands and
tenements of CHARLES CHOINIERE, Defendant.

The south equal half or moiety of the south half of lot number twenty two in the fifth range of lots in the township of Brôme, and district of Bedford, supposed to contain fifty acres of land in superficies be the same, more or less, (save and except therefrom ten acres of land in superficies, measured off from the south east corner thereof described as follows : commencing at the west side of the road running across the east end of said lot at the south east corner of said lot; thence running west on the south line of said lot one hundred perches; thence north at right angles ten perches; thence east at right angles one hundred perches to the said west side of road, ten perches to the place of beginning)—together with the improvements made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme and district of Bedford, on WEDNESDAY, the FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the tenth day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 20th March 1877.
[First published, 24th March, 1877.]

Shérif.
2414

Sheriff's Sales. — Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the Registrar, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de distraire*

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six ours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint Jean, à savoir : **VICTOR ROBERT**,
No. 1731. Demandeur, contre
DAME ONESIME LANIER, Défenderesse.

Le quart indivis d'une terre située dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans le rang double de Murray, comté et district d'Iberville, de la contenance (la dite terre) de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, bornée au front au sud par le chemin du dit rang, en profondeur par Moise Lanier, au côté ouest par Julien Audette, et au côté est par Joseph Basinet, avec le quart indivis d'une maison, grange, hangar, et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le SEIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Sherif,

Saint Jean, 14 juin 1877.

(Première publication, 16 juin 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, comté de Napierville—District d'Iberville.

Canada, Province de Québec, **JOSEPH GREGOIRE**,
District d'Iberville, père, Demandeur, vs.
No. 262. **GILBERT GREGOIRE et al.**, Défendeurs.

Huit dixièmes indivis, dans une terre sise et située au côté sud-est de la petite rivière de Montréal, en la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, contenant cette dite terre, en totalité deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins, bornée en front par le chemin de l'Acadie, en profondeur par le chemin du Vuide, d'un côté au nord par David Guay, et de l'autre côté au sud, partie par les emplacements du village de Napierville, et partie par le route conduisant au chemin du Vuide—avec huit dixièmes indivis, dans les bâties y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyprien, le VINGT-SIXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Sherif,

Saint Jean, 8 mars 1877.

(Première publication, 17 mars 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint Jean, à savoir : **THEOPHILE ARPIN**,
No. 260. Demandeur, contre
WILLIAM MURRAY, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Brigide, seigneurie de Monnoir, dans le district d'Iberville, mesurant cinq arpents de largeur sur trente-cinq arpents de profondeur, bornée en front par la rivière du sud-ouest, en arrière par le rang Saint-François, d'un côté au nord par John Murray ou ses représentants, et d'autre côté par Charles Donnelly ou représentants, avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizieme jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Sherif,

Saint Jean, 13 mars 1877.

(Première publication, 17 mars 1877.)

may be filed at any time within six day next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint John, to wit : **VICTOR ROBERT**, Plain-
No. 1731. tiff; against **DAME ONESIME LANIER**, Defendant.

The undivided quarter of a farm situate in the parish of Sainte-Brigide, in the rang double de Murray, county and district of Iberville, containing (the said farm) two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front to the south by the road of said range, in depth by Moise Lanier, on the west side by Julien Audette, and on the east side by Joseph Basinet, with the undivided quarter of a house, barn, storehouse, and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the SIXTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of November next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office,

Saint John's, 14th June, 1877.

[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, county of Napierville—District of Iberville.

Canada, Province of Quebec, **JOSEPH GREGOIRE**,
District of Iberville, senior, Plaintiff; vs.
No. 262. **GILBERT GREGOIRE et al.**, Defendants.

Eight undivided tenths into a farm lying and situate on the south east side of the little river of Montreal, in the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville, containing in totality the said farm two arpents in front by twenty five arpents in depth, more or less; bounded in front by the road leading to Lacadie, in depth by the road of the Vuide, on one side to the north by David Guay, and on the other side to the south partly by the village of Napierville and emplacement, and partly by the road leading to the road of the Vuide—with the eight undivided tenths in the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of August next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office,

Saint Johns, 8th March, 1877.

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : **THEOPHILE ARPIN**,
No. 260. Plaintiff; against **WILLIAM MURRAY**, Defendant.

A farm lying and situate in the parish of Sainte-Brigide, seigniorie of Monnoir, in the district of Iberville, measuring five arpents in width by thirty five arpents in depth; bounded in front by the south west river, in rear by the rang Saint-François, on one side to the north by John Murray or representatives, and on the other side by Charles Donnelly or representatives—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of August next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office,

Saint Johns, 13th March, 1877.

[First published, 17th March, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 1119. } **PIERRE JOLY**, Demandeur; vs. **AMBROISE GELINAS dit LACOURSE**, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, dans le comté et district de Joliette, dans le cinquième rang du township de Kildare; bornée en front au cordon entre les cinquième et sixième rangs, en profondeur au cordon entre les quatrième et cinquième rangs, d'un côté à Charles Laporte, et de l'autre côté à un nommé Pellerin, contenant la dite terre quatre arpents de front sur vingt-six arpents de profondeur—avec une maison, grange, étable et autres bâties dessus construites; à distraire de la dite terre les emplacements appartenant à Dame veuve Charles Laporte, Joseph Cornellier et Gabriel Rolland, et autres, suivant leurs titres.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Joliette, dans la ville de Joliette, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures du matin, à la folle enchère, frais, risques et charges de Joseph Pelland, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, dans le district de Richelieu, Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour du mois de juin prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 31 mai 1877.Shérif.
4323 2

[Première publication, 9 juin 1877.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court—District of Montreal.

No. 1119. } **PIERRE JOLY**, Plaintiff; vs. **AMBROISE GELINAS dit LACOURSE**, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Ambroise de Kildare, in the county and district of Joliette, in the fifth range of township of Kildare; bounded in front by the division line between the fifth and sixth ranges, in rear by the division line between the fourth and fifth ranges, on one side by Charles Laporte, and on the other side by one Pellerin; said land containing four arpents in front by twenty six arpents in depth—with house, barn, stable and other buildings; reserving from the said land the emplacements belonging to Mrs. widow Charles Laporte, Joseph Cornellier and Gabriel Rolland, and others, according to their title deeds.

To be sold at the registry office of the county of Joliette, in the town of Joliette, on MONDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon, at the folle enchère, charge, risk and cost of Joseph Pelland, yeoman, of the parish of Sainte Geneviève de Berthier, in the district of Richelieu. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 31st May, 1877.Shérif.
4324

[First published, 9th June, 1877.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Magistrat—Comté de Temiscouata.

Kamouraska, à savoir: } **BENJAMIN DUBÉ**,
No. 247. } de la paroisse des
Trois-Pistoles, marchand, Demandeur; contre

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Magistrate's Court—County of Temiscouata.

Kamouraska, to wit: } **BENJAMIN DUBÉ**, of
No. 247. } the parish of Trois
Pistoles, merchant, Plaintiff; against CYPRIEN

CYPRIEN COUTURIER, cultivateur et cordonnier, du même lieu, Défendeur, c'est-à-savoir :

Une terre de deux arpents et demi de front sur quarante-deux arpents de profondeur, située au quatrième rang de la seigneurie des Trois Pistoles, en la paroisse de Sainte-Françoise ; bornée au nord au troisième rang des Trois-Pistoles, au sud aux Terres de la Couronne, à l'est à Magloire Dubé et David Bertrand, et à l'ouest à Cyrille Rioux—sans bâtisses, mais avec appartenances, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le SEIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures avant midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

V. TACHE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 13 juin 1877. 4517
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Temiscouata.

Kamouraska, à savoir : } JEAN-BAPTISTE
No. 182. } RIOUX, cultivateur,
de la paroisse des Trois-Pistoles, Demandeur ;
contre JOSEPH D'AMOUR, cultivateur, de la
paroisse de Sainte-Françoise, Défendeur, c'est-à-
savoir :

Une terre de deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, située en le premier rang de la dite paroisse de Sainte-Françoise ; bornée au nord au troisième rang de la paroisse des Trois-Pistoles, au sud au deuxième rang de la dite paroisse de Sainte-Françoise, au sud-ouest à Vincent D'Amour, et au nord-est à Louis Morin—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le SEIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 13 juin 1877. 4515
[Première publication, 16 juin 1877.]

PLURIES VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } JEAN ANTIME ROY,
No. 154. } écuyer, notaire, de la
ville de Fraserville, Demandeur ; contre DAMASE
CARON, écuyer, rentier, de la paroisse de Saint-
Patrice de la Rivière-du-Loup, en sa qualité de
curateur, dûment élu en justice à la succession
vacante de feu Edouard Fraser, en son vivant,
écuyer, seigneur, de la Rivière-du-Loup, et autres
lieux, Défendeur, c'est à savoir :

1. Un arpent et demi de terre de front sur environ dix-neuf arpents de profondeur, indivis dans une terre de trois arpents de front sur la dite profondeur, situé en le cinquième rang de la seigneurie de Villeray, en la paroisse de Saint-Arsène, dans le comté de Temiscouata, dans le district de Kamouraska ; bornée en totalité par le nord-ouest au quatrième rang de la dite seigneurie, et par le sud-est aux terres de la couronne, joignant au sud-ouest à Prudent St. Amand, et au nord-est à Jacques Morin, avec ensemble : 1. La moitié indivise d'un moulin à farine en pierre à deux étages, mesurant en totalité soixante pieds de front sur trente-deux pieds de profondeur, avec trois paires de moulages, deux bluteaux, un smut tournant et travaillant d'icelui, chaussée et moitié des ustensiles employés à son usage ; 2. La moitié indivise d'une étable contenant en totalité quarante pieds de front sur vingt-cinq pieds de profondeur, couverte en planches et en bardeau, située sur la terre ci-dessous décrite, auprès du dit moulin à farine ; 3. La moitié indivise d'un vieux moulin à scie entière-

COUTURIER, farmer and shoemaker, of the same place, Defendant, to wit :

A land of two arpents and a half in front by forty two arpents in depth, situate in the fourth range of the seigniorie of Trois Pistoles, in the parish of Sainte Françoise ; bounded on the north by the third range of Trois Pistoles, on the south by the Crown Lands, on the east by Magloire Dubé and David Bertrand, and on the west by Cyrille Rioux—without any buildings, but with circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Françoise, on the SIXTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of November next.

V. TACHE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 13th June, 1877. 4518
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Temiscouata.

Kamouraska, to wit : } JEAN-BAPTISTE
No. 182. } RIOUX, farmer, of the
parish of Trois Pistoles, Plaintiff ; against JOSEPH
D'AMOUR, farmer, of the parish of Sainte Fran-
çoise, Defendant, to wit :

A land of two arpents in front by forty two arpents in depth, situate in the first range of the parish of Sainte Françoise ; bounded on the north by the third range of Trois Pistoles, on the south by the second range of the said parish of Sainte Françoise on the south west by Vincent D'Amour, and on the north east by Louis Morin—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Françoise, on the SIXTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of November next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 13th June, 1877. 4516
[First published, 16th June, 1877.]

PLURIES VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } JEAN ANTIME ROY,
No. 154. } esquire, notary, of the
town of Fraserville, Plaintiff ; against DAMASE
CARON, esquire, rentier, of the parish of Saint-
Patrice de la Rivière du Loup, in his quality of
curator, appointed in due course of law, to the va-
cant estate of the late Edouard Fraser, in his life-
time, esquire, seigneur of La Rivière du Loup, and
other places, Defendant, to wit :

1. One arpent and a half of land in front by about nineteen arpents in depth, undivided in a land of three arpents in front by the said depth, situate in the fifth range of the seigniorie of Villeray, in the parish of Saint Arsène, in the county of Temiscouata, in the district of Kamouraska ; bounded in all on the north west by the fourth range of the said seigniorie, and on the south east by the crown lands, on the south west by Prudent St. Amand, and north east by Jacques Morin—together with : 1. The undivided half of a two stories flour mill, measuring in all sixty feet in front by thirty two feet in depth, with three pairs of mill stones, two bolters, one smut, machinery and apparatus thereof, a dam, and half of the mechanism used therefor ; 2. The undivided half a stable measuring forty feet in front by twenty five feet in depth, clap-boarded and shingled situate on the property hereinabove described, near the said flour mill ; 3. The undivided half of an old saw mill without machinery, situate on the said land, on the south west side of La Rivière Verte ; saving and reserving therefrom a shed,

ment degré, situé sur la dite terre au côté sud-ouest de la rivière Verte; sauf à distraire une remise, une laiterie et une porcherie, appartenant à la succession de feu Pierre Lévesque.

2. La moitié indivise dans une certaine étendue de terrain, contenant en totalité environ deux arpents en superficie, située sur les bords de la rivière Verte, en la dite paroisse de Saint-Arsène, et submergée par les eaux de la dite chaussée plus amplement décrite à l'acte de cession d'icelle par Michel Chouinard à William Fraser et à Edouard Fraser, devant M^{re}. J. A. Roy et son confrère, notaires, en date du vingt-sept septembre 1854, faisant partie d'une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée par le nord-ouest au quatrième rang, et par le sud-est à la couronne, joignant au sud-ouest à Clovis Bérubé, et au nord-est à J. B. Chouinard.

3. La moitié indivise dans une certaine étendue de terrain située au même endroit, contenant en totalité environ un arpent et demie en superficie, submergée par les eaux de la dite chaussée et plus amplement décrite à l'acte de cession d'icelle aux dits William Fraser et Edouard Fraser, devant le dit M^{re}. Roy et son confrère, par Stanislas Roy, en date du onze septembre 1854, et faisant partie d'une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au cinquième rang de la dite seigneurie en la dite paroisse de Saint-Arsène; bornée par le nord-ouest au quatrième rang, et par le sud-est à la couronne, joignant au sud-ouest à Dame Veuve Clément Roy ou ses représentants, et au nord-est à Pierre Chouinard.

4. La moitié indivise d'une certaine étendue de terrain, contenant en totalité environ trois arpents en superficie, situé au même endroit, submergée par les eaux de la dite chaussée et plus amplement décrite en l'acte de cession d'icelle par Prudent St. Amand aux dits William Fraser et Edouard Fraser, devant le dit M^{re}. Roy et son confrère, en date du vingt-sept septembre 1854, faisant partie d'une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au dit cinquième rang de la dite seigneurie, en la dite paroisse de Saint-Arsène; bornée par le nord-ouest au quatrième rang, et par le sud-est à la couronne, joignant au sud-ouest à Bernard St. Amand, et au nord-est à William Fraser, écuyer.

5. La moitié indivise dans une certaine étendue de terrain, contenant en totalité environ trois arpents en superficie, située au même endroit, submergée par les eaux de la dite chaussée et plus amplement décrite à l'acte de cession d'icelle par François Deschamps aux dits William Fraser et Edouard Fraser, devant le dit M^{re}. Roy et son confrère, en date du onze septembre 1854, faisant partie d'une terre de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au cinquième rang de la dite seigneurie en la dite paroisse de Saint-Arsène; bornée par le nord-ouest au quatrième rang, et par le sud-est à la couronne, joignant au sud-ouest à Paschal Ouellet ou ses représentants, et au nord-est aux représentants de la dite Dame veuve Clément Roy.

6. La moitié indivise dans une certaine étendue de terrain contenant en totalité environ trois arpents en superficie, située au même endroit, submergée par les eaux de la dite chaussée et plus amplement décrite en l'acte de cession d'icelle par Séverin Chouinard aux dits William Fraser et Edouard Fraser, devant le dit M^{re}. Roy et son confrère, en date du onze septembre 1854, faisant partie d'une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au dit cinquième rang de la dite seigneurie en la dite paroisse de Saint-Arsène; bornée par le nord-ouest au quatrième rang, par le sud-est à la couronne, joignant au sud-ouest à Pierre Chouinard, et au nord-est à Joseph Roy.

7. La moitié indivise dans un pouvoir d'eau située en la paroisse de Saint-André, en la seigneurie de Verhaeg, dans les cantons et district de Kamouraska.

dairy-house and a pig sty, belonging to the estate of the late Pierre Lévesque.

2. The undivided half of a certain tract of land, containing in all about two arpents in extent, situate on the banks of La Rivière Verte, in the said parish of Saint-Arsène, and overflowed by the waters of the said dam, and more fully set forth in the deed of conveyance thereof by Michel Chouinard to William Fraser and to Edouard Fraser, before M^{re}. J. A. Roy and colleague, notaries, dated the twenty seventh day of September, 1854, forming part of a land three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the north west by the fourth range, and on the south east by the crown, on the south west by Clovis Bérubé, and on the north east by J. B. Chouinard.

3. The undivided half of a certain tract of land, at the same place, containing in all about one arpent and a half in extent, overflowed by the waters of the said dam, and more fully set forth in the deed of conveyance thereof to the said William Fraser and Edouard Fraser, before M^{re}. Roy and colleague, notaries, by Stanislas Roy, dated the eleventh day of September, 1854, and forming part of a land three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the fifth range of the seignior, in the parish of Saint-Arsène; bounded on the north west by the fourth range, and on the south east by the crown, joining on the south west by Dame widow Clement Roy or representatives, and on the north east by Pierre Chouinard.

4. The undivided half of a certain tract of land, containing in all about three arpents in extent, situate at the same place, overflowed by the water of the said dam, and more fully set forth in the deed of conveyance thereof by Prudent St. Amand to the said William Fraser and Edouard Fraser, before M^{re}. Roy and colleague, notaries, dated the twenty seventh day of September, 1854, forming parts of a land three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the fifth range of the said seignior, in the said parish of Saint-Arsène; bounded on the south east by the crown, on the south west by Bernard St. Amand, and on the north east by William Fraser.

5. The undivided half of a certain tract of land, containing in all about three arpents in extent, situate at the same place, overflowed by the water of the said dam, and more fully set forth in the deed of conveyance thereof by François Deschamps to the said William Fraser and Edouard Fraser, before M^{re}. Roy and colleague, notaries, dated the eleventh day of September, 1854, forming part of a land of four arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the fifth range of the said seignior, in the said parish of Saint-Arsène; bounded in the north west by the fourth range, and on the south east by the crown, on the south west by Paschal Ouellet or representatives, and on the north east by the representatives of the said Dame widow Clement Roy.

6. The undivided half of a certain tract of land containing in all about three arpents in extent, situate at the same place, overflowed by the water of the said dam, and more fully set forth in the deed of conveyance thereof by Séverin Chouinard to William Fraser and Edouard Fraser, before M^{re}. Roy and colleague, notaries, dated the eleventh day of September, 1854, forming part of a land two arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the fifth range of the said seignior, in the said parish of Saint-Arsène; bounded on the north west by the fourth range, and on the south east by the crown, on the south west by Pierre Chouinard, and on the north east by Joseph Roy.

7. The undivided half of a water power situate in the parish of Saint-André, in the seignior of Verhaeg, in the cantons and district of Kamouraska.

raska, et plus amplement décrite à l'acte de cession d'icelle par Paschal Gagné aux dits William Fraser et Edouard Fraser, devant le dit M^{re} Roy et son confrère, en date du seize mars 1858, passant sur les terres du second rang, traversant un certain circuit de terre appartenant au dit Paschal Gagné ou ses représentants, et se déchargeant dans la rivière à Fouquet.

8. La moitié indivise dans une terre située au troisième rang de la paroisse et seigneurie de la Rivière-du-Loup, contenant en totalité deux arpents, deux perches et quatre pieds ou environ de front sur quarante arpents de profondeur; bornée par le nord-ouest au second rang, et par le sud-est au bout de la dite profondeur, joignant au sud-ouest au domaine seigneurial, et au nord-est à Clément Raimond—sans bâtisses.

9. Un tiers indivis dans une terre contenant en totalité deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située au second rang de la dite paroisse et seigneurie de la Rivière-du-Loup; bornée par le nord-ouest à Vincelas Taché, écuyer, et par le sud-est au bout de la dite profondeur, joignant au sud-ouest au domaine seigneurial, et au nord-est à Eusèbe Bérubé—sans bâtisses; mais à en distraire les emplacements déjà concédés sur icelle, et le terrain occupé par le chemin de fer intercolonial.

10. Un emplacement situé sur la rue du marché en la ville de Fraserville, contenant cent pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné par le sud-est à la dite rue, par le nord-ouest au bout de la dite profondeur, par le nord-est au dit William Fraser, et par le sud-ouest à Thomas Jarvis, écuyer—avec une vieille maison dessus construite.

11. La moitié indivise dans un emplacement situé sur la rue Jones, en la dite ville de Fraserville, contenant en totalité un arpent de front sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins; borné par le nord-est à la dite rue Jones, et par le nord-ouest à Jean-Baptiste Pouliot, écuyer, par le sud-est à Jean-Baptiste Chamberland, écuyer, et par le sud-ouest à la Rivière-du-Loup—sans bâtisses.

12. Un emplacement contenant cent pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, situé sur la rue Bellevue, en la dite ville de Fraserville; borné par le sud-est à la dite rue, par le nord-est à François Lachance, par le sud-ouest à Benjamin Voisine, et par le nord-ouest au domaine—avec une maison et une autre petite bâtisse dessus construites.

13. Un tiers indivis dans le lot de terre numéro treize du quatrième rang nord-est des Six mille Acres, en la paroisse de Saint-Antoine, dans le dit district, contenant en totalité deux arpents de front sur trente-deux arpents et demi de profondeur; borné par le nord-est aux terres de la couronne, et par le sud-ouest au bout de la dite profondeur, joignant au nord-ouest à David Bélanger, et au sud-est à Charles Soucy ou ses représentants—sans bâtisses.

14. Un tiers indivis dans les lots de terre numéros huit et neuf du quatrième rang sud-ouest des Six mille Acres, en la paroisse de Saint-Antoine, contenant en totalité quatre arpents de front sur trente-deux arpents et demi de profondeur; bornés par le sud-ouest aux terres dites de l'Ancien Chemin du Lac, et par le nord-est au bout de la dite profondeur, joignant au nord-ouest à Thomas Lévesque, et au sud-est à Fabien Marquis—sans bâtisses.

15. Un tiers indivis dans les lots de terre numéros douze et treize du quatrième rang sud-ouest des dits Six mille Acres, en la dite paroisse de Saint-Antoine, contenant en totalité quatre arpents de front sur une profondeur moyenne d'environ quinze arpents; bornés par le sud-ouest aux dites terres de l'Ancien chemin du Lac, et par le nord-est à la profondeur des terres du quatrième rang nord-est des Six mille Acres, joignant au nord-ouest à Fabien Marquis, et au sud-est aux terres de la couronne—sans bâtisses.

and morefully described in the deed of conveyance thereof from Paschal Gagné to the said William Fraser and Edouard Fraser, before the said M^{re} Roy and colleague, dated the sixteenth day of March, 1858, passing over the lands of the second range, crossing a certain circuit of land belonging to the said Paschal Gagné or representatives, and emptying into the Rivière à Fouquet.

8. The undivided half of a land situate in the third range of the parish and seignior of River du Loup, containing in all two arpents, two perches and four feet or thereabouts in front by forty arpents in depth; bounded on the north west by the second range, on the south east by the end of the said depth, on the south west by the seigniorial domain, and on the north east by Clément Raimond—no buildings.

9. An undivided third in a land containing in all two arpents in front by forty arpents in depth, situate in the second range of the said parish and seignior of River du Loup; bounded on the north west by Vincelas Taché, esquire, and on the south east by the end of the said depth, on the south west by the seigniorial domain, and on the north east by Eusèbe Bérubé—without buildings; reserving therefrom the emplacements already conceded thereon, and the ground occupied by the Interecolonial Railway.

10. An emplacement situate on market street (*rue du Marché*), in the town of Fraserville, containing one hundred feet in front by one hundred feet in depth; bounded on the south east by the said street, north west by the end of the said depth, north east by the said William Fraser, and south west by Thomas Jarvis, esquire—with an old house thereon erected.

11. The undivided half of an emplacement situate on Jones street, in the said town of Fraserville, containing in all one arpent in front by one arpent in depth, the whole more or less; bounded on the north east by Jones street aforesaid, on the north west by Jean Baptiste Pouliot, esquire, on the south east by Jean-Baptiste Chamberland, esquire, on the south west by the River du Loup—no buildings.

12. An emplacement containing one hundred feet in front by one hundred and twenty feet in depth, situate on Bellevue street, in the said town of Fraserville; bounded on the south east by the said street, on the north east by François Lachance, on the south west by Benjamin Voisine, and on the north west by the domain—with a house and another small building thereon erected.

13. An undivided third of lot number thirteen of the fourth range north east of the six mille acres, in the parish of Saint-Antoine, in the said district, containing in all two arpents in front by thirty two arpents and a half in depth; bounded on the north east by the crown lands, and on the south west by the end of the said depth, on the north west by David Bélanger, and south east by Charles Soucy or representatives—no buildings.

14. An undivided third of lots of land numbers eight and nine, of the fourth range south west of the six mille acres, in the parish of Saint-Antoine, containing in all four arpents in front by thirty two arpents and a half in depth; bounded on the south west to the said lands of the l'Ancien Chemin du Lac, and on the north east by the end of the said depth, to the north west by Thomas Lévesque, and south east by Fabien Marquis—no buildings.

15. An undivided third of lot number thirteen of the fourth range, south west of the six mille acres, in the parish of Saint-Antoine, in the said district, containing in all four arpents in front by a depth of about fifteen arpents; bounded on the south west by the said lands of the l'Ancien chemin du Lac, and to the north east by the depth of the lands of the fourth range north east of the six mille acres, to the north west by Fabien Marquis, and to the south east by the crown lots—no buildings.

16. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Joseph François Côté, cultivateur, de Notre-Dame du Portage, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, et autres, à Louis Côté, devant le dit Mtre. Roy et confrère, en date du vingt avril 1854, du lot numéro un du premier rang des terres nommées les Six mille Acres, en la dite paroisse de Saint-Antonin.

17. Une rente annuelle constituée de quatre-vingt-dix centins par année, payable le premier octobre, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de quinze piastres, due au dit curateur par Anselme Dionne, cultivateur, de Notre-Dame du Portage, débiteur actuel, pour un tiers de partie du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser et autres, à Louis Côté, devant le dit Mtre. Roy et confrère, en date du vingt avril 1854, du lot numéro un du premier rang des terres nommées les Six mille Acres, en la dite paroisse de Saint-Antonin.

18. Une rente annuelle constituée d'une piastre vingt-deux centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de vingt piastres, quatre-vingt trois centins et un tiers, due au dit curateur par Alexandre Lemoine, écuyer, débiteur actuel demeurant en la cité de Québec, pour un tiers de partie du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Alexandre Soucy, devant Mtre. J. B. Pouliot et confrère, notaires, en date du seize juin 1847, du lot numéro trois du dit premier rang en la dite paroisse de Saint-Antonin.

19. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et un tiers, due au dit curateur par Michel Michaud, cultivateur, de Notre-Dame du Portage, débiteur actuel, pour un tiers de partie du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Pierre Lévêque, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, en date du vingt et un juin 1847, du lot numéro quatre du dit premier rang, en la dite paroisse de Saint-Antonin.

20. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers due au dit curateur par Joseph Dubé, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Prosper Dubé, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, en date du vingt et un juin 1847, du lot numéro quatre du dit premier rang.

21. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Dominique Dessaint, cultivateur, de Notre-Dame du Portage, débiteur actuel, pour un tiers de partie du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et à Edouard Fraser, à François Lévêque, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, en date du trois mars 1847, du lot numéro cinq du dit premier rang.

22. Une rente annuelle constitué d'une piastre

16. An annual constituted rent of one dollar a year, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Joseph François Côté, farmer, of Notre Dame du Portage, actual debtor, for one third of the purchase price, at constituted rent, from William Fraser, esquire, and others, to Louis Côté, before Mtre. Roy aforesaid and colleague, dated the twentieth day of April, one thousand eight hundred and fifty four, of lot number one of the first range of the lands called *les six mille acres*, in the said parish of Saint Antonin.

17. An annual constituted rent of ninety cents a year, payable on the first day of October, of every year, in the parish of River du Loup, upon the capital of fifteen dollars, due to the said curator, by Anselme Dionne, farmer, of Notre Dame du Portage, actual debtor, for one third of the price of the sale, at constituted rent from William Fraser, esquire, and others, to Louis Côté, before Mtre. Roy aforesaid and colleague, dated the twentieth day of April, one thousand eight hundred and fifty four, of lot number one of the first range of the lands called *les six mille acres*, in the said parish of Saint Antonin.

18. An annual constituted rent of one dollar twenty two cents and one third, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon a capital sum of twenty dollars eighty three cents and one third, due to the said curator by Alexandre Lemoine, esquire, actual debtor, residing in the city of Quebec, for one third of the price of the sale, at constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Alexandre Soucy, before Mtre. J. B. Pouliot and colleagues, notaries, dated the sixteenth day of June, 1847, of lot number three of the said first range, in the said parish of Saint Antonin.

19. An annual constituted rent of one dollar, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon a capital sum of sixteen dollars, sixty six cents and one third, due to the said curator by Michel Michaud, farmer, of Notre-Dame du Portage, actual debtor, for one third of the price of the sale, at constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Pierre Lévêque, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the twenty first day of June, 1847, of lot number four of the said first range, in the said parish of Saint Antonin.

20. An annual constituted rent of one dollar, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon a capital sum of sixteen dollars, sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Joseph Dubé, farmer, of the parish of Saint Antonin, for one third of the price of the sale, at constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Prosper Dubé, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the twenty first day of June, 1847, of lot number four of the said first range.

21. An annual constituted rent of one dollar a year payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Dominique Dessaint, farmer, of Notre Dame du Portage, actual debtor, for one third of the purchase price, at constituted rent, by the said Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to François Lévêque, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the third day of March, 1847, of lot number five of the said first range.

22. An annual constituted rent of one dollar,

par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Elzéar Gauvin, cultivateur, de la Rivière-du-Loup, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à François Lévêque, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du trois mars 1847, du lot numéro cinq du dit premier rang.

23. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par George Pelletier, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Abraham Michaud, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, notaires, en date du trois mars 1847, du numéro six du dit premier rang.

24. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Joseph Soucy, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur de William Fraser et Edouard Fraser, à Magloire Lévêque, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du cinq mai 1847, du lot numéro sept du dit premier rang.

25. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Joseph Soucy, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Joseph Landril, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du quinze mars 1847, du lot numéro huit du dit premier rang.

26. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Louis Dubé, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Thomas Paradis, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, notaires, en date du douze mars 1847, du lot numéro neuf du dit premier rang.

27. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Joseph Lévêque, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Pierre Georges Paradis, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, notaires, en date du onze mars 1847, du lot numéro dix du dit premier rang.

28. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Gabriel Phaucas,

payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon a capital sum of sixteen dollars sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Elzéar Gauvin, farmer, of the parish of River du Loup, actual debtor, residing for one third of the purchase price, at constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser to François Lévêque, before Mtre. J. B. Pouliot and colleague, dated the third day of March, 1847, of lot number five of the said first range.

23. An annual constituted rent of one dollar a year, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by George Pelletier, farmer, of Saint Antonin, actual debtor, for one third of the purchase price, at a constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Abraham Michaud, before the said Mtre. J. B. Pouliot and colleague, notaries, dated the third day of March, 1847, of lot number six of the said first range.

24. An annual constituted rent of one dollar, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon a capital sum of sixteen dollars, sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Joseph Soucy, farmer, of the parish of Saint Antonin, actual debtor, for the balance of the purchase price, at constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Magloire Lévêque, before the said Mtre. J. B. Pouliot and colleague, dated the fifth day of May, 1847, of lot number seven of the said first range.

25. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curators by Joseph Soucy, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Joseph Landril, before the said Mtre. J. B. Pouliot and colleague, dated the fifteenth day of March, 1847, of lot number eight of the said first range.

26. An annual constituted rent of one dollar, payable every year on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Louis Dubé, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Thomas Paradis, before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid, and colleague, notaries, dated the twelfth day of March, 1847, of lot number nine of the said first range.

27. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Joseph Lévêque, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor, to William Fraser and Edouard Fraser, to Pierre Georges Paradis, before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid, and colleague, notaries, dated the eleventh day of March, 1847, of lot number ten of the said first range.

28. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Gabriel Phaucas, fils,

fil, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Basile Caron, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du dix septembre 1847, du lot numéro onze du dit premier rang.

29. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Ferdinand Landril, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Benoit Durand, devant Mtre. J. B. Pouliot et confrère, en date du trente et un août 1847, du lot numéro douze du dit premier rang.

30. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par François-Xavier Pelletier, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Marcel Cloutier, devant Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt-six mars 1847, du lot numéro treize du dit premier rang.

31. Une rente annuelle constituée d'une piastre et vingt-cinq centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de vingt piastres et quatre-vingt-trois centins et un tiers, due au dit curateur par Jean Chrysostôme Dumond, fils, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Jean Chrysostôme Dumond, père, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt et un avril 1847, du lot numéro quatorze du dit premier rang.

32. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur, par George Pelletier, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Alexis Lavoix, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt-huit avril 1847, du lot numéro quinze du dit premier rang.

33. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Gabriel Phauca, fils, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Gabriel Phauca, père, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt-huit avril 1847, du lot numéro seize du dit premier rang.

34. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de huit piastres, trente-trois centins et un tiers, due au dit curateur, par Gabriel Phauca, fils, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser,

farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser to Basile Caron before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid, and colleague notaries, dated the tenth day of September, 1847, of lot number eleven of the said first range.

29. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Ferdinand Landril, farmer, of the parish of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Benoit Durand, before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid, and colleague, dated the thirty first day of August, 1847, of lot number twelve of the said first range.

30. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by François-Xavier Pelletier, farmer, of the parish of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Marcel Cloutier, before Mtre. J. B. Pouliot and colleague, notaries, dated the twenty sixth day of March, 1847, of lot number thirteen of the said first range.

31. An annual constituted rent of one dollar and twenty five cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of twenty dollars and eighty three cents and one third, due to the said curator by Jean Chrysostôme Dumond, fils, farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Jean Chrysostôme Dumond, père, before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid and colleague, notaries, dated the twenty first day of April, 1847, of lot number fourteen of the said first range.

32. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by George Pelletier, farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Alexis Lavoix, before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid, and colleague, notaries, dated the twenty eighth day of April, 1847, of lot number fifteen of the said first range.

33. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Gabriel Phauca, fils, farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Gabriel Phauca, père, before Mtre. J. B. Pouliot aforesaid, and colleague, notaries, dated the twenty eighth day of April, 1847, of lot number sixteen of the said first range.

34. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eight dollars and thirty three cents and one third, due to the said curator by Gabriel Phauca, fils, farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the late Simon Elliot Fraser, as well in his

tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Gabriel Phaucas, père, devant le dit M^{re}. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt-huit avril 1847, du lot numéro seize du dit premier rang.

35. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de vingt-cinq piastres, due au dit curateur par Désiré Phaucas, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Gabriel Phaucas, père, devant le dit M^{re}. J. B. Pouliot, et son confrère, en date du deux octobre 1847, du lot numéro seize du dit premier rang.

36. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Désiré Phaucas, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Jean Miville, devant le dit M^{re}. J. B. Pouliot et son confrère, en date du deux octobre 1847, du lot numéro dix-sept du dit premier rang.

37. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur, par Robert Thompson, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Evariste St. Pierre, écuyer, devant le dit M^{re}. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt-quatre mai 1847, du lot numéro dix-huit du dit premier rang.

38. Une rente annuelle constituée d'une piastre, six centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-sept piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Robert Thompson, le débiteur actuel, pour un tiers au prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et Edouard Fraser, à Joseph Eusèbe Hudon, écuyer, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, notaires, en date du neuf septembre 1848, du lot numéro dix-neuf du dit premier rang.

39. Une rente annuelle constituée de deux piastres et quatre-vingt centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de quarante-six piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Alexandre Dubé, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, et autres, suivant titre-nouvel, devant M^{re}. J. A. Roy, en date du quatorze mai 1868, des lots numéro vingt, vingt et un et vingt-deux du dit premier rang.

40. Une rente annuelle constituée de soixante et six centins et deux tiers par année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de onze piastres et onze centins due au dit curateur par les représentants de feu Godefroid Côté, écuyer, débiteurs actuels, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, et autres, à Josime Grenier, cultivateur, de la Rivière-du-Loup, devant le dit M^{re}. Roy, en date du vingt-huit janvier 1854, du lot numéro vingt-trois du dit premier rang.

41. Une rente annuelle constituée de cinquante-huit centins et un tiers par année, payable le pre-

own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Gabriel Phaucas, père, before M^{re}. J. B. Pouliot, aforesaid, and colleague, dated the twenty eight day of April, 1847, of lot number sixteen of the said first range.

35. An annual constituted rent of one dollar and fifty five cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of twenty five dollars, due to the said curator by Désiré Phaucas, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Gabriel Phaucas, père, before M^{re}. J. B. Pouliot and colleague, notaries, dated the second day of October, 1847, of lot number sixteen of the said first range.

36. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Désiré Phaucas, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Jean Miville, before M^{re}. J. B. Pouliot and colleague, notaries, dated the second day of October, 1847, of lot number seventeen of the said first range.

37. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Robert Thompson, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Evariste St. Pierre, before M^{re}. J. B. Pouliot and colleague, dated the twenty fourth day of May, 1847, of lot number eighteen of the said first range.

38. An annual constituted rent of one dollar, six cents and two thirds, payable on the first day of October of every year, in the parish of River du Loup, upon a capital sum of seventeen dollars sixty six cents and two thirds, due to the curator by Robert Thompson, the actual debtor, for one third of the purchase price at a constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Joseph Eusèbe Hudon, esquire, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the ninth day of September, 1848, of lot number nineteen of the first range aforesaid.

39. An annual constituted rent of two dollars eighty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of forty six dollars, sixty six cents, due to the said curator by Alexander Dubé, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent from the said William Fraser and others, by renewal deeds, before the said M^{re}. J. A. Roy, dated the fourteenth of May, 1868, of the said lots numbers twenty, twenty one and twenty two of the said first range.

40. An annual constituted rent of sixty six cents and two thirds, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eleven dollars and eleven cents, due to the curator by Godefroid Côté, esquire, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent from William Fraser, esquire, and others, to Josime Grenier, farmer, of River du Loup, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty eighth January, 1854, of lot number twenty three of the first range.

41. An annual constituted rent of fifty eight cents and one third, payable every year, on the

mier d'octobre chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de neuf piastres et soixante-onze centins, due au dit curateur par Augustin Dionne, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *ès-qualité*, à Jean Tremblay, devant le dit M^{re} J. Pouliot et confrère, en date du dix août 1850, du lot numéro vingt-quatre du dit premier rang.

42. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers due au dit curateur par Augustin Dionne, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser et autres, au dit Augustin Dionne, suivant titre nouvel, devant le dit M^{re} Roy, en date du vingt-deux de décembre 1870, du lot numéro vingt-cinq du dit premier rang.

43. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers due au dit curateur par Octave Litalien, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à André Picard, devant M^{re} J. B. Pouliot et confrère, en date du deux avril 1859, du lot numéro deux du second rang.

44. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers due au dit curateur par J. B. Bernier, fils, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et à Edouard Fraser, à François-Xavier Duval, devant M^{re} J. B. Pouliot et confrère, en date du quatre septembre 1848, du lot numéro trois du second rang.

45. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par François Lévêque, débiteur actuel, pour un tiers au prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et à Edouard Fraser, à Charles Destroismaisons, devant le dit M^{re} J. B. Pouliot et confrère, en date du cinq août 1848, du lot numéro quatre du dit second rang.

46. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Abraham Destroismaisons, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée consentie par feu Simon Elliot Fraser, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur à William Fraser et à Edouard Fraser, au dit Abraham Destroismaisons, devant M^{re} Pouliot et confrère, en date du cinq août 1848, du lot numéro cinq du dit second rang.

47. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Honoré Bélanger, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Joachim Bélanger, devant le dit J. B. Pouliot et confrère, en date du huit mars mil huit cent cinquante et un, du lot numéro six du dit second rang.

48. Une rente annuelle et constituée, d'une

first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of nine dollars seventy one cents, due to the said curator by Augustin Dionne, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at a constituted rent by said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Jean Tremblay, before the said M^{re} Pouliot and colleague, dated the tenth day of August, 1850, of lot number twenty four of the first range aforesaid.

42. An annual constituted rent of one dollar, payable every year on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six cents and two thirds, due to the curator by Augustin Dionne, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from William Fraser *et al.*, to the said Augustin Dionne, by renewal deeds, before the said M^{re} Roy, dated the twenty second day of December, 1870, of lot number twenty five of the said first range.

43. An annual constituted rent of one dollar payable every year on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Octave Litalien, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to André Picard, before the said M^{re} J. B. Pouliot and colleague, dated the second day of April, 1859, of lot number two of the second range.

44. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by J. B. Bernier, *fils*, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to François Xavier Duval, before the said M^{re} J. B. Pouliot and colleague, dated the fourth day of September, 1848, of lot number three of the second range aforesaid.

45. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by François Lévêque, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to Charles Destroismaisons, before the said M^{re} J. B. Pouliot and colleague, dated the fifth day of August, 1848, of lot number four of the second range aforesaid.

46. An annual constituted rent of one dollar, payable every year on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Abraham Destroismaisons, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, as well in his own name as in his quality of tutor to William Fraser and Edouard Fraser, to the said Abraham Destroismaisons, before the said M^{re} Pouliot and colleague, dated the fifth day of August, 1848, of lot number five of the second range.

47. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Honoré Bélanger, farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor for one third of the price of sale, at constituted rent from John Fraser, *ès-qualité*, to Joachim Bélanger, before the said M^{re} J. B. Pouliot and colleague, dated the eight day of March, one thousand eight hundred and fifty one, of lot number six of the second range aforesaid.

48. An annual constituted rent of one dollar,

piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Germain Caron, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, écuyer, *ès-nom et qualité*, à Joseph Marie Caron, devant Mtre. J. B. Pouliot et confrère, en date du cinq juin mil huit cent quarante-neuf, du lot numéro sept du dit second rang.

49. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Hyacinthe Litalien, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit Simon Elliot Fraser, écuyer, *ès-nom et qualité*, au dit Joseph Marie Caron, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, notaires, en date du cinq juin mil huit cent quarante-neuf, du lot numéro huit du dit premier rang.

50. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Elzéar Chrétien, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, écuyer, *ès-nom et qualité*, à Dominique Fortin, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, notaires, en date du vingt-huit août mil huit cent quarante-huit, du lot numéro neuf du dit second rang.

51. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Joseph Caron, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, écuyer, *ès-nom et qualité*, à Michel St. Pierre, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du vingt-sept septembre mil huit cent quarante-huit, du numéro dix du dit second rang.

52. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par la Fabrique de Saint-Antonin, débitrice actuelle, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, écuyer, *ès-nom et qualité*, à Jean-Baptiste Dubé, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, en date du deux août mil huit cent quarante-huit, du lot numéro onze du dit second rang.

53. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Dominique Fortin, fils, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à François Dubé, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, notaires, en date du trois août 1848, du lot numéro douze du dit second rang.

54. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Edouard Francœur et son enfant mineur, débiteurs actuels, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *ès-*

payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Germain Caron, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Joseph Marie Caron, before the said Mtre. J. B. Pouliot and colleague, dated the fifth day of June, one thousand, eight hundred and forty nine, of lot number seven of the second range aforesaid.

49. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Hyacinthe Litalien, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to the said Joseph Marie Caron, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the fifth day of June, one thousand eight hundred and forty nine, of lot number eight of the second range aforesaid.

50. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Elzéar Chrétien, farmer, of Saint-Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the said late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Dominique Fortin, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the twenty eight of August, one thousand eight hundred and forty eight, of lot number nine of the second range aforesaid.

51. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Joseph Caron, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the said late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Michel St. Pierre, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the twenty seventh day of September, one thousand eight hundred and forty eight of lot number ten of the second range aforesaid.

52. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by the Fabrique of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the said late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Jean Baptiste Dubé, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the second day of August, one thousand eight hundred and forty eight, of lot number eleven of the second range aforesaid.

53. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Dominique Fortin, fils, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the said late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to François Dubé, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the third day of August, 1848, of lot number twelve of the second range aforesaid.

54. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Edouard Francœur and his minor child, the actual debtors, for one third of the price of sale, at constituted rent from the said late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et*

nom et qualité, au dit François-Xavier Dubé, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du deux août 1848, du lot numéro treize du dit second rang.

55. Une rente annuelle d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Félix Quin, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Pierre Isaie Plourde, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du deux août 1848, du lot numéro quatorze du dit second rang.

56. Une rente annuelle d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par le dit Félix Quin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à François Dubé, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du deux août 1848, du lot numéro quinze du dit second rang.

57. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Gabriel Phaucas, fils, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Ignace Paradis, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du deux août 1848, du lot numéro seize du dit second rang.

58. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Louis Lavéque, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *ès-qualité*, à Jean-Baptiste Dubé, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du seize avril 1850, du lot numéro dix-huit du dit second rang.

59. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Damase Gagnon, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *ès-qualité*, au dit Damase Gagnon, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du dix-sept septembre 1849, du lot de terre numéro dix-neuf du dit second rang.

60. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Cimon Pelletier, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, à Jean-Baptiste Bernier, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du douze août 1853, du lot numéro vingt du dit second rang.

61. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de huit piastres et trente-trois centins et un tiers, due au dit curateur par le dit Damase Gagnon, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consenti par le dit William Fraser *et al.*, au dit Jean-Baptiste Bernier, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du douze août 1853, du lot numéro vingt du dit second rang.

qualité, to the said François-Xavier Dubé, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the second day of August, 1848, of lot number thirteen of the second range aforesaid.

55. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Felix Quin, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, to Pierre Isaie Plourde, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the second day of August, 1848, of lot number fourteen of the second range aforesaid.

56. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by the said Félix Quin, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, to François Dubé, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the second day of August, 1848, of lot number fifteen of the second range aforesaid.

57. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Gabriel Phaucas, *fils*, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, to Ignace Paradis, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the second day of August, 1848, of lot number sixteen of the second range aforesaid.

58. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Louis Lavéque, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from John Fraser, *es-qualité*, to Jean-Baptiste Dubé, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the sixteenth day of April, 1850, of lot number eighteen of the second range aforesaid.

59. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Damase Gagnon, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from John Fraser, *es-qualité*, to the said Damase Gagnon, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the seventeenth day of September, 1849, of lot number nineteen of the second range aforesaid.

60. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Cimon Pelletier, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to Jean-Baptiste Bernier, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twelfth day of August, 1853, of lot number twenty of the second range aforesaid.

61. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eight dollars, thirty three cents and one third, due to the curator by the said Damase Gagnon, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to the said Jean Baptiste Bernier, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twelfth day of August, 1853, of lot number twenty of the third range aforesaid.

62. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Siméon Pelletier, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Prime Rossignol, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du dix-neuf juin 1849, du lot numéro vingt et un du dit second rang.

63. Une rente annuelle constituée de deux piastres par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de trente-trois piastres et quatre-vingt dix-neuf centins et un tiers, due au dit curateur par les représentants de feu Joseph Lagacé, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Joseph Lagacé, père, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du neuf septembre 1848, des lots numéros vingt-deux et vingt-trois du dit second rang.

64. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Louis Morneau, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *ès-qualité*, à Michel Bélanger, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du vingt et un septembre 1849, du lot numéro vingt-quatre du dit second rang.

65. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par les représentants de feu George Pelletier, écuyer, et Thimothée LeBel, débiteur actuel; pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Jean-Baptiste Bélanger, fils, devant le dit M^{re}. Pouliot et son confrère, en date du vingt-six mars 1849, au lot numéro vingt-cinq du dit second rang.

66. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par François Guerret, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Jules Bélanger, devant le dit M^{re}. Jean-Baptiste Pouliot et son confrère, en date du vingt-six mars 1849, du lot numéro vingt-six du dit second rang.

67. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Joseph St. Pierre, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, au dit Joseph St. Pierre, devant le dit M^{re}. Jean-Baptiste Pouliot et son confrère, notaires, en date du vingt-neuf avril 1847, du lot numéro vingt-neuf du dit second rang.

68. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par David Desrosiers, fils de Joseph, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *ès-nom et qualité*, à Abraham Dubé, devant le dit M^{re}.

62. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Siméon Pelletier, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Prime Rossignol, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the nineteenth day of June, 1849, of lot number twenty one of the second range aforesaid.

63. An annual constituted rent of two dollars, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of thirty three dollars, ninety nine cents and one third, due to the said curator by the representatives of the late Joseph Lagacé, the actual debtor, for one third of the price of sale, at a constituted rent, by the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Joseph Lagacé, père, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the nineteenth day of September, 1848, of lots numbers twenty two and twenty three of the said second range.

64. An annual constituted rent of one dollar payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Louis Morneau, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, *ès-qualité*, to Michel Bélanger, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twenty first day of September, 1849, of lot number twenty four of the said second range.

65. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by the representatives of the late George Pelletier, esquire, and Thimothée LeBel, actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Jean Baptiste Bélanger, fils, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twenty sixth day of March, 1849, of lot number twenty five of the second range aforesaid.

66. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by François Guerret, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Jules Bélanger, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twenty sixth day of March, 1849, of lot number twenty six of the second range aforesaid.

67. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator, by Joseph St. Pierre, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to the said Joseph St. Pierre, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twenty ninth day of April, 1847, of lot number twenty nine of the second range aforesaid.

68. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by David Desrosiers, son of Joseph, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from the late Simon Elliot Fraser, esquire, *ès-nom et qualité*, to Abraham Dubé, before the said M^{re}. Jean Baptiste Pouliot

Jean-Baptiste Pouliot et son confrère, en date du trente août 1848, du lot numéro trente du dit second rang.

69. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de huit piastres et trente-trois centins et un tiers, due au curateur par Elzéar Perron, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, au dit Elzéar Perron, devant le dit M^{re}. Roy, en date du vingt janvier 1869, du lot numéro un du troisième rang.

70. Une rente annuelle constituée de cinquante centins courant par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de huit piastres et trente-trois centins et un tiers, due au dit curateur par Guillaume Dumond, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée consentie par le dit William Fraser *et al.*, au dit Elzéar Perron, devant le dit M^{re}. Roy, en date du vingt janvier 1869, du dit lot numéro un du dit troisième rang.

71. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de huit piastres et trente-trois centins et un tiers, due au dit curateur par William Chatigny, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, à Dame Henriette Lévêque, épouse de Thomas Lévêque, devant le dit M^{re}. Roy, en date du vingt-huit novembre, 1868, du lot numéro deux du dit troisième rang.

72. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de huit piastres et trente-trois centins, due au dit curateur par Octave Litalien, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, au Révérend George Talbot, devant le dit M^{re}. Roy, en date du vingt-quatre novembre 1868, du lot numéro trois du dit troisième rang.

73. Une rente annuelle constituée de cinquante centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-de-Loup, au capital de huit piastres et trente-trois centins et un tiers, due au dit curateur par Honoré Bélanger, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit Révérend George Talbot, devant le dit M^{re}. Roy, en date du vingt-quatre novembre 1868, du lot numéro quatre du dit troisième rang.

74. Une rente annuelle d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par J. A. Roy, écuyer, de Fraserville, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, à Honoré Bélanger, du lot numéro cinq du dit troisième rang.

75. Une rente annuelle constituée de soixante et six centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de onze piastres et six centins et demi et un tiers, due au dit curateur par Jean-Baptiste Francœur, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, à David Desrosiers, devant le dit M^{re}. Roy, en date du quatre mars 1871, du lot numéro six du dit troisième rang.

76. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par François

and colleague, dated the thirtieth day of August, 1848, of lot number thirty of the second range aforesaid.

69. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eight dollars, thirty three cents and one third, due to the curator by Elzéar Perron, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to the said Elzéar Perron, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty of January, 1869, of lot number one of the third range.

70. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eight dollars thirty three cents and one third, due to the curator by Guillaume Dumond, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to the said Elzéar Perron, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty of January, 1869, of lot number one of the third range aforesaid.

71. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighth dollars, thirty three cents and one third, due to the said curator by William Chatigny, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to Dame Henriette Lévêque, wife of Thomas Lévêque, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty eight of November, 1868, of lot number two of the third range aforesaid.

72. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eight dollars, thirty three cents and one third, due to the curator by Octave Litalien, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to the Reverend George Talbot, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty fourth of November, 1868, of lot number three of third range aforesaid.

73. An annual constituted rent of fifty cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eight dollars, thirty three cents and one third, due to the curator by Honoré Bélanger, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to the said Reverend George Talbot, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty fourth of November, 1868, of lot number four of third range aforesaid.

74. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by J. A. Roy, esquire, of Fraserville, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to Honoré Bélanger, of lot number five of the said third range.

75. An annual constituted rent of sixty six cents and two thirds, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eleven dollars, six cents and one half and one third, due to the curator by Jean-Baptiste Francœur, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to David Desrosiers, before the said M^{re}. Roy, dated the twenty fourth of March, 1871, of lot number six of the third range aforesaid.

76. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by François Lévêque, and

Levéque, fils de Louis, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, au dit François Levéque, du lot numéro sept du dit troisième rang.

77. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Achille Miville, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit William Fraser, écuyer, *et al.*, à Joseph Lagacé, devant le dit Mtre. Roy, en date du dix-huit novembre 1861, du lot numéro huit du dit troisième rang.

78. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Achille Miville, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Honoré Gardner, devant le dit Mtre. Roy, en date du vingt mars 1868, du dit lot numéro neuf du dit troisième rang.

79. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante-six centins et deux tiers, due au dit curateur par Germain Caron, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Jean Baptiste Caron, devant le dit Mtre. Roy, en date du vingt-cinq novembre 1867, du dit lot numéro dix du dit troisième rang.

80. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Marcel Cloutier, cultivateur de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, au dit Jean-Baptiste Caron, devant le dit Mtre. Roy, en date du vingt-cinq novembre 1867, du lot numéro onze du dit troisième rang.

81. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Alexandre Dubé, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Michel Charron, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, en date du huit mars mil huit cent cinquante et un, du numéro douze du dit troisième rang.

82. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Pierre Chouinard, fils, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *ès-qualité*, à Joachim Bélanger, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du huit mars mil huit cent cinquante et un, du lot numéro treize du dit troisième rang.

83. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par François-Xavier Desrosiers, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Jean-Baptiste Cordeaux, fils, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et confrère, en date du quinze janvier mil huit cent cinquante et un, du lot numéro quatorze du dit troisième rang.

of Louis, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser, esquire, *et al.*, to the said François Levéque, of lot number seven of the said third range.

77. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Achille Miville, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the said William Fraser, esquire, *et al.*, to Joseph Lagacé, before the said Mtre. Roy, dated the eighteenth of November, 1861, of lot number eight of the said third range.

78. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Achille Miville, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser, esquire *et al.*, to Honoré Gardner, before Mtre. Roy, dated the twentieth of March, 1868, of lot number nine of the said third range.

79. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator, by Germain Caron, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser, esquire *et al.*, to Jean Baptiste Caron, before said Mtre. Roy, dated the twenty fifth of November, 1867, of lot number ten of the said third range.

80. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Marcel Cloutier, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser, esquire, *et al.*, to the said Jean Baptiste Caron, before the said Mtre. Roy, dated the twenty fifth November, 1867, of lot number eleven of the said third range.

81. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Alexandre Dubé, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Michel Charron, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the eighth of March, 1851, of lot number twelve of the said third range.

82. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Pierre Chouinard, *fils*, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, *ès-qualité*, to Joachim Bélanger, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the eighth of March, 1851, of lot number thirteen of the said third range.

83. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by François Xavier Desrosiers, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Jean-Baptiste Cordeau, *fils*, before the said Mtre. J. B. Pouliot and colleague, dated the fifteenth of January, one thousand eight hundred and fifty one, of lot number fourteen of the said third range.

84. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Jean Levêque, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser *et al.*, à Michel Carrier, devant Mtre. J. B. B. Talbot et confrère, en date du vingt et un novembre mil huit cent cinquante-quatre, du lot numéro quinze du dit troisième rang.

85. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Louis Levêque, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit William Fraser *et al.*, à Jean-Baptiste Bernier, devant Mtre. J. B. B. Talbot, et confrère, en date du vingt et un novembre 1854, du lot numéro seize, du dit troisième rang.

86. Une rente annuelle constituée de deux piastres par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de trente trois piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins et un tiers, due au dit curateur par Louis Godefroid Casault, écuyer, de Fraserville, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit John Fraser, *es-qualité*, à Jean-Baptiste Cordeau, père, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du quinze septembre 1851, du lot numéro dix-sept du dit troisième rang.

87. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Louis Desrosiers, cultivateur, de Saint-Antoine, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *es-qualité*, à John Cotnam, devant le dit Mtre. Pouliot, en date du premier février 1851, du lot numéro dix-neuf du dit troisième rang.

88. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Isaac Lavoie, cultivateur, de la Rivière-du-Loup, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *es-qualité*, à Vincent Meunier, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du premier février 1851, du lot numéro vingt, du dit troisième rang.

89. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Dominique Soucy, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *es-qualité*, à Régis Hudon, père, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du vingt janvier 1854, du lot numéro vingt et un, du dit troisième rang.

90. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par François Bélanger, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *es-qualité*, à Régis Hudon, fils, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du vingt et un janvier 1851, du lot numéro vingt-deux du dit troisième rang.

91. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Alfred Leduc,

84. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Jean Levêque, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from William Fraser *et al.*, to Michel Carrier, before the said Mtre. J. B. B. Talbot and colleague, dated the twenty first of November, one thousand eight hundred and fifty four, of lot number fifteen of the said third range.

85. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Louis Levêque, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from the said William Fraser *et al.*, to Jean Baptiste Bernier, before the said J. B. B. Talbot and colleague, dated the twenty first of November, 1854, of lot number sixteen of the said third range.

86. An annual constituted rent of two dollars, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of thirty three dollars, ninety nine cents and one third, due to the said curator by Louis Godefroid Casault, esquire, of Fraserville, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent from the said John Fraser, *es-qualité*, to Jean Baptiste Cordeau, père, before the said Mtre. Pouliot, dated the fifteen of September, 1851, of lot number seventeen of the said third range.

87. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Louis Desrosiers, farmer, of Saint Antoine, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, *es-qualité*, to John Cotnam, before the said Mtre. Pouliot, dated the first of February, 1851, of lot number nineteen of the said third range.

88. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Isaac Lavoie, farmer, of River du Loup, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, *es-qualité*, to Vincent Meunier, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the first of February, 1851, of lot number twenty of the said third range.

89. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by Dominique Soucy, the actual debtor for one third of the price of sale, at constituted rent, from John Fraser, *es-qualité*, to Régis Hudon, père, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the twentieth of January, 1854, of lot number twenty one of the said third range.

90. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six cents and two thirds, due to the said curator by François Bélanger, the actual debtor, for one third of the price of sale, at a constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *es-qualité*, to Régis Hudon, fils, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the twenty first of January, 1851, of lot number twenty two of the said third range.

91. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six and two thirds cents, due to the said curator by Alfred Leduc, the actual

débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Joseph Lagacé, fils, devant le dit Mtre. J. B.-B. Talbot et confrère, en date du dix-sept novembre 1854, du lot numéro vingt-trois du dit troisième rang.

92. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière du Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par André Soucy, fils de Frédéric, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Louis Desrosiers, devant le dit Mtre. Roy, en date du quatorze novembre 1858, du lot de terre numéro vingt-trois du dit troisième rang.

93. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Michel Soucy, cultivateurs, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Léon Côté, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du trois juin 1851, du lot numéro vingt-quatre du dit troisième rang.

94. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par George Ouellet, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Pierre Jacques, devant le dit Mtre. Pouliot et confrère, en date du quatre janvier 1851, du lot numéro vingt-cinq du dit troisième rang.

95. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Dominique Soucy, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Joseph Plourde, devant le dit Mtre. J. B. Pouliot et son confrère, notaires, en date du quatorze mars 1850, du lot numéro vingt-six du dit troisième rang.

96. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres et soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par Pierre Plourde, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, devant le dit Mtre. Pouliot et son confrère, en date du quatorze mars 1850, du lot numéro vingt-sept du dit troisième rang.

97. Une rente annuelle constituée d'une piastre et vingt-cinq centins par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de vingt piastres et quatre-vingt-quatre centins, due au dit curateur par Martial Beaulieu, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Jérôme Bonenfant, devant le dit Mtre. Pouliot, et son confrère, en date du dix-sept février 1851, des lots vingt-huit, vingt-neuf et trente du dit troisième rang.

98. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Zotique Dubé, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit John Fraser, écuyer, *ès-qualité*, à Gabriel Pelletier, fils, devant le dit Mtre. Pouliot et son

debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser, esquire, *et al.*, to Joseph Lagacé, *filis*, before the said Mtre. J. B. B. Talbot and colleague, dated the seventeenth of November, 1854, of the said lot number twenty three of the said third range.

92. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six and two thirds cents, due to the said curator by André Soucy, son of Frederick, farmer, of the parish of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent from the said William Fraser, esquire, *et al.*, to Louis Desrosiers, before the said Mtre. Roy, dated the fourteenth of November, 1858, of the said lot number twenty three of the said third range.

93. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six and two thirds cents, due to the said curator by Michel Soucy, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent from the said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Leon Côté, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the third of June, 1851, of the said lot number twenty four of the said third range.

94. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six and two thirds cents, due to the said curator by George Ouellet, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent by the said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Pierre Jacques, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the fourth of January, 1851, of lot number twenty five of the third range.

95. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars and sixty six and two thirds cents, due to the said curator by Dominique Soucy, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Joseph Plourde, before the said Mtre. J. B. Pouliot and colleague, dated the fourteenth of March, 1850, of lot number twenty six of the said third range.

96. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six and two thirds cents, due to the said curator by Pierre Plourde, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the fourteenth of March, 1850, of lot number twenty seven of the said third range.

97. An annual constituted rent of one dollar, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of sixteen dollars, sixty six and two thirds cents, due to the said curator by Martial Beaulieu, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Jérôme Bonenfant, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated the seventeenth of February, 1851, of lots numbers twenty eight, twenty nine and thirty of the said third range.

98. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and two thirds, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator by Zotique Dubé, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *ès-qualité*, to Gabriel Pelletier, *filis*, before the said Mtre. Pouliot and colleague, dated

confère, en date du seize janvier 1851, du lot numéro un du quatrième rang.

99. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Olivier Nadeau, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, écuyer, à David LeBel, devant le dit M^{re}. Pouliot et confrère, en date du vingt-sept août 1850, du lot numéro deux du dit quatrième rang.

100. Une rente annuelle constituée d'une piastre et treize centins et un tiers par année, payable en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Prime Paradis, cultivateur, de Saint-Antoine, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Ignace LeBel, devant le dit M^{re}. Roy, en date du premier octobre 1850, du lot numéro trois du dit quatrième rang.

101. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par les représentants de feu William Hodgson, débiteurs actuels, pour un tiers du prix de vente à rente constituée par le dit John Fraser, écuyer, *es-qualité*, à Régis Robichaud, devant le dit M^{re}. J. B. Pouliot et confrère, en date du vingt-et-un janvier 1851, du lot numéro quatre du dit quatrième rang.

102. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Jean-Baptiste St. Pierre, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Magloire Lévesque, devant le dit M^{re}. Roy, en date du trente mars 1855, du lot numéro cinq du dit quatrième rang.

103. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Prudent Proulx, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit William Fraser *et al.*, à Fabien Laplante, devant le dit feu M^{re}. J. B. B. Talbot et confrère, notaires, en date du vingt-deux novembre 1854, du lot numéro six du dit quatrième rang.

104. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Fabien Laplante, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, au dit Fabien Laplante, devant le dit feu M^{re}. J. B. B. Talbot et confrère, en date du vingt-deux novembre 1854, du lot numéro sept du dit quatrième rang.

105. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Augustin Caron, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit John Fraser, écuyer, *es-qualité*, devant le dit M^{re}. Pouliot et confrère, en date du vingt-quatre juin 1851, du lot numéro huit du dit quatrième rang.

the sixteenth of January, 1851, of lot number one of the fourth range.

99. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator by Olivier Nadeau, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent by the said John Fraser, esquire, to David LeBel, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twenty seventh of August, 1850, of lot number two of the said fourth range.

100. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator by Prime Paradis, farmer, of Saint-Antoine, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, by William Fraser, esquire, *et al.*, to Ignace LeBel, before the said M^{re}. Roy, dated the first of October, 1850, of lot number three of the said fourth range.

101. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by the representatives of the late William Hodgson, the actual debtors for one third of the price of sale, at constituted rent by the said John Fraser, esquire, *es-qualité*, to Régis Robichaud, before the said M^{re}. Pouliot and colleague, dated the twenty first January, 1851, of lot number four of the said fourth range.

102. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by Jean-Baptiste St. Pierre, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, by William Fraser, esquire, *et al.*, to Magloire Lévesque, before the said M^{re}. Roy, dated the thirtieth of March, 1855, of lot number five of the said fourth range.

103. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by Prudent Proulx, the actual debtor for one third of the price of sale, at a constituted rent, by the said William Fraser *et al.*, to Fabien Laplante, before the said M^{re}. J. B. B. Talbot and colleague, notaries, dated the twenty second of November, 1854, of lot number six of the said fourth range.

104. An annual constituted rent of one dollar thirteen cents and one third, payable every year on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by Fabien Laplante, the actual debtor, for one third of the price of sale, at a constituted rent by the said William Fraser, esquire, *et al.*, to the said Fabien Laplante, before the said late M^{re}. J. B. B. Talbot and colleague, dated the twenty second day of November, 1854, of lot number seven of the said fourth range.

105. An annual constituted rent of one dollar thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by Augustin Caron, the actual debtor, for one price of sale at a constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *es-qualité*, before the said M^{re}. Pouliot, and colleague, dated the twenty fourth June, 1851, of lot number eight of the said fourth range.

106. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres, quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par les représentants d'Antoine Godefroid Côté, écuyers, débiteurs actuels, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit feu Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, à Israël Phaucas dit Raimond, devant le dit Mre. J. B. Pouliot et son confrère, en date du vingt-trois août 1848, du lot numéro neuf du dit quatrième rang.

107. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Étienne Fournier, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par feu Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, à Pierre Jacques, devant le dit Mre. J. B. Pouliot et confrère, en date du quinze septembre 1848, du lot numéro dix du dit quatrième rang.

108. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par le dit Étienne Fournier, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par John Fraser, *es-qualité*, à feu Alexis Rose, devant le dit Mre. J. B. Pouliot et confrère, en date du dix août 1850, du lot numéro onze du dit quatrième rang.

109. Une rente annuelle constituée d'une piastre par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de seize piastres, soixante et six centins et deux tiers, due au dit curateur par David Bélanger, cultivateur, de Saint-Antonin, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, suivant titre nouvel de William Fraser, écuyer et al., au dit David Bélanger, devant le dit Mre. Roy, en date du vingt et un janvier 1871, du lot numéro douze du dit quatrième rang.

110. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Charles Soucy ou ses représentants, débiteurs actuels, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit John Fraser, écuyer, *es-qualité*, au dit Charles Soucy, devant le dit Mre. Pouliot et confrère, en date du trente avril 1851, du lot numéro quatorze du dit quatrième rang.

111. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres, quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par les représentants de feu Jules Bigaouet, débiteurs actuels, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit John Fraser, écuyer, *es-qualité*, au dit Jules Bigaouet, devant le dit Mre. Pouliot et confrère, en date du vingt-sept mars 1851, du lot numéro quinze du dit quatrième rang.

112. Une rente annuelle constituée de deux piastres, vingt-six centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de trente-sept piastres et soixante et dix-huit centins, due au dit curateur par Joseph Ouellet, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, et al., au dit Joseph Ouellet, devant le dit Mre. J. A. Roy, en date du dix mars 1855, des dit lots numéros un et deux du dit quatrième rang.

113. Une rente annuelle constituée de deux

106. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator by the representatives of Antoine Godefroid Côté, esquire, the actual debtors, for one third of the price of sale, at a constituted rent, by the said Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, to Israel Phaucas dit Raimond, before the said Mre. J. B. Pouliot and colleague, dated the twenty third day of August, 1848, of lot number nine of the said fourth range.

107. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by Étienne Fournier, the actual debtor, for one third of the price of sale, at a constituted rent by Simon Elliot Fraser, *es-nom et qualité*, to Pierre Jacques, before the said Mre. J. B. Pouliot and colleague, dated the fifteenth day of September, 1848, of lot number ten of the said fourth range.

108. An annual constituted rent of one dollar, thirteen cents and one third; payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator, by Étienne Fournier, the actual debtor, for one third of the price of sale, at a constituted rent, by the said John Fraser, esquire, *es-qualité*, to the late Alexis Rose, before the said Mre. J. B. Pouliot and colleague, dated the tenth day of August, 1850, of lot number eleven of the said fourth range.

109. An annual constituted rent of one dollar payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the said capital of sixteen dollars, sixty six cents and two thirds, due to the said curator by David Bélanger, farmer, of Saint Antonin, the actual debtor, for one third of the price of sale, to constituted rent from William Fraser, esquire, et al., to the said David Bélanger, before the said Mre. Roy, dated the twenty first day of January, 1871, of the said lot number twelve of the said fourth range.

110. An annual constituted rent of one dollar thirteen cents and one third, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator by Charles Soucy or his representatives, the actual debtors, for one third of the price of sale, at constituted rent from the said John Fraser, esquire, *es-qualité*, to the said Charles Soucy, before the said Mre. Pouliot and colleague, dated the thirtieth day of April, 1851, of the said lot number fourteen of the said fourth range.

111. An annual constituted rent of one dollar thirteen and one third cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars eighty nine cents, due to the said curator by the representatives of the late Jules Bigaouet, the actual debtors, for one third of the price of sale at constituted rent from the said John Fraser, esquire, *es-qualité*, to the said Jules Bigaouet, before the said Mre. Pouliot and colleague, dated the twenty seventh day of March, 1851, of the said lot number fifteen of the said fourth range.

112. An annual constituted rent of two dollars twenty six cents and two thirds, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of thirty seven dollars seventy eight cents, due to the said curator by Joseph Ouellet, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent from the said William Fraser, esquire, et al., to the said Joseph Ouellet, before the said Mre. J. A. Roy, dated the tenth day of March, 1855, of the said lots numbers one and two of the said fourth range.

113. An annual constituted rent of two dollars

piastres et vingt-six centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de trente-sept piastres et soixante et dix-huit en ins, due au dit curateur par Alexandre Fraser, écuyer, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit William Fraser, écuyer, *et al.*, à Michel Plourde, devant le dit Mtre. J. B. B. Talbot et confrère, en date du vingt-sept novembre 1854, des dits lots numéros trois et quatre du dit quatrième rang.

114. Une rente annuelle constituée de deux piastres et vingt-six centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de trente-sept piastres et soixante et dix-huit centins, due au dit curateur par Thomas Jarvis, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Michel Plourde, devant feu Mtre. J. B. B. Talbot et confrère, en date du vingt-sept novembre 1854, du dit lot numéro quatre, du dit quatrième rang, et le dit lot numéro cinq, aussi par le dit William Fraser, écuyer, *et al.*, à Jean-Baptiste Bernier, devant les mêmes notaires, en date du vingt et un novembre 1854.

115. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par Thomas Lévêque, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Joseph Eusèbe Hudon, écuyer, devant le dit feu Mtre. J. B. B. Talbot et confrère, en date du vingt-trois novembre 1854, du dit lot numéro six du dit quatrième rang.

116. Une rente annuelle constituée d'une piastre treize centins et un tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup au capital de dix-huit piastres et quatre-vingt-neuf centins, due au dit curateur par le dit Thomas Lévêque, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par le dit William Fraser, écuyer, *et al.*, à François-Xavier Duval, devant le dit Mtre. Roy, en date du six avril 1855, du dit lot numéro sept du dit quatrième rang.

117. Une rente annuelle constituée d'une piastre vingt-six centins et deux tiers par année, payable le premier d'octobre de chaque année, en la paroisse de la Rivière-du-Loup, au capital de trente-sept piastres et soixante et dix-huit centins, due au dit curateur par Fabien Marquis, cultivateur, de Notre-Dame du Portage, débiteur actuel, pour un tiers du prix de vente à rente constituée, consentie par William Fraser, écuyer, *et al.*, à Simon Dubé, devant le dit Mtre. Roy, en date du onze mai 1859, des dits lots numéros dix et onze du dit quatrième rang.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Arsène, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et les lots numéros 8, 9, 10, 11 et 12, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Rivière-du-Loup, en la ville de Fraserville, aussi le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi ; et les lots numéros 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine, le ONZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et les lots numéros 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 67, à la porte de la dite église de la paroisse de Saint-Antoine, le DOUZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et les lots numéros 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94 et 95, à la porte de la

twenty six cents and two thirds, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of thirty seven dollars seventy eight cents, due to the said curator by Alexandre Fraser, esquire, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the said William Fraser, esquire, *et al.*, to Michel Plourde, before the said Mtre. J. B. B. Talbot and colleague, dated the twenty seventh day of November 1854, of the said lots number three and four of the said fourth range.

114. An annual constituted rent of two dollars twenty six cents and two thirds, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of thirty seven dollars, seventy eight cents, due to the said curator by Thomas Jarvis, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent from the said William Fraser, esquire, *et al.*, to Michel Plourde, before the said Mtre. J. B. B. Talbot and colleague, dated the twenty seventh day of November, 1854, of the said lot number four of the said fourth range, and of lot number five, also from the said William Fraser, esquire, *et al.*, to Jean Baptiste Bernier, before the same notaries, on the twenty first of November 1854.

115. An annual constituted rent of one dollar thirteen cents and two thirds, payable every year on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents, due to the said curator by Thomas Lévêque, the actual debtor, for one third of the price of sale, at constituted rent, by William Fraser, esquire, *et al.*, to Joseph Eusèbe Hudon, esquire, before the said late Mtre. J. B. B. Talbot and colleague, dated the twenty third November, 1854, of lot number six on the fourth range.

116. An annual constituted rent of one dollar and thirteen and one third cents payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of eighteen dollars, eighty nine cents and one third, due to the curator by the said Thomas Lévêque, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser, esquire, *et al.*, to François Xavier Duval, before the said Mtre. Roy, dated the sixth of April, 1855, of lot number seven of the said fourth range.

117. An annual constituted rent of one dollar and twenty six and two thirds cents, payable every year, on the first day of October, in the parish of River du Loup, upon the capital of thirty seven dollars, seventy eight cents, due to the curator by Fabien Marquis, of Notre Dame du Portage, the actual debtor, for one third of the price of sale at constituted rent, from William Fraser, esquire, *et al.*, to Simon Dubé, before the said Mtre. Roy, dated the eleventh of May, 1859, of lots numbers ten and eleven of the said fourth range.

To be sold as follows, to wit : numbers 1, 2, 3, 4, 5 and 6, at the parochial church door of the parish of Saint Arsène, on the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon ; lots numbers 8, 9, 10, 11 and 12, at the parochial church door of the parish of River du Loup, in the town of Fraserville, also on the TENTH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon ; numbers 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 and 40, at the parochial church door of the parish of Saint Antonin, on the ELEVENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon, and numbers 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 and 67, at the parochial church door of the said parish of Saint Antonin, on the TWELFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lots numbers 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94 and 95, at the parochial church door of the parish of Saint Antonin aforesaid, on the THIR-

dite église paroissiale de la paroisse de Saint-Antonin, le TREIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et les lots numéros 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 et 117, à la porte de la dite église de Saint-Antonin, le QUATORZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et le lot numéro 7, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-André, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 5 juin 1877. 4335 2
[Première publication, 9 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } JEAN-BAPTISTE POU-
No. 317. } LIOT, écuyer, notaire,
de la ville de Fraserville, en sa qualité de cura-
teur, dûment nommé en justice, à la succession
vacante de feu Alexandre Fraser, écuyer, en son
vivant, seigneur de la Rivière-du-Loup et autre
lieux, Demandeur; contre DAME ADELINE
PLOURDE, de la paroisse de Notre-Dame du Lac
Témiscouata, veuve de feu Pierre Valcour, en son
vivant, cultivateur, du même lieu, tant en sa qua-
lité de commune en biens avec le dit feu Pierre
Valcour, que comme tutrice dûment élu à Delina,
Henriette, Marguerite, Baptiste, George, Joseph,
Angèle, Isidore et Célanire Valcour, enfants mi-
neurs issus de son mariage, avec le dit feu Pierre
Valcour, Abraham Valcour, cultivateur, et Victo-
ria Valcour, fille majeure, aussi de Notre-Dame du
Lac Témiscouata, Défendeurs, c'est à savoir :

1. Un lot de terre situé en le troisième rang de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, en le comté de Témiscouata, en le district de Kamouraska, contenant huit arpents de front environ sur trente arpents de profondeur; borné au sud-ouest à l'ancien chemin de Témiscouata, et au nord-est au bout des dits trente arpents, au nord-ouest à Alexandre Marchand, au sud-est au seigneur ou ses représentants—avec étable et granges dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

2. Une terre sise et située en le quatrième rang de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, en le comté et district susdits, contenant cinq arpents environ de front sur vingt-huit arpents environ de profondeur; borné au nord-est à l'ancien chemin du Lac Témiscouata, au sud-ouest au bout de la dite profondeur, et au nord-ouest à Arthur Beaulieu, et au sud-est au seigneur ou ses représentants—avec maison dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 21 mars 1877. 2451 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

TEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon; and numbers 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 and 117, at the parochial church door of the said parish of Saint-Antonin, on the FOURTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot number 7, at the parochial church door of the parish of Saint-André, on the SIXTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Village of Kamouraska, 5th June, 1877. 4336
[First published, 9th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } JEAN BAPTISTE POU-
No. 317. } LIOT, esquire, notary,
of the town of Fraserville, in his quality of curator, appointed in due course of law to the vacant estate of the late Alexandre Fraser, esquire, in his lifetime, seignior of River du Loup and other places, Plaintiff; against DAME ADELINE PLOURDE, of the parish of Notre-Dame du Lac Témiscouata, widow of the late Pierre Valcour, in his lifetime, farmer, of the same place, both in her quality of common as to property with the said late Pierre Valcour, as in her quality of tutrix appointed in due course of law to Delina, Henriette, Marguerite, Baptiste, George, Joseph, Angele, Isidore and Celanire Valcour, minor children, issue of her marriage with the said late Pierre Valcour, Abraham Valcour, farmer, and Victoria Valcour, spinster, also of Notre-Dame du Lac Témiscouata, Defendants, to wit :

1. A lot of land situate in the third range of the parish of Notre-Dame du Lac Témiscouata, in the county of Témiscouata, in the district of Kamouraska, measuring eight arpents in front or thereabouts by thirty arpents in depth; bounded on the south west by the old Témiscouata road, on the north east by the end of the said thirty arpents, on the north west by Alexandre Marchand, on the south east by the seignior or his representatives—with the stable and barn thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

2. A land situate and being in the fourth range of the parish of Notre-Dame du Lac Témiscouata, in the county and district aforesaid, measuring about five arpents in front by about twenty eight arpents in depth; bounded on the north east by the old Témiscouata road, on the south west by the end of the said depth, on the north west by Arthur Beaulieu, and on the south east by the seignior or his representatives—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame du Lac Témiscouata, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty first day of August next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 21st March, 1877. 2452
[First published, 24th March, 1877.]

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions of

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de l'Islet.

District of Montmagny, } MICHEL FRAN-
No. 223. } COEUR, de la pa-
roisse de Saint-Roch des Aulnets, marchand; contre
AMABLE DESSAINT dit ST. PIERRE, du même
lieu, ouvrier, savoir :

Un emplacement sis et situé au troisième rang de la seigneurie de Saint-Roch des Aulnets, contenant environ un demi arpent en superficie; borné au sud-est à Origène Pelletier ou ses représentants, au nord-est et au sud-ouest à la route seigneuriale, et au nord-ouest à Origène Pelletier ou ses représentants—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, LUNDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

J. D. LÉPINE,

Bureau du Shérif,
Montmagny, 12 mars 1877.
[Première publication, 17 mars 1877.]

2117 3

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE CREDIT FONCIER
No. 1329. } DU BAS-CANADA
Demandeur; contre DESIRÉ DÉCARY, Défendeur.

1. Une terre sise et située au Côteau Saint-Pierre, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur—avec une maison en pierre et autres dépendances, étant le numéro cent soixante et trois (163), au plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Côteau Saint-Pierre, en la paroisse de Montréal.

2. Un lopin de terre situé au même lieu, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, étant le numéro cent cinquante-quatre (154), du cadastre du dit Côteau Saint-Pierre—sans bâtisses.

3. Un lopin de terre situé aussi au même lieu, contenant deux arpents de front sur dix arpents de profondeur, étant le numéro cent cinquante-cinq (155), du dit cadastre du Côteau Saint-Pierre—sans bâtisses.

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned at his office previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of l'Islet.

District of Montmagny, } MICHEL FRAN-
to wit: No. 223. } COEUR, of the pa-
rishi of Saint Roch des Aulnets, merchant, against
AMABLE DESSAINT dit ST. PIERRE, of the
same place, labourer; to wit:

A lot situate in the third range of the seigniorie of Saint Roch des Aulnets, measuring about one half arpent in superficial extent, bounded on the south east by Origène Pelletier or representatives, on the north east and south west by the seigniorial road, and on the north west by Origène Pelletier or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependences.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Roch des Aulnets, on MONDAY, the TWENTY THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

J. D. LÉPINE, Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 12th March, 1877.
[First published, 17th March, 1877.]

2118

Sheriff's Sales. Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU
No. 1329. } BAS-CANADA, Plaintiff;
against DESIRÉ DÉCARY, Defendant.

1. A land situate and being in the Côteau Saint-Pierre, in the parish of Notre Dame de Grâce, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the county of Hochelaga, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth—with a stone house and other dependencies, being number one hundred and sixty three (163), of the official plan and book of reference of the cadastre of the Côteau Saint Pierre, in the parish of Montreal.

2. A lot of land situate at the same place, measuring one arpent in front by twenty arpents in depth, being number one hundred and fifty four (154), on the cadastre of the said Côteau Saint Pierre—no buildings.

3. A lot of land situate also at the same place, measuring two arpents in front by ten arpents in depth, being number one hundred and fifty five (155), of the said cadastre of the Côteau Saint Pierre—without buildings.

4. Une terre située à la côte Saint-Luc, en la paroisse Notre-Dame de Grâce, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, contenant trois arpents et trois quarts de front jusqu'à une profondeur de vingt arpents; et de là prenant une largeur de trois arpents sur une autre profondeur de quinze arpents, étant le lot numéro quatre-vingt-treize (93), du cadastre de la côte Saint-Luc, pour la paroisse de Montréal.

5. Une autre terre située à la côte Saint Paul, en la paroisse de Lachine, contenant deux arpents et demi et quarante pieds de front par vingt arpents de profondeur; borné en front par un nommé McCarthy, en arrière par les représentants Louis Guy, d'un côté par Henri Pigeon, et d'autre côté par Louis Letenc ou représentants.

Pour être vendus comme suit, savoir: les lots numéros un, deux, trois et quatre, en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et le lot numéro cinq, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif. Shérif.
Montréal, 13 juin 1877. 4477
(Première publication, 16 juin 1877.)

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA CORPORATION DE**
No. 1024. } **LA PAROISSE DE**
SAINTE ANNE DU BOUT DE L'ISLE, Demanderesse; et Désiré Girouard, distrayant; contre **WOLFRID CAISSE et uxors**, Défendeurs.

Un emplacement situé au village de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, dans le district de Montréal, contenant quarante-cinq pieds de front sur soixante et dix pieds de profondeur dans la ligne nord-est, et quarante-cinq pieds dans la ligne sud-ouest; tenant devant au chemin public, derrière à la rivière Ottawa, d'un côté à Isidore Aumais, et de l'autre côté à une rue transversale avec une maison en bois et une autre bâtisse en bois servant d'atelier, de menuiserie, et une chambre de photographie.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 juin 1877. 4481
(Première publication, 16 juin 1877.)

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 706. } **AND MORTGAGE**
COMPANY, Demanderesse; contre les terres et tenements de **GILBERT SAUVÉ**, Défendeur.

Un certain morceau de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Cunégonde, district de Montréal, étant la partie sud-ouest du lot numéro deux mille quatre cent quatre-vingt-treize (2493), connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse de Montréal, et situé en la dite paroisse de Sainte-Cunégonde, contenant le terrain ainsi saisi vingt pieds de front sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Labonté, en arrière par une rue, d'un côté par le résidu du terrain du dit numéro deux mille quatre cent quatre-vingt-treize, et de l'autre côté par un nommé Joe Welsh — avec une maison en bois lambrissée en briques et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMI de l'avant-midi.

4. A land situate in the Cote Saint Luc, in the parish of Notre Dame de Grâce, heretofore forming part of the parish of Montreal, containing three arpents and three quarters in front by twenty arpents in depth; and from there measuring three arpents in width by another depth of fifteen arpents, being lot number ninety three (93), on the cadastre of the Cote Saint Luc, for the parish of Montreal.

5. Another land situate in the Cote Saint Paul, in the parish of Lachine, measuring two arpents and a half and forty feet in front by twenty arpents in depth; bounded in front by one McCarthy, in rear by the representatives of Louis Guy, on one side by Henri Pigeon, and on the other side by Louis Letenc or representatives.

To be sold as follows, to wit: lots numbers one, two, three and four, at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon, and lot number five, at the church door of the parish of Saint Michel de Lachine, on the EIGHTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th June, 1877. 4478
(First published, 16th June, 1877.)

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CORPORATION OF**
No. 1024. } **THE PARISH OF**
SAINTE ANNE DU BOUT DE L'ISLE, Plaintiff; and Désiré Girouard, distraying; against **WOLFRID CAISSE et uxors**, Defendants.

A lot situate in the village of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, in the district of Montreal, measuring forty five feet in front by seventy feet in depth; on the north eastern alignment, and forty five feet on the south western alignment; bounded in front by the main road, in rear by the Ottawa river, on one side by Isidore Aumais, and on the other side by a cross street, with a wooden house and also a wooden building used as a joiner's shop and a photographic chamber.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, on the EIGHTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the ninth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th June, 1877. 4448
(First published, 16th June, 1877.)

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 706. } **AND MORTGAGE**
COMPANY, Plaintiff; against the lands and tenements of **GILBERT SAUVÉ**, Defendant.

A certain piece of land situate and being in the parish of Sainte-Cunégonde, district of Montreal, being the south west part of lot number two thousand four hundred and ninety three (2493), known and designated on the official plan and in the book of reference made for the parish of Montreal, and situate in the said parish of Sainte-Cunégonde, the land thus seized containing twenty feet in front by one hundred and ten feet in depth, english measure, more or less; bounded in front by Labonté street, in rear by a lane, on one side by the residue of the said lot number two thousand four hundred and ninety three, and on the other side by one Joe Welsh — with a wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon

Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 13 juin 1877. 4475
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2029. } **AND MORTGAGE**
COMPANY, Demanderesse ; contre BAZILE
VERNIER dit LADOUCEUR, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, dit district de Montréal, connu sous le numéro vingt-trois (23), de la subdivision du numéro officiel connu et désigné dans le numéro douze cent six (1206), suivant les plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Anne—avec une maison en bois lambrissée en briques à trois étages, et une autre aussi en bois et lambrissée en briques à deux étages, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 13 juin 1877. 4479
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

District d'Arthabaska.

Montréal, à savoir : } **E. PACAUD, Deman-**
No. 117. } **deur ; contre les terres**
et tenements de GODFROY PRÉFONTAINE,
l'un des Défendeurs.

Le tiers indivis d'un lopin de terre situé dans la première concession de la paroisse de Belœil, dans le district de Montréal, contenant cinquante pieds de front sur cent soixante pieds de profondeur, tenant d'un bout et d'un côté à Louis Comtois, de l'autre côté à une route, et par l'autre bout à la rivière Richelieu—avec une maison et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Belœil, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 11 avril 1877. 2941 2
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal à savoir : } **LE CRÉDIT FONCIER DU**
No. 914. } **BAS CANADA, Deman-**
deur ; contre JACQUES EUSÈBE BUREAU, De-
fendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, de la contenance de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; borné en front par la rue Saint-Maurice, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, division ouest, comme faisant partie du numéro mil sept cent quatre-vingt dix-sept—avec une maison en briques à deux étages, écuries, remises et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 13 mars 1877. 2127 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

Said writ returnable the nineteenth day of November next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 13th June, 1877. 4475
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2029. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, Plaintiff ; against BAZILE VERNIER dit
LADOUCEUR, Defendant.

A lot of land situate and being in Saint Ann's ward, of the city of Montreal, parish of Notre-Dame de Montreal, district of Montreal aforesaid, known as number twenty three (23), on the subdivision of the official number twelve hundred and six (1206), according to the official plan and book of reference made for Saint Ann's ward aforesaid—with a three storey wooden house faced with brick, and a two storey wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of November next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 13th June, 1877. 4480
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Arthabaska.

Montreal, to wit : } **E. PACAUD, Plaintiff ;**
No. 117. } **L. against the lands and**
tenements of GODFROY PRÉFONTAINE, one of
the Defendants.

The undivided third of a lot of land situate in the first concession of the parish of Belœil, in the district of Montreal, measuring fifty feet in front by one hundred and sixty feet in depth ; bounded at one end and on one side by Louis Comtois, on the other side by a by-road, and at the other end by the Richelieu river—together with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Belœil, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 11th April, 1877. 2942
[First published, 14th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LE CRÉDIT FONCIER DU**
No. 914. } **BAS-CANADA, Plaintiff ;**
against JACQUES EUSEBE BUREAU, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring forty five feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by Saint Maurice street, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Ann's ward, west division, as forming part of number one thousand seven hundred and ninety seven—with a two storey brick house, stables, sheds and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 13th March, 1877. 2128
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } JOHN MARTIN, Deman-
No. 2648. } deur; contre BENJA-
MIN BAKER *et al.*, saisi comme appartenant à
Robert May, un des dits défendeurs.

Un lot de terre situé dans la ville de Saint-Henri, sur la rue Saint-Alphonse, ci-devant le village de Saint-Henri, dans la municipalité de la paroisse de Montréal, district de Montréal, étant le numéro dix-sept cent cinquante-deux, aux plan et livre de renvoi officiels, et contenant environ trois mille cinq cent trente-deux pieds en superficie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 13 mars 1877.

Shérif.

2125 3

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 2044. } COMPANY OF CANADA,
Demandeurs; contre NARCISSE LARUE *et al.*,
Défendeurs et demandeurs en garantie, et David
H. Henderson, défendeur en garantie.

Saisie comme appartenant à David H. Henderson, le dit défendeur en garantie.

1. Un terrain situé sur le côté ouest de la rue Cadieux, dans le quartier Saint-Louis, dans la cité et district de Montréal, de la contenance de vingt-six pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins; tenant devant à la rue Cadieux, derrière à Dame H. Lionais ou représentants, du côté sud-ouest à un nommé Cook ou représentants, et de l'autre côté au nord-est au terrain ci-après désigné en second lieu—avec une maison en briques à un étage et dépendances, et avec un passage mitoyen dans le porche qu'il y a du côté nord-est de la dite maison.

2. Un autre terrain contigue à celui ci-dessus désigné, contenant vingt-six pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue Cadieux, derrière au dit Cook ou représentants, d'un côté au sud-ouest au terrain en premier lieu désigné, et de l'autre côté au nord-est à un terrain appartenant à F. C. Huston—avec une maison en briques et dépendances dessus construites, avec passage mitoyen dans le porche qu'il y a du côté sud-ouest de la dite maison, les deux terrains ci-haut décrits font partie sud-est du lot numéro neuf cent quarante-cinq (No. 945), désignés au plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 13 mars 1877.

Shérif.

2129 3

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 389. } TRUCTION MONTAR-
VILLE, Demanderesse; vs. GILBERT MIREAULT,
Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Gabriel, district de Montréal, faisant partie du lopin de terre connu sous le nom de ferme Saint-Gabriel, et étant la moitié sud-ouest du lot désigné sous le numéro sept cent quarante (No. 740), au plan de division de la dite ferme, fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, le premier juin mil huit cent cin-

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN MARTIN, Plaintiff;
No. 2648. } against BENJAMIN
BAKER *et al.*, seized as belonging to Robert May,
one of the said defendants.

A lot of land situate in the town of Saint Henri, on Saint Alphonse street, heretofore the village of Saint Henri, in the municipality of the parish of Montreal, district of Montreal, being number seventeen hundred and fifty two, of the official plan and book of reference, and containing about three thousand five hundred and thirty two feet in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 13th March, 1877.

Sheriff.

2126

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 2044. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff; against NARCISSE LARUE *et al.*, De-
fendants and plaintiffs in warranty and David H.
Henderson, defendant in warranty.

Seized as belonging to David H. Henderson, said defendant in warranty.

1. A lot situate on the west side of Cadieux street, in Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring twenty six feet in width by seventy five feet in depth, the whole english measure, more or less; bounded in front by Cadieux street, in rear by Dame H. Lionais or representatives, on the south west side by one Cook or representatives, and on the other side to the north east by the lot hereinafter secondly described—with a one storey brick house and dependencies, also a common right of way by the porch on the north east side of the said house.

2. Another lot contiguous to the one just above described, measuring twenty six feet in width by seventy five feet in depth, the whole more or less, english measure; bounded in front by Cadieux street aforesaid, in rear by the said Cook or his representatives, on one side to the south west by the lot hereinabove firstly described, on the other side to the north east by a lot belonging to F. C. Huston—with a brick house and dependencies thereon erected, and also a common right of passage by the porch on the south west side of the said house, which said two lots hereinabove described form the south east part of lot number nine hundred and forty five (No. 945), described on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, of the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 13th March, 1877.

Sheriff.

2130

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 389. } TRUCTION MONTAR-
VILLE, Plaintiff; vs. GILBERT MIREAULT, De-
fendant.

A lot situate in the parish of Saint Gabriel, district of Montreal, forming part of the lot of land known as the Saint Gabriel farm, being the south west half of the lot described as number seven hundred and forty (No. 740), on the subdivision plan of the said farm, made by H. M. Perrault, sworn surveyor, on the first day of June, one

quante-sept, de la contenance de vingt-deux pieds et demi de front sur cent huit pieds de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la rue Centre, derrière à J. Lynch ou représentants, d'un côté à J. Sullivan ou représentants, et de l'autre côté à Joseph Bougie—avec les bâtisses dessus érigées, ce terrain est connu sous le numéro trois mille quarante (No. 3040), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 mars 1877. 2123 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Jref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Ottawa.

Canada, } **LA BANQUE NATIO-**
Province de Québec, } **NALE**, un corps politi-
District d'Ottawa, } que et incorporé, ayant un
No. 310. } bureau d'affaire en la cité
d'Ottawa, dans la province d'Ontario, Demande-
resse; contre les terres et tenements de ALAN-
SON BALDWIN, de la cité d'Ottawa, dans la
province d'Ontario, commerçant, et OLIVIER
LATOUR, de la cité de Hull, dans les comté et
district d'Ottawa, marchand de bois et autres,
c'est à savoir: contre les terres et tenements des
défendeurs qui suivent, Joseph A. Redington,
Henry Adams et A. H. Delamatre, de Cleveland,
dans l'Etat d'Ohio, l'un des Etats-Unis d'Amérique,
Joseph Butler, de Youngston, dans le dit Etat
d'Ohio, et Volney Benistock, de Milan, dans le dit
Etat d'Ohio; les dits Joseph A. Redington, Henry
Adam, A. H. Delamatre de Cleveland, Joseph But-
ler et Volney Benistock, faisant affaire ensemble
en compagnie dans le canton de Hull, dans les
comté et district d'Ottawa, sous les nom et rai-
son de *Forsight Iron Mine*, Mine de fer de Forsight,
et ayant leur bureau d'affaires dans la dite cité d'Ottawa, chez le dit Alanson Baldwin, leur agent, défen-
deurs, et C. V. H. Ferland, écuyer, demandeur par
distraction de frais, à savoir, comme suit: les dix
sept quarante huitième parties égales indivises des
propriétés suivantes:

1. De la partie sud du lot numéro onze, dans le septième rang du canton de Hull, contenant quarante acres, plus ou moins; avec dix-sept bâtisses en bois, une grange, une forge et autres bâtisses dessus érigées.

2. De ce certain lopin de terre formant partie du lot numéro quatre dans le sixième rang du canton de Hull, dans la province de Québec, et décrite dans un procès-verbal fait du dit lopin par Arthur Hamilton, arpenteur provincial, por-

thousand eight hundred and fifty seven, measuring twenty two feet and a half in front by one hundred and eight feet in depth, more or less; bounded in front by Centre street, in rear by J. Lynch, or representative, on one side by J. Sullivan or representative, and on the other side by Joseph Bougie—with the buildings erected on the said lot, known and legally designated as number three thousand and forty (No. 3040), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th March, 1877. 2124
[First published, 17th March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Ottawa.

Canada, } **LA BANQUE NATIO-**
Province of Québec, } **NALE**, a body politic
District of Ottawa, } and corporate having a pla-
No. 310. } ce of business in the city of
Ottawa, in the province of Ontario, Plaintiff;
against the lands and tenements of ALANSON
BALDWIN, of the city of Ottawa, in the province
of Ontario, trader, and OLIVIER LATOUR, of the
city of Hull, in the county and district of Ottawa,
lumber merchant and others, to wit: against the
lands and tenements of the following Defendants,
Joseph A. Redington, Henry Adams and A. H.
Delamatre, of Cleveland, in the State of Ohio, of
the United States of America, Joseph Butler, of
Youngston, in the said State of Ohio, and Volney
Benistock, of Milan, in the said State of Ohio;
the said Joseph A. Redington, Henry Adams, A.
H. Delamatre, of Cleveland, Joseph Butler and
Volney Benistock, carrying on business together
in partnership, in the township of Hull, in the
county and district of Ottawa, under the name and
style of "*Forsight Iron Mine*", and having their
place of business in the said city of Ottawa, at the
said Alanson Baldwin, their agent, Defendants, and
C. V. H. Ferland, esquire, plaintiff *par distraction
de frais*, to wit, as follows: the seventeen undi-
vided forty eighth equal parts of the following
property:

1. Of the south part of lot number eleven, in the seventh range of the township of Hull, containing forty acres, more or less—with seventeen wooden buildings, barn, blacksmith shop and other outbuildings thereon erected.

2. Of that certain block of land being part of lot number four in the sixth range of the township of Hull, in the province of Québec, and described in a *procès verbal* made of said block by Arthur Hamilton, provincial land surveyor, bearing date at

tant la date du vingtième jour d'octobre dix-huit cent soixante et six, à Chelsea, comme suit : commençant à une borne en pierre plantée sur la rive ouest de la rivière Gatineau, et sur la ligne entre les lots trois et quatre dans le sixième rang du dit canton de Hull, et nommant cette borne Station "une", j'ai chaîné dans la direction sud soixante degrés ouest deux chaînes et soixante et huit chaînons (links) à la Station "deux"; de là au nord cinquante-neuf degrés ouest trois chaînes et trente-quatre chaînons (links) à la Station "trois"; de là sud trente-cinq degrés ouest douze chaînes et quatre-vingt-seize chaînons (links) à la Station "quatre"; de là ouest douze chaînes et quatre-vingt-seize chaînons (links) à la Station "cinq", sur le bord du chemin de la Gatineau; de là le long du chemin dans la direction sud dix degrés et demi est onze chaînes et trente-sept chaînons (links) à la Station "six"; de là sud trois degrés et demi est huit chaînes et quatre-vingt-un chaînons (links) à la Station "sept"; de là laissant le chemin de la Gatineau, dans la direction nord quatre-vingt-trois degrés est dix-sept chaînes à la ligne entre les dits lots trois et quatre, Station "huit"; de là le long de la dite ligne dans la direction nord et un degré et trente minutes est vingt chaînes et trois chaînons (links) à la Station "neuf", point du départ renfermant un aire de trente-quatre acres, trois quarts et quatre perches quatre-vingt-deux centièmes, mesure précise—avec trois maisons et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendues les susdites dix-sept quarante-huitième parties égales indivises des propriétés ci-dessus décrites, au bureau du registraire pour le comté d'Ottawa, dans la cité de Hull, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet 1877.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 6 mars 1877. 2145 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Papineauville.

Canada, } EDOUARD LEDUC,
Province de Québec, } Esquire, de la paroisse
District d'Ottawa, } de Saint-André Avellin,
No. 912. } dans les comté et district
d'Ottawa, arpenteur provincial, Demandeur;
contre les terres et tenements de BASILE SABOURIN, junior, du même lieu, Défendeur, et A. C. Papineau, demandeur, sur distraction de frais, à savoir :

Une certaine terre sise et située dans la dite paroisse de Saint-André Avellin, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, étant composée de la moitié nord du lot numéro vingt-un du rang Saint-Louis, et numéro 561, du cadastre de la seigneurie de la Petite-Nation; et bornée en devant par la base du dit rang, en arrière par la ligne seigneuriale, d'un côté au nord par Nazaire Major, et de l'autre côté au sud par Edouard Couillard, junior—avec une maison en bois et une grange dessus érigée.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-André Avellin susdite, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juillet 1877.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 12 mars 1877. 2133 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Ottawa.

Canada, } JOSEPH BEAUCHAMP,
Province de Québec, } de la cité d'Ottawa, dans
District d'Ottawa, } le comté de Carleton, dans
No. 238. } la province d'Ontario, char-
tier, Demandeur; contre les terres et tenements

Chelsea, the twentieth day of October, eighteen hundred and sixty six, as follows : commencing at a stone boundary situated on the west bank of the Gatineau river, and on the side line between lots three and four in the sixth range of the said township of Hull, and calling this Station "one" I chained on the bearing south sixty degrees west two chains and seventy eight links to Station "two"; thence north fifty nine degrees west three chains and thirty four links to Station "three"; thence south thirty five degrees west twelve chains and ninety six links to Station "four"; thence west twelve chains and ninety six links to Station "five", the edge of the Gatineau road; thence along the road on the bearing south ten degrees and a half east eleven chains and thirty seven links to Station "six"; thence south three degrees and a half east eight chains and eighty one links to Station "seven"; thence leaving the Gatineau road, on the bearing north eighty three degrees east seventeen chains to the side line, between said lots three and four, Station "eight"; thence along said side line on the bearing north one degree and thirty minutes east twenty chains and three links to Station "one", the place of beginning enclosing an area of thirty four acres, three roods and four eighty two hundredths perches, precise measure—with three dwelling houses and other buildings thereon erected.

To be sold the aforesaid seventeen undivided forty eight equal parts of the hereinbefore described property at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July 1877.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 6th March, 1877. 2146
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Papineauville.

Canada, } EDOUARD LEDUC,
Province of Québec, } Esquire, of the parish
District of Ottawa, } of Saint André Avellin, in
No. 912. } the county and district of
Ottawa, provincial surveyor, Plaintiff; against the
lands and tenements of BASILE SABOURIN,
junior, of the same place, Defendant, and Mre.
A. C. Papineau, plaintiff, sur distraction de frais,
to wit :

A certain farm lying and situate in the said parish of Saint André Avellin, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, being composed of the north half of lot number twenty one of Saint Louis range, and number 561, of the cadastre of the seigniorie of La Petite Nation; and bounded in front by the base of said range, in rear by the seigniorial line, on one side to the north by Nazaire Major, and on the other side to the south by Edouard Couillard, junior—with a wooden house and barn thereon erected.

To be sold at the door of the church in the parish of Saint André Avellin aforesaid, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of July, 1877.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 12th March, 1877. 2134
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Ottawa.

Canada, } JOSEPH BEAUCHAMP,
Province of Québec, } of the city of Ottawa, in
District of Ottawa, } the county of Carleton, in
No. 238. } the province of Ontario,
carter, Plaintiff; against the lands and tenements

de LAURENT LAURIN et de MOISE LAGARDE dit ST. JEAN, tous deux de l'Ange-Gardien, dans le canton de Buckingham, dans le district d'Ottawa, cultivateurs, Défendeurs, et Messieurs Rochon et Marcell, Demandeurs, par distraction de frais, à savoir :

1. Un lopin de terre situé dans la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le canton de Buckingham, dans le comté d'Ottawa, étant un tiers du lot numéro vingt-deux (22), dans le second rang du canton de Buckingham, contenant soixante et six acres et un tiers en superficie, plus ou moins ; borné à un bout au nord par la ligne qui divise les deuxième et troisième rangs, à l'autre bout au sud par la ligne qui divise les premier et second rangs, d'un côté au nord-est par le lot numéro vingt et un, et de l'autre côté par Eustache Legault, qui occupe les deux autres tiers du lot susdit, sur lequel lopin de terre se trouvent environ vingt-quatre acres en désert et le reste en bois debout—avec deux maisons, deux granges et autres dépendances dessus érigées.

2. Un quart du lot numéro vingt-sept dans le troisième rang de la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le canton de Buckingham, contenant environ cinquante acres en superficie, plus ou moins ; borné en devant par le chemin du troisième rang, en arrière par le chemin du quatrième rang, d'un côté par Robert Corner, et de l'autre côté par Louis Leblanc—avec une maison et autres dépendances dessus érigées.

3. Un lopin de terre contenant trente-cinq acres en superficie, plus ou moins, étant le nord du lot numéro vingt-sept dans le quatrième rang du dit canton de Buckingham ; borné comme suit : au nord par les terres du cinquième rang, au sud par le reste du dit lot numéro vingt-sept, d'un côté au lot numéro vingt-huit, appartenant à François Filion, et de l'autre côté au lot numéro vingt-six, appartenant à John Heney—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté d'Ottawa, dans la cité de Hull, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 6 mars 1877.

Shérif.
2081 3

[Première publication, 17 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FRANÇOIS COTÉ, de la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le district de Québec, cultivateur ; contre JOSEPH JACOB, junior, du même lieu, cultivateur, à savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de l'Ange-Gardien, contenant vingt-trois perches et six pieds de front sur une lieue et demie de profon-

of LAURENT LAURIN and MOISE LAGARDE dit ST. JEAN, both of l'Ange Gardien, in the township of Buckingham, in the district of Ottawa, farmers, Defendants, and Messrs. Rochon and Marcell, Plaintiffs, par distraction de frais, to wit :

1. A piece of land situate in the parish of l'Ange Gardien, in the township of Buckingham, in the county of Ottawa, being one third of lot number twenty two (22), in the second range of the township of Buckingham, containing about sixty six acres and one third, more or less, in superficies ; bounded at one end to the north by the line dividing the second and third ranges, at the other end to the south by the line dividing the first and second ranges, on one side to the north-east by lot number twenty one, and on the other side by Eustache Legault, who occupies the other two thirds of the aforesaid lot, about twenty four acres of said piece of land being cleared and the remainder being woodland—with two houses, two barns and other dependencies thereon erected.

2. One quarter of lot number twenty seven in the third range of the parish of l'Ange Gardien, in the township of Buckingham, containing about fifty acres in superficies, more or less ; bounded in front by the road of the third range, in rear by the road of the fourth range, on one side by Robert Corner, on the other side by Louis Leblanc—with a house and other dependencies thereon erected.

3. A piece of land containing thirty five acres in superficies, more or less, being the north of lot number twenty seven in the fourth range of said township of Buckingham ; bounded as follows : north by the lands of the fifth range, south by the remainder of the lot number twenty seven, on one side by lot number twenty eight, belonging to François Filion, on the other side by lot number twenty six, belonging to John Heney—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July, 1877.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 6th March, 1877.

Sheriff.
2082

[First published, 17th March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } FRANÇOIS COTE, of the parish of l'Ange Gardien, in the district of Quebec, farmer ; against JOSEPH JACOB, junior, of the same place, farmer, to wit :

A lot of land situate in the parish of l'Ange Gardien, containing twenty three perches six feet in front by one league and a half in depth ;

deur; bornée par devant au sud au fleuve Saint-Laurent, au nord au bout de la dite profondeur, au nord-est à Ignace Côté, et au sud-ouest à Joseph Vézina, avec les trois quarts sud-ouest de la grange bâtie sur le dit lot de terre, aussi en outre la moitié indivise d'une grange bâtie sur la terre de Pierre Côté, au lieu appelé Désert de la Prairie, circonstances et dépendances. Duquel lot est à distraire un petit compeau de terre, de figure irrégulière, et allant en élargissant du côté nord-est, et contenant à peu près vingt-sept à trente pieds de front sur le chemin du Roi, et à peu près deux arpents à deux arpents et demi de profondeur, au bout de laquelle profondeur le dit lot a à peu près quatre perches ou quatre perches et demi de large; borné au sud au chemin du Roi, au nord au pied du Côteau de Roche par la clôture (travers) qui y existe, au sud-ouest par Joseph Vézina, et au nord-est par la cime nord-est de la cavée qui traverse la dite terre en cet endroit, circonstances et dépendances. A distraire de plus un petit coin de terre sur le côté sud du chemin du Roi, et au côté sud-ouest de la dite terre en possession de Michel Vézina, suivant son titre.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de l'Ange Gardien, le VINGT-TROISIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 11 juin 1877.

[Première publication, 16 juin 1877.]

Shérif.

4433

FIERI FACIAS.

Qu-
bec, à savoir: } CATHÉRIE CECILIA
No. 1279. } CATELIER, de Portneuf, fille
majeure; contre ONESIME POLIQUIN, du dit
lieu, cultivateur, à savoir:

Le quart indivis de chacun des lots de terre et dépendances suivants, savoir:

1. Un emplacement situé en la paroisse de Notre-Dame de Portneuf, contenant soixante pieds de front sur cent soixante et cinq pieds de profondeur; bornée par devant au chemin public, par derrière aux représentants de Joseph Paquin, d'un côté au nord-est à Siméon Larue, et d'autre côté au sud-ouest à Anselme Thibaut—avec ensemble une maison à deux étages, grange, hangar et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située au premier rang de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, de forme irrégulière, n'ayant qu'un quart d'arpent ou environ de front jusqu'au pied de la côte, et ensuite ayant un arpent et demi de large à partir du haut de la côte sur environ vingt-cinq arpents de profondeur; borné par devant au sud aux représentants Joseph Paquin, en arrière au nord aux terres de la seconde concession, d'un côté au nord-est à Joseph Langevin, et d'autre côté au sud-ouest à la veuve Onésime Paquin—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Une terre située en la seconde concession de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, contenant trois arpents de front sur quarante arpents ou environ de profondeur; borné par devant au sud à la ligne entre la première et la seconde concession, en arrière au nord au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à Joseph Langevin, et d'autre côté au sud-ouest à Jean Richard—circonstances et dépendances; à distraire le terrain occupée par la ligne du Chemin de Fer du Nord.

4. Une terre située au premier rang de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, contenant un arpent et trois quarts de front ou environ, sur environ trente arpents de profondeur; bornée par devant au sud au fleuve Saint-Laurent, en arrière au nord au chemin Royal, chemin neuf, d'un côté

bounded in front to the south by the river Saint Lawrence, to the north by the end of the said depth, on the north east side by Ignace Côté, and on the south west by Joseph Vézina, with the south west three quarters of the barn built on the said lot, and also the undivided half of a barn, built on the property of Pierre Côté, at the place called *Désert de la Prairie*, circumstances and dependencies. From which said lot is to be reserved a small piece of land of irregular outline and increasing in width on the north east side, and measuring about twenty seven to thirty feet in front by the Kings highway, and about two arpents to two arpents and a half in depth, at the end of which depth the said land measures about four perches to four perches and a half in width; bounded on the south by the King's highway, on the north at the foot of the ridge, by the crossing which meets it there, on the south west by Joseph Vézina, on the north east by the north east summit of the gully which crosses the said land at that place, circumstances and dependencies. Also reserving therefrom a small corner piece of land on the south side of the King's highway, and on the south west side of the said land, in the possession of Michel Vézina, according to his title deeds.

To be sold at the church door of the said parish of l'Ange Gardien, on the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of November next.

C. ALLEYN.

Québec, 11th June, 1877.

[First published, 16th June, 1877.]

Sheriff.

4434

FIERI FACIAS.

Qu-
bec, à savoir: } CATHÉRIE CECILIA
No. 1279. } CATELIER, of Portneuf,
spinster, against ONESIME POLIQUIN, of the
same place, farmer, to wit:

The undivided quarter of each of the lots of land and dependencies, following, to wit:

1. A lot situate in the parish of Notre-Dame de Portneuf, containing sixty feet in front by one hundred and sixty five feet in depth; bounded in front by the main road, in rear by the representatives of Joseph Paquin, on one side to the north east by Siméon Larue, and on the other side to the south west by Anselme Thibaut—together with a two storey house, barn, hangar and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the first range of the said parish of Notre-Dame de Portneuf, of irregular outline, measuring only one quarter of an arpent or thereabouts in front to the foot of the hill, and from there measuring one arpent and a half in width starting from the top of the hill, by about twenty five arpents in depth; bounded in front to the south by the representatives of Joseph Paquin, in rear to the north by the lands of the second concession, on one side to the north east by Joseph Langevin, and on the other side to the south west by Miss widow Onésime Paquin—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A land situate in the second concession of the said parish of Notre-Dame de Portneuf, containing three arpents in front by forty arpents or thereabouts in depth; bounded in front to the south by the line between the first and second concession, in rear to the north by the end of the said depth, on one side to the north east by Joseph Langevin, and on the other side to the south west by Jean Richard—circumstances and dependencies; reserving therefrom the ground occupied by the North Shore Railway line.

4. A land situate in the first range of the said parish of Notre Dame de Portneuf, measuring one arpent and three quarters in front or thereabouts, by about thirty arpents in depth; bounded in front to the south by the river Saint Lawrence, in rear to the north by the Queen's new highway, on

au nord-est à Germain Germain, et d'autre côté au sud-ouest à Charles Marcotte—avec une maison, grange et autres bâties; dessus construites, circonstances et dépendances; à distraire néanmoins le morceau de terre appartenant à la maison de la Trinité de Québec, sur lequel est construit une maison de lumière, le tout suivant titre.

5. Une terre située en la seconde concession de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, contenant trois arpents de front sur douze à quinze arpents de profondeur ou environ; bornée par devant à François-Xavier Marcotte, en arrière au nord à Andrew Gorry, d'un côté au nord-est à Xavier Marcotte, et d'autre côté au sud-ouest à Elzéar Marcotte—circonstances et dépendances; à distraire néanmoins un chemin de vingt-trois pieds de large sur le côté nord-est de la dite terre appartenant à Andrew Gorry, suivant titre.

6. Une terre située en la première concession de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, contenant environ deux arpents de front sur vingt ou vingt-neuf arpents de profondeur; bornée par devant au sud du chemin Royal, en arrière au nord au bout de la profondeur, d'un côté au nord-est à Charles Dodd, et d'autre côté au sud-ouest à Daniel McLeod—avec ensemble une maison, deux granges, circonstances et dépendances.

7. Une terre située en la seconde concession de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, contenant deux arpents de front sur trente à quarante arpents de profondeur; bornée par devant au sud aux terres de Sir Charles Stuart, en arrière au nord au bout de la profondeur, d'un côté au nord-est à David Gignac, et d'autre côté au sud-ouest à Damase Hamelin—circonstances et dépendances; à distraire le terrain occupé par la ligne du Chemin de Fer du Nord.

8. Une terre située au lieu appelé Bois Franc, en la paroisse de Notre-Dame de Portneuf, de forme irrégulière, contenant cent arpents ou environ en superficie; bornée en front au sud-ouest au chemin Royal, en arrière au nord-est à un inconnu, d'un côté au nord à Joseph Lefebvre, et d'autre côté au sud aux représentants Thomas Mathews.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 juin 1877.

Sherif.

[Première publication, 16 juin 1877.] 4431

VENDEITIONI EXPOSAS.

Québec, à savoir :

DAME ANGÈLE TALBOT, veuve de feu Louis Vallière, en son vivant, cultivateur, de Saint-Henri, comté de Lévis; contre ZEPHIRIN ROY et LAURENT ROY, tous deux cultivateurs, et PHILOMÈNE LABRIE, fille majeure, tous de Saint-Henri, comté de Lévis, à savoir :

1. Un arpent de terre de front sur une profondeur d'environ dix arpents, situé même paroisse et même concession, savoir : paroisse de Saint-Henri, concession Saint-Félix; bornée au nord-ouest à la dite rivière Boyer, au sud-est à une certaine décharge ou à Louis Dallaire, au nord-est à Joseph Jolin, et au sud-ouest à la terre sus-décrite, numéro un, vendu en cette cause.

2. Un quart d'arpent de terre ou environ de front sur vingt-cinq arpents ou environ de profondeur, situé même paroisse, même concession; bornée en front au nord-ouest au chemin Royal du lieu, au sud-est à la concession la Grillade, au nord-est par Augustin Labonté, et au sud-ouest à Joseph Bégin.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Henri, le VINGT-TROISIEME

one side to the north east by Germain Germain, and on the other side to the south west by Charles Marcotte—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving therefrom however the piece of land belonging to the Quebec Trinity House, on which a light house is built, the whole according to the title deeds.

5. A land situate in the second concession of the said parish of Notre Dame de Portneuf, measuring three arpents in front by twelve to fifteen arpents in depth or thereabouts; bounded in front by François Xavier Marcotte, in rear to the north by Andrew Gorry, on one side to the north east by François Xavier Marcotte, and on the other side to the south west by Elzéar Marcotte—circumstances and dependencies; reserving therefrom however a road twenty three feet wide on the north east side of the said land belonging to Andrew Gorry, according to his title deeds.

6. A land situate in the first concession of the said parish of Notre Dame de Portneuf, containing two arpents in front by twenty to twenty nine arpents in depth; bounded in front to the south by the Queen's highway, in rear to the north by the end of the depth, on one side to the north east by Charles Dodd, and on the other side to the south west by Daniel McLeod—together with a house, two barns, circumstances and dependencies.

7. A land situate in the second concession of the said parish of Notre Dame de Portneuf, measuring two arpents in front by thirty to forty arpents in depth; bounded in front to the south by the lands of Sir Charles Stuart, in rear to the north by the end of the depth, on one side to the north east by David Gignac, and on the other side to the south west by Damase Hamelin—circumstances and dependencies; reserving the ground occupied by the North Shore Railway.

8. A land situate at the place called Bois Franc, in the parish of Notre Dame de Portneuf, of irregular out line, containing one hundred acres in superficial extent; bounded in front to the south west by the Queen's highway, in rear to the north east by some person unknown, on one side to the north by Joseph Lefebvre, and on the other side to the south by the representatives of Thomas Mathews.

To be sold at the church door of the said parish of Notre-Dame de Portneuf, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the eighteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 9th June, 1877.

Sheriff.

[First published, 16th June, 1877.] 4432

VENDEITIONI EXPOSAS.

Québec, to wit :

DAME ANGÈLE TALBOT, widow of the late Louis Vallière, in his lifetime, farmer, of Saint-Henri, county of Lévis; against ZEPHIRIN ROY and LAURENT ROY, both farmers, and PHILOMÈNE LABRIE, spinster, both of Saint-Henri, county of Lévis, to wit :

1. One arpent of land in front by a depth of about ten arpents, situate in the same parish and concession, viz: parish of Saint-Henri, Saint-Felix concession; bounded on the north west by the said river Boyer, on the south east by a certain riverlet or by Louis Dallaire, north east by Joseph Jolin, and on the south west by the property above described, number one, sold in this cause.

2. A quarter of an arpent of land or thereabouts in front by twenty five arpents or thereabouts in depth, situated in the same parish and concession; bounded in front to the north west by the Queen's highway, on the south east by the Grillade concession, north east by Augustin Labonté, and south west by Joseph Bégin.

To be sold at the church door of the said parish of Saint-Henri, on the TWENTY-THIRD day of

jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 2 juin 1877. [Première publication, 9 juin 1877.] 4269 2

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Québec, à savoir : } **ROBERT KERR**, cultivateur, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François ; contre **JOHN NEIL**, de l'endroit appelé Valcartier est, dans les comté et district de Québec, cultivateur, savoir :

Un lopin de terre situé dans le fief Saint-Ignace, dans la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, étant le lot numéro dix (10) du rang "Roche Plate," contenant trois arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; borné en front, par Thomas Laughren, en arrière par le canton de Stoneham, au nord-ouest par Abel McNicol, et au sud-est par Dame veuve McGill—avec toutes les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances. Le dit lot maintenant connu sous le numéro (870), sur le plan cadastral et le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 11 avril 1877. [Première publication, 14 avril 1877.] 2899 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC**, corps politique et incorporé établi et ayant son bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre **JEAN BTE. BEGIN**, cultivateur et commerçant, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé au côté sud-est de la rue Eden, étant le numéro dix-sept, contenant quarante-six pieds et demi de front sur quatre-vingt-un pieds de profondeur ; borné par-devant vers le sud-ouest à la dite rue Eden, par derrière vers le sud-est à la dite profondeur, d'un côté au nord-est à la rue Saint-Etienne, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Gaumont ou représentants—avec deux maisons en bois dessus construites, circonstances et dépendances, plus ou moins, mesure anglaise, le dit emplacement, situé en la ville de Lévis.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-ET-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 11 avril 1877. [Première publication, 14 avril 1877.] 2897 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JOSEPH ELZEAR CYRILLE LE PELLETIER**, écuyer, notaire, de la cité de Québec, en sa qualité de curateur, nommé à la substitution créée par le testament de feu Dame Marianne Bédard, veuve de feu François Evanturel, écuyer, et autres ; contre **DAME MARGARET JAMIESON**, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Henry Scarth Dalkin, de Québec, marchand, et le dit Henry Scarth Dalkin, mis en cause pour assister sa dite épouse,

(ici suit la description de l'immeuble de la dite Margaret Jamieson), à savoir :

Un emplacement situé dans la cité de Québec, quartier Montcalm, contenant environ soixante-neuf pieds sur la rue Claire Fontaine, et quatre-

JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of July next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 2nd June, 1877. [First published, 9th June, 1877.] 4270

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Quebec, to wit : } **ROBERT KERR**, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, farmer ; against **JOHN NEIL**, of the place called Valcartier east, in the county and district of Quebec, farmer, to wit :

A certain lot of land situated in the Fief Saint Ignace, in the parish of Saint Gabriel of Valcartier, being lot number ten (10), of the "Roche Plate" range, containing three arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded in front by Thomas Laughren, in rear by the township of Stoneham, on the north west side by Abel McNicol, and on the south east side by Mrs. widow McGill—together with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot now known under the number (870), upon the cadastral plan and book of reference of the parish of Saint Gabriel of Valcartier.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Gabriel de Valcartier, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 11th April, 1877. [First published, 14th April, 1877.] 2900

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **THE QUEBEC PERMANENT BUILDING SOCIETY**, a body politic and corporate established and having its place of business in the city of Quebec ; against **JEAN BAPTISTE BEGIN**, farmer and trader, of the parish of Notre-Dame de la Victoire, district of Quebec, to wit :

A lot situate on the south east side of Eden street, being number seventeen, measuring forty six feet and a half in front by eighty one feet in depth ; bounded in front to the south west by Eden street aforesaid, in rear to the south east by the said depth, on one side to the north east by Saint Etienne street, and on the other side to the south west by Joseph Gaumont or representatives—with two wooden houses thereon erected, circumstances and dependencies, more or less, english measure, said lot being situate in the town of Lévis.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Notre-Dame de la Victoire, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 11th April, 1877. [First published, 14th April, 1877.] 2898

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **JOSEPH ELZEAR CYRILLE LE PELLETIER**, of the city of Quebec, esquire, notary, in his quality of curator, to the substitution created by the will of the late Dame Marianne Bedard, widow of the late François Evanturel, esquire, and others ; against **DAME MARGARET JAMIESON**, wife séparée de biens by contract of marriage of Henry Scarth Dalkin, of Quebec, merchant, and the said Henry Scarth Dalkin, mis en cause to assist his said wife.

(Here follows the description of the immovable of the said Margaret Jamieson), to wit :

A lot of ground situate in the city of Quebec, Montcalm ward, containing about sixty nine feet on Claire Fontaine street, and eighty two feet

vingt-deux pieds sur la rue Saint-Gabriel ; borné au sud à la dite rue Saint-Gabriel, au nord aux Messieurs Angers et Orkney ou leurs représentants, à l'ouest à la rue Claire Fontaine, à l'est à M. Orkney—ensemble la maison et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances. Ce lot étant le (No. 3797), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Québec, le VINGTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

Québec, 6 avril 1877. *Sheriff.*
[Première publication, 14 avril 1877.] 2901 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1454. } CITE DE QUEBEC, contre
UN PROPRIÉTAIRE INCONNU, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Reine, mesurant cinquante-neuf pieds et huit pouces de front sur soixante-cinq pieds et dix pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue de la Reine, en arrière vers le sud à la rue Richardson, d'un côté vers l'est partie par Pierre Nadeau et partie par Napoléon Poliquin, représentant Magloire Grégoire, de l'autre côté vers l'ouest partie par Dame Louis Langlois et partie par Zéphirin Turcotte représentant Louis Bureau ; le dit emplacement étant le numéro trois cent cinq (305), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et le livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

Québec, 20 mars 1877. *Sheriff.*
[Première publication, 24 mars 1877.] 2327 3

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 148. } CITE DE QUEBEC, contre
PIERRE BOUCHARD, de la dite de Québec,
journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue du Pont, mesurant quarante-trois pieds et six pouces de front sur cent quatre pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'est à la dite rue du Pont, en arrière vers l'ouest à Thomas Larivière, d'un côté vers le nord à Dame L. J. Bélanger, de l'autre côté vers le sud partie par veuve Dominique Vachon, partie par Charles B. Langlois, partie par Thomas Simpson et partie par Louis Bernier—avec ensemble une maison en pierre à un étage, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro 1685 A, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et le livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

Québec, 21 mars 1877. *Sheriff.*
[Première publication, 24 mars 1877.] 2331 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1456. } CITE DE QUEBEC, contre
UN PROPRIÉTAIRE inconnu, à savoir :

Un emplacement situé au coin des rues Saint-Simon et Saint Patrick, en la dite cité de Québec, mesurant trente six pieds de front sur vingt-huit pieds de profondeur, plus ou moins ; borné

on Saint Gabriel street ; bounded on the south by Saint Gabriel street, on the north by Messrs. Angers and Orkney or their representatives, on the west by Claire Fontaine street, on the east by Mr. Orkney—together with the house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 3797), given upon the plan of Montcalm ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of September next.

Québec, 6th April, 1877. *Sheriff.*
[First published, 14th April, 1877.] 2902

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1454. } THE CITY OF QUEBEC ;
against A PROPRIETOR UNKNOWN, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Queen street, measuring fifty nine feet eight inches in front by sixty five feet ten inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by Queen street aforesaid, in rear to the south by Richardson street, on one side to the east partly by Pierre Nadeau and partly by Napoléon Poliquin, representing Magloire Grégoire, and on the other side to the west partly by Mrs. Louis Langlois and partly by Zéphirin Turcotte representing Louis Bureau ; this lot being number three hundred and five (305), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

Québec, 20th March, 1877. *Sheriff.*
[First published, 24th March, 1877.] 2328

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 148. } THE CITY OF QUEBEC ;
against PIERRE BOUCHARD, laborer, of the city
of Quebec, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Bridge street, measuring forty three feet six inches in front by one hundred and four feet in depth, more or less ; bounded in front to the east by Bridge street aforesaid, in rear to the west by Thomas Larivière, on one side to the north by Mrs. L. J. Bélanger, and on the other side to the south partly by Mrs. widow Dominique Vachon, partly by Charles B. Langlois, partly by Thomas Simpson and partly by Louis Bernier—with a one story stone house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number 1685 A, given upon the plan for Jacques Cartier ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

Québec, 21st March, 1877. *Sheriff.*
[First published, 24th March 1877.] 2332

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1456. } THE CITY OF QUEBEC
against A PROPRIETOR UNKNOWN, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, on the corner of Saint Simon and Saint Patrick streets, measuring thirty six feet in front by twenty eight feet in depth, more or less ; bounded in front

comme suit, savoir : en front vers l'est à la rue Saint-Simon, en arrière vers l'ouest partie par James Corrigan et partie par Michael Walsh, d'un côté vers le nord à la rue Saint Patrick, et de l'autre côté vers le sud à James Corrigan—avec ensemble bâtisses et dépendances. Le dit emplacement étant partie du lot No. 3988, donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 20 mars 1877. 2329 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : } **BERDINAND MICHEL**
No. 114. } **MAILHOT**, de la paroisse de Saint Emmelie de Lotbinière, huissier ; contre **ERNEST BEAUDET**, briquetier et cultivateur, de la paroisse de Sainte-Leonard, comté de Nicolet, dans le district des Trois Rivières, à savoir :

Un emplacement sise et situé au premier rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, dans le district de Québec, d'environ quatre arpents de front, sur environ un arpent et demi de profondeur, avec un quai pour fabriquer de la brique, dessus construit d'environ cent cinquante pieds de longueur, longeant le fleuve Saint-Laurent, et une shed dessus construite, le tout borné au côté nord du dit quai au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin Royal du premier rang de la dite paroisse de Saint-Jean des Chaillons, du côté nord-est à Wilbrod Mailhot et Lazare Martel, au côté sud-ouest à Nazaire Chandonnet—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 9 mars 1877. 2077 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Québec, à savoir : } **THOMAS GRIFFIN**, com-
No. 899. } **merçant**, de Saint-Sauveur de Québec, dans la Banlieue de la cité de Québec ; contre **THOMAS LANDERS**, de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault, cultivateur, à savoir :

Un lopin de terre dans la paroisse de Sainte-Catherine, contenant de dix à douze arpents en superficie, étant partie du lot numéro quatre-vingt dans le sixième rang de la seigneurie de Fossambault ; borné en front au nord par le chemin public, en arrière au sud par Malacky Landrigan, à l'est par Edmund Landers, et à l'ouest par John Griffin—avec une maison sus-érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Catherine, le TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 21 mars 1877. 2335 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA SOCIETE DE CONS-**
No. 867. } **TRUCTION PERMA-**
NENTE DE QUEBEC, corps politique et incorporé établie et faisant affaire en la cité de Québec ; contre **LEONARD IRENEE BOIVIN**, de la paroisse de Saint-Romuald, industriel, à savoir :

to the east by Saint Simon street aforesaid, in rear to the west partly by James Corrigan and partly by Michael Walsh, on one side to the north by Saint Patrick street, and on the other side to the south by James Corrigan—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being No. 3988, given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

C. ALLEYN, Shérif.
Quebec, 20th March, 1877. 2330
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit.

Québec, to wit : } **BERDINAND MICHEL**
No. 114. } **MAILHOT**, of the parish of Sainte Emmelie de Lotbinière, bailiff, against **ERNEST BEAUDET**, brickmaker and farmer, of the parish of Saint Leonard, in the county of Nicolet, in the district of Three Rivers, to wit :

An emplacement situate and being in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons, in the district of Quebec, of about four arpents in front by about one arpent and a half in depth, with a wharf for making brick thereon erected of about one hundred and fifty feet in length, running along the river Saint Lawrence, and a shed thereon erected, the whole bounded on the north side of the said wharf by the said river Saint Lawrence, on the south by the Queen's highway of the first range of the parish of Saint Jean des Chaillons, on the north east side by Wilbrod Mailhot and Lazare Martel, on the south west by Nazaire Chandonnet—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

C. ALLEYN, Shérif.
Quebec, 9th March, 1877. 2078
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Québec, to wit : } **THOMAS GRIFFIN**, of Saint
No. 899. } **Sauveur de Québec**, in the Banlieue of the city of Québec, trader ; against **THOMAS LANDERS**, of the parish of Sainte Catherine de Fossambault, farmer, to wit :

A lot of land in the parish of Sainte Catherine, containing from ten to twelve arpents in superficie, being part of lot number eighty, in the sixth range of the seigniorie of Fossambault ; bounded in front to the north by the public highway, in rear to the south by Malacky Landrigan, on the east by Edmund Landers, and on the west by John Griffin—together with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte-Catherine, on the THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the morning. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

C. ALLEYN, Shérif.
Quebec, 21st March, 1877. 2336
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **THE QUEBEC PERMANENT**
No. 867. } **BUILDING SOCIETY**, a body politic and corporate, established and carrying on business in the city of Québec ; against **LEONARD IRENEE BOIVIN**, of the parish of Saint Romuald, machinist, to wit :

Un lot de terre ou emplacement situé en la paroisse de Saint-Romuald, dans la seigneurie de Lauzon, dans le comté de Lévis, au lieu appelé Etchemin, contenant environ cent quatre-vingt-dix pieds de front, plus ou moins, sur environ cent dix-huit pieds de profondeur aussi plus ou moins dans la ligne du côté sud-ouest, et environ cent cinq pieds de profondeur aussi plus ou moins, dans la ligne du côté nord-est, formant une superficie de cinquante et une perches et deux cent trente-deux pieds; borné par devant au nord-ouest au chemin public, et par derrière au nord-est au bout de la dite profondeur, à environ six pieds d'un petit ruisseau qui coule le long du pied du cap du côté nord-est à Catherine, Amable et Honoré Maguire ou leurs représentants, et du côté sud-ouest aussi à ses derniers—avec ensemble la maison, le hangard, écurie et toute autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Romuald, le TRENTE ET UNIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente et unieme jour d'août prochain.

Québec, 17 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 24 mars 1877.] 2333 3

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1077. } **CITÉ DE QUÉBEC**; contre JOSEPH F. N. GRAVEL, de la cité de Québec, messenger, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue des Commissaires, mesurant quarante-deux pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la dite rue des Commissaires, en arrière vers le sud à Joseph Drolet, d'un côté vers l'est à F. X. Marquis, de l'autre côté vers l'ouest à François Lafrance—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 222), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

Québec, 17 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 24 mars 1877.] 2323 3

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 773. } **CITÉ DE QUÉBEC**, contre FRANÇOIS VÉRRET, de la cité de Québec, charpentier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant vingt et un pieds et quatre pouces de front sur cinquante-neuf pieds et neuf pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Richardson, en arrière vers le nord à Pierre Sanschagrin, d'un côté vers l'est à M. Dickey, et de l'autre côté vers l'ouest à Joseph Labbé—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 345, donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

Québec, 17 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 24 mars 1877.] 2325 3

A lot of land situate in the parish of Saint Romuald, in the seigniorie of Lauzon, in the county of Lévis, at the place called Etchemin, containing about one hundred and ninety feet in front, more or less, by about one hundred and eighteen feet, likewise more or less, in depth on the south western alignment, and about one hundred and five feet in depth, also more or less, in the alignment on the north east side, forming a superficies of fifty one perches and two hundred and thirty two feet; bounded in front to the north west by the main road, in rear to the north east at the end of the said depth, by about six feet from a little stream running along the foot of the Cape, on the north east side by Catherine, Amable and Honoré Maguire or their representatives, and also on the south west side by the latter—with the house, hangard, shed and other outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Romuald, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of August next.

Québec, 17th March, 1877. Sheriff.
[First published, 24th March, 1877.] 2334

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1077. } **THE CITY OF QUÉBEC**; against JOSEPH F. N. GRAVEL, messenger, of the city of Québec, to wit :

A lot situate in the city of Québec, Commissioners street, measuring forty two feet in front by sixty feet in depth, more or less; bounded in front to the north by said Commissioners street, in rear to the south by Joseph Drolet, on one side to the east by F. X. Marquis, and on the other side to the west by François Lafrance—circumstances and dependencies. This lot being (No. 222), given upon the cadastral plan for Saint Roch's ward, of the city of Québec, and in the book of reference thereto made to the commissioners of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

Québec, 17th March, 1877. Sheriff.
[First published, 24th March, 1877.] 2324

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
N. 773. } **THE CITY OF QUÉBEC**; against FRANÇOIS VÉRRET, carpenter, of the city of Québec, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Richardson street, measuring twenty one feet four inches in front by fifty nine feet nine inches in depth, more or less; bounded in front to the south by Richardson street aforesaid, in rear to the north by Pierre Sanschagrin, on one side to the east by M. Dickey, and on the other side to the west by Joseph Labbé—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being No. 345, given upon the plan for Saint Roch's ward of the city of Québec, and in the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

Québec, 17th March, 1877. Sheriff.
[First published, 24th March, 1877.] 2326

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **N** A P O L E O N H A M E L, De-
No. 1941. } mandeur; contre **J** O S E P H
LABONTE, Défendeur.

1. Une terre située à Saint-Bonaventure d'Upton, sur le deuxième rang du township d'Upton, contenant trente arpents en superficie, et formant partie du lot numéro dix-huit; borné en front au chemin du dit rang, en arrière à la ligne mitoyenne entre les municipalités de Saint-Pie de Deguire et de Saint-Bonaventure d'Upton, d'un côté à la veuve Moïse Bourque, et de l'autre côté à Alexis Brousseau.

2. Une terre située à Saint-François du Lac, concession Saint-Antoine, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front de la concession, en arrière à la route appelée Saint Pierre, d'un côté à Jean-Baptiste Labonté, et de l'autre côté à Onésime Bussière—avec maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendues comme suit, savoir : la terre et premier lieu désignée, au bureau d'enregistrement du comté de Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et celle en deuxième lieu désignée, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le même jour, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 juin 1877. 4499
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **J** E A N B A P T I S T E D E S A U -
No. 10852. } T E L S, Demandeur; contre
J O S E P H M O R E A U L T, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Robert, district de Richelieu, dans la concession Saint-Pierre, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; tenant en front au chemin de la dite concession, en profondeur aux terres de Bellevue, d'un côté à Pierre Nadeau, et d'autre côté à un nommé Lajoie—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le DIX-HUITIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 juin 1877. 4497
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **J** O S E P H F O U R Q U I N D I T L É -
No. 1950. } V E I L L É, Demandeur; contre

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **N** A P O L E O N H A M E L, Plaintiff;
No. 1941. } against **J** O S E P H L A B O N T E,
Defendant.

1. A land situate at Saint Bonaventure d'Upton, in the second range of township Upton, containing thirty arpents in superficial extent, and forming part of lot number eighteen; bounded in front by the road of the said range, in rear by the division line between the municipalities of Saint Pie de Deguire and of Saint Bonaventure d'Upton, on one side by Mrs. widow Moïse Bourque, and on the other side by Alexis Brousseau.

2. A land situate at Saint François du Lac, Saint Antoine concession, of three arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the front road of the concession, in rear by the by road called *route Saint Pierre*, on one side by Jean Baptiste Labonté, and on the other side by Onesime Bussière—with a house, barn, and out-buildings thereon erected.

To be sold as follows, to wit: the lot firstly described at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon; and the lot secondly described, at the parochial church door of the parish of Saint François du Lac, on the same day, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th June, 1877. 4500
[First published, 16th June 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **J** E A N B A P T I S T E D E S A U T E L S,
No. 10852. } Plaintiff; against **J** O S E P H
M O R E A U L T, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Robert, district of Richelieu, in the Saint Pierre concession, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the Bellevue lands, on one side by Pierre Nadeau, and on the other side by one Lajoie—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the EIGHTEENTH day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th June, 1877. 4498
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **J** O S E P H F O U R Q U I N D I T
No. 1950. } L E V E I L L E, Plaintiff; against

JOSEPH GAUCIN DIT ST. GERMAIN, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Pie de Deguire, dans le district de Richelieu, dans le treizième rang Des Etangs, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, en profondeur à Michel Chapdelaine dit Valérien, joignant d'un côté en haut à Louis St. Germain, et de l'autre côté en bas à Charles Larivière—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le DIX SEPTIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rap, portable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 juin 1877. 4495
(Première publication, 16 juin 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 10940. } LIEU, Demandeur; contre
EDOUARD CARTIER et al., Défendeurs.

Comme appartenant au dit Edouard Cartier.

1. Un morceau de terre formant partie du lot numéro vingt-sept, de la concession Rhimbault, dans la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, d'un demi arpent de front sur vingt et un arpents et six perches de profondeur; tenant devant au terrain ci-devant la propriété des commissaires d'écoles de Sorel, en profondeur au terrain de Robert Nelson, connu sous le nom de *Glebe Land*, d'un côté à Edouard Cartier et partie à Jacques Peloquin, Nazaire Peloquin, Narcisse Peloquin, Charles Peloquin, Léandre Cournoyer, Bruno Peloquin et Michel Peloquin, et d'autre côté à Louis Cartier—sans bâtisses et en bois debout.

2. Un morceau de terre situé dans la même concession, dans la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, de forme irrégulière, de la contenance de dix-huit arpents et dix-neuf perches en superficie; tenant par un bout au terrain de Robert Nelson, connu sous le nom de *Glebe Land*, et par l'autre bout se terminant en pointe; tenant d'un côté au morceau de terre ci-dessus désigné, et d'autre côté à Jacques Peloquin—sans bâtisses et en bois debout.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le DIX-NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 14 juin 1877. 4539
(Première publication, 16 juin 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } CHARLES GILL, Demandeur;
No. 10722. } contre FELIX HEBERT,
Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint Pie de Deguire, dans le dixième rang, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front du dit dixième rang, par derrière à la rivière aux Vaches, d'un côté à François Richard ou représentants, d'autre côté à Rémi Nicolas dit Polette—avec une maison y érigée.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le VINGTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'août prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 14 mars 1877. 2255 3
(Première publication, 17 mars 1877.)

JOSEPH GAUCIN DIT ST. GERMAIN, Defendant.

A land situate in the said parish of Saint-Pie de Deguire, in the district of Richelieu, in the thirteenth range of Des Etangs, of three arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by Michel Chapdelaine dit Valerien, on one side (*en haut*) by Louis St. Germain, and on the other side (*en bas*) by Charles Larivière—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty second day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th June, 1877. 4496
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 10940. } LIEU, Plaintiff; against
EDOUARD CARTIER et al., Defendants.

As belonging to the said Edouard Cartier.

1. A piece of land forming part of lot number twenty seven, of the Rhimbault concession, in the parish of Saint Pierre de Sorel, of one half arpen in front by twenty one arpents and six perches in depth; bounded in front by the property heretofore belonging to the Sorel school commissioners, in rear by Robert Nelson's property, known as the "*Glebe Land*," on one side by Edouard Cartier and partly by Jacques Peloquin, Nazaire Peloquin, Narcisse Peloquin, Charles Peloquin, Léandre Cournoyer, Bruno Peloquin and Michel Peloquin, and on the other side by Louis Cartier—no buildings, and covered with standing timber.

2. A piece of land situate in the same concession, of the said parish of Saint Pierre de Sorel, of irregular outline, measuring eighteen arpents and nineteen perches in superficies; bounded at one end by Robert Nelson's property, known as the "*Glebe Land*," and at the other end terminating in a point; bounded on one side by the piece of land hereinabove described, and on the other side by Jacques Peloquin—without any buildings, but covered with standing timber.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pierre de Sorel, on the NINETEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 14th June, 1877. 4540
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } CHARLES GILL, Plaintiff
No. 10722. } against FELIX HEBERT, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Pie de Deguire, in the tenth range, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the front road of the said tenth range, in rear by the river aux Vaches, on one side by François Richard or representatives, and on the other side by Rémi Nicolas dit Polette—with a house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the TWENTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of August next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 14th March, 1877. 2256
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } SYLVESTRE CARTIER, requé-
No. 112. } rant vente d'immeuble sur
propriétaire inconnu, savoir :

Une certaine terre située en la paroisse de Saint-Aimé, dans le deuxième rang nommé Thiercant, dans le fief et seigneurie de Bourg Marie Ouest, de la contenance d'un arpent de front sur environ trente arpents de profondeur; bornée par-devant au cordon qui fixe la profondeur du premier rang, par derrière au cordon fixant le front des terres de St. Thomas, par un côté vers le nord à Louis Gaucin dit St. Germain, absent de cette province, ou ses représentants, et par l'autre côté à Jérémie Riendeau, représentant Joseph Riendeau.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet aussi prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 14 mars 1877. 2257 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LEON CHAPDELAINE, De-
No. 5332. } mandeur; contre JOSEPH
DUMAS, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Victoire, en la concession Prescottte, de la contenance d'un arpent, plus ou moins, de front sur vingt arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, en profondeur à la ligne seigneuriale de Sorel et Saint-Ours, d'un côté à Félix St. George ou représentants, et d'autre côté à Jean-Baptiste Papillon ou représentants—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Victoire, le DIX-SEPTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 avril 1877. 2997 2
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME MARIE DESRO-
No. 1904. } SIERS, Demanderesse;
contre ISAAC VINCENT, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur sans garantie de mesure précise; tenant devant au chemin de la Reine de la quatrième rangée, en profondeur aux terres du troisième rang, d'un côté au sud-ouest à Octave Pontbrillant, et de l'autre côté au nord-est à Henri Beauchemin—avec une maison, granges, remise et autres bâties dessus érigées. A distraire de la dite terre, un emplacement de la contenance d'un demi arpent de front, plus ou moins, sur environ cinquante pieds de profondeur; tenant devant au dit chemin de la Reine, en profondeur et des deux côtés au dit défendeur—avec une maison dessus érigée.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le SEIZIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour du mois d'août prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 avril 1877. 3001 2
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } SYLVESTRE CARTIER, peti-
No. 112. } tioner for sale of immovable
property belonging to proprietor unknown, to wit :

A certain land situate in the parish of Saint Aimé, in the second range called Thiercant, in the fief and seigniorie of Bourg Marie Ouest, measuring one arpent in front by about thirty arpents in depth; bounded in front by the rear line of the lands of the first range, in rear by the line marking the front of the lands of St. Thomas, on one side to the north by Louis Gaucin dit St. Germain absent from this province, or his representatives, and on the other side by Jérémie Riendeau, representing Joseph Riendeau.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Aimé, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of July next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 14th March, 1877. 2258
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } LEON CHAPDELAINE, Plain-
No. 5332. } tiff; against JOSEPH DUMAS,
Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Victoire, in the Prescottte concession, measuring one arpent, more less, in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the seigniorial line of Sorel and Saint Ours, on one side by Félix St. George or representatives, and on the other side by Jean Baptiste Papillon or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Victoire, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th April, 1877. 2998
[First published, 14th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME MARIE DESROSIERS,
No. 1904. } Plaintiff; against ISAAC VIN-
CENT, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Guillaume d'Upton, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth, without warranty of precise measurement; bounded in front by the Queen's highway of the fourth range, in rear by the lands of the third range, on one side to the south west by Octave Pontbrillant, and on the other side to the north east by Henri Beauchemin—with a house, barns, shed and outbuildings thereon erected. Reserving from the said land a lot measuring one half arpent in front, more or less, by about fifty feet in depth; bounded in front by the Queen's highway aforesaid, in rear and on both sides by the said defendant—with a house thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty third day of August next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th April, 1877. 3002
[First published, 14th April 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Sorel, à savoir : } **PIERRE DESILETS**, Deman-
No. 578. } deur; contre **ETIENNE**
ESDRAS BOISVERT, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Antoine de La Baie du Febvre, en la deuxième concession, de la contenance de trois arpents de front, sur quarante arpents de profondeur; bornée par devant au chemin de la Reine, en arrière à Onésime Manseau, du côté nord-est à François Boisvert et au dit Onésime Manseau, et du côté sud-ouest à Edouard Manseau—avec ensemble une maison, grange, étable et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de La Baie du Febvre, le SEIZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour du mois d'aout prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 avril 1877. 2999 2
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Sorel, to wit : } **PIERRE DESILETS**, Plaintiff;
No. 578. } against **ETIENNE ESDRAS**
BOISVERT, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Antoine de La Baie du Febvre, in the second concession, measuring three arpents in front by forty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Onesime Manseau, on the north east side by François Boisvert and by the said Onesime Manseau, and on the south west side by Edouard Manseau—with the house, barn, stable and out buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine de La Baie du Febvre, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of August next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Sher. ff.
Sorel, 11th April, 1877. 3000
[First published, 14th April, 1877.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **LOUIS VOYER**, Deman-
No. 296 (No. 1142.) } deur; contre **DAVID**
RIOUX, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en le second rang de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, contenant environ deux arpents et deux perches de front par le nord, et environ trois arpents par le sud, sur quarante arpents de profondeur; tenant au nord au premier rang, au sud au bout de la dite profondeur, au nord-est à Frédéric Côté, et au sud-ouest à Achille Rousseau—avec les bâties sus-construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin ou circuit de terre situé partiellement au sud de la terre sus-désignée et y adjoignant, contenant cinq arpents de front sur deux arpents de profondeur; tenant au nord-ouest partie à la terre sus-désignée et partie à Frédéric Côté, au sud-est aux terres de Jean Parent ou ses représentants et à Charles Michaud, au nord-est à Ange Marquis ou représentants, et au sud-ouest à Ferdinand Tremblay ou représentants—sans bâties, mais avec circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, le SEIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'octobre prochain.

S. BÉRUBÉ,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 6 juin 1877. 4535
[Première publication, 16 juin 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **LOUIS VOYER**, Plaintiff;
No. 296 (No. 1142.) } against **DAVID RIOUX**,
Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the second range of the parish of Sainte Cécile du Bic, containing about two arpents and two perches in front on the north, and about three arpents on the south, by forty arpents in depth; bounded on the north by the first range, on the south by the end of the said depth, on the north east by Frederic Côté, and on the south west by Achille Rousseau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situated partly to the south of the land hereinabove described, and belonging thereto, containing five arpents in front by two arpents in depth; bounded on the north west partly by the land hereinabove described and partly by Frederic Côté, on the south west by the lands of Jean Parent or his representatives and by Charles Michaud, on the north east by Ange Marquis or his representatives, and on the south west by Ferdinand Tremblay or his representatives—without buildings, but with appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Cecile du Bic, on the SIXTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of October next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 6th June, 1877. 4535
[First published 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **N**APOLÉON FILION,
No. 290. (C. S. No. 918.) } Demandeur; contre
IGNACE ST. PIERRE, Défendeur, savoir :

1. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant deux arpents de front et plus s'il y a, sur quarante-deux arpents de profondeur; tenant au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est aux terres du second rang, au nord-est à Olivier Poirier, et au sud-ouest à Calixte St. Laurent—avec les bâties dessus érigées, appartenances et dépendances.

2. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du deuxième rang, au sud-ouest aux héritiers de feu Olivier Gagné ou leurs représentants, et au nord-est à Hilaire Ruest—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

S. BÉRUBÉ,

Bureau du Shérif,
Rimouski, 23 mars 1877.

Député Shérif.
2423 3

(Première publication, 24 mars 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **J**EAN-BAPTISTE
No. 282. } LAMONTAGNE, écuyer,
Demandeur; contre FRANÇOIS CARRIER, Dé-
fendeur, savoir :

Une terre de quatre arpents de front sur quarante-trois arpents et demi de profondeur, sise et située au premier rang de la paroisse de Sainte-Luce; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au bout de la dite profondeur, au sud-ouest à Hilaire Vaillancourt, et au nord-est à Joseph Carrier—avec ensemble les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le TRENTE-UNIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

S. BÉRUBÉ,

Bureau du Shérif,
Rimouski, 20 mars 1877.

Député Shérif.
2479 2

(Première publication, 31 mars 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **E**DOUARD LACROIX,
No. 287, (C. S. 915.) } écuyer, ancien mar-
chand, de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane,
Demandeur; contre JOSEPH BAUVILLE, culti-
vateur, de Notre-Dame de L'Assomption de McNi-
der, Défendeur, savoir :

1. Une terre de deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, situé au premier rang du township Matane; borné par le nord au fleuve Saint-Laurent, par le sud au bout de la dite profondeur, au sud-ouest à Philias Tardif, et au nord-est à Pierre Roy—avec bâties sus-construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre de deux acres de front sur vingt-cinq acres environ de profondeur, située au deuxième rang du township Matane; bornée par le nord-ouest aux terres du premier rang, par le sud-ouest à celles du troisième rang, par le nord-est à George Ouellet, et au sud-ouest au dit Joseph Bauville—avec les bâties sus-construites, circonstances et dépendances.

3. Une autre terre de quatre acres de front

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **N**APOLÉON FI-
No. 290. (S. C. No. 918.) } LION, Plaintiff;
against IGNACE ST. PIERRE, Defendant, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint-Germain de Rimouski, containing two arpents in front or more as the case may be, by forty two arpents in depth; bounded on the north west by the river Saint-Laurence, on the south east by the lands of the second range, on the north east by Oliver Poirier, and on the south west by Calixte St. Laurent—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

2. A land situate in the first range of the parish of Saint-Germain de Rimouski, containing four arpents in front by forty two arpents in depth; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the lands of the second range, on the south west by the heirs of the late Olivier Gagné or their representatives, and on the north east by Hilaire Ruest—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office,
Rimouski, 23rd March, 1877.

Deputy Sheriff.
2424

[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **J**EAN BAPTISTE LAMON-
No. 282. } TAGNE, esquire, Plaintiff;
against FRANÇOIS CARRIER, Defendant, to wit :

A land of four arpents in front by forty three arpents and a half in depth, situate and being in the first range of the parish of Sainte Luce; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the end of the said depth, on the south west by Hilaire Vaillancourt, and on the north east by Joseph Carrier—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Luce, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of August next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office,
Rimouski, 20th March, 1877.

Deputy Sheriff.
2480

[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **E**DOUARD LACROIX, es-
No. 287, (S. C. 915.) } quire, formerly mer-
chant, of the parish of Saint Jérôme de Matane,
Plaintiff; against JOSEPH BAUVILLE, farmer, of
the parish of Notre Dame de L'Assomption de
McNider, Defendant, to wit :

1. A land of two arpents in front by about thirty arpents in depth, situate in the first range of township Matane; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the end of the said depth, on the south west by Philias Tardif, and on the north east by Pierre Roy—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land of two acres in front by twenty five acres in depth, or thereabouts, situate in the second range of township Matane; bounded on the north west by the lands of the first range, on the south west by those of the third range, on the north east by George Ouellet, and on the south west by the said Joseph Bauville—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another land of four acres in front by twenty

sur vingt-cinq acres environ de profondeur, situé au deuxième rang du township Matane; bornée au nord-ouest aux terres du premier rang, par le sud-est à celles du troisième rang, par le nord-est au dit Joseph Bauville, et par le sud-ouest à Joseph Lepage ou ses représentants—avec les bâties sus-construites, appartenances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la première division du comté de Rimouski, à Saint-Jérôme de Matane, à ONZE heures de l'avant-midi, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

J. A. ROULEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 29 janvier 1877. 891 3
[Première publication, 3 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir: } JEAN BAPTISTE LA-
No. 289. (No. 890.) } MONTAGNE, écuyer,
Demandeur; contre GEORGE GUIMOND, Défendeur, savoir:

1. Une terre située au deuxième rang de la paroisse de Sainte-Flavie, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée au nord-ouest aux terres du premier rang, au sud-est aux terres du troisième rang, par le nord-est à la veuve Isaac Guimond, et par le sud-ouest à Bazile Lebrun—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une maison sise sur un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Flavie, appartenant à la Fabrique de la dite paroisse, contenant environ un demi arpent de front sur environ trois quarts d'arpents de profondeur; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin de front du premier rang, à l'ouest au terrain de la Fabrique de la dite paroisse, et à l'est à Joseph Fournier, écuyer, et une grange contigue à celle du dit Joseph Fournier, située partie sur le dit emplacement et partie sur l'emplacement du dit Joseph Fournier—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

S. BERUBÉ,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Rimouski, 10 février 1877. 1265 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

five acres or thereabouts in depth, situate in the second range of township Matane; bounded on the north west by the lands of the first range, on the south east by those of the third range, on the north east by the said Joseph Bauville, on the south west by Joseph Lepage, or representatives—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the first registration division of the county of Rimouski, at Saint Jérôme de Matane, on the NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

J. A. ROULEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 29th January, 1877. 892
[First published, 3rd February, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit: } JEAN BAPTISTE LA-
No. 289. (No. 890.) } MONTAGNE, esquire,
Plaintiff; against GEORGE GUIMOND, Defendant, to wit:

1. A land situate in the second range of the parish of Sainte Flavie, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the north west by the lands of the first range, on the south east by the lands of the third range, on the north east by Mrs. widow Isaac Guimond, and on the south west by Bazile Lebrun—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A house situate and being on a lot situate in the first range of the parish of Sainte Flavie, belonging to the Fabrique of the said parish, containing about one half arpent in front by about three quarters of a lot in depth; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the front road of the first range, on the west by the ground of the Fabrique of the said parish, and to the east by Joseph Fournier, esquire, and a barn adjoining the one belonging to the said Joseph Fournier, and situated partly on the said lot and partly on the lot belonging to the said Joseph Fournier—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the TWENTIETH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

S. BERUBÉ,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 10th February, 1877. 1266
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure

Saint-François, à savoir : } CYRUS O. RICE, gentilhomme, du canton d'Eaton, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de HORACE E. WILLIAMS, cultivateur, du canton de Hampden, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

La moitié indivise des étendues de terre appartenant au défendeur, sises et situées dans le canton d'Eaton susdit, plus spécialement connues comme

Premièrement.—Le quart nord du lot numéro dix-sept, dans le dixième rang des lots situés dans le dit canton d'Eaton, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins.

Deuxièmement.—La moitié sud du lot numéro quinze, et la moitié sud du lot numéro seize, dans le onzième rang du dit canton d'Eaton, contenant cent acres de terre chacun, et faisant ensemble deux cent cinquante acres, plus ou moins—avec la moitié indivise dans les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, au village de Cookshire, dans le dit district, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 juin 1877. 4487
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } ELIZABETH A. DICKINSON, fille majeure, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district, Demanderesse ; contre les terres et tenements d'AMASA MARTIN et autres, Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Amasa Martin, savoir :

Tout ce lot de terre étant les cent douze acres ouest du lot numéro vingt-trois, dans le onzième rang des lots situés dans le canton de Clifton, dans le dit district ; borné comme suit : commençant au coin nord-ouest du dit lot ; et de là le long de l'extrémité ouest ou la ligne du rang du dit lot ; de là le long de la ligne sud ou elle traverse le chemin public qui conduit de Martinville à Moses River ; et de là le long du dit chemin public jusqu'à un poteau placé à vingt-trois perches sud-ouest de la fourche ou le dit chemin public laisse le chemin public qui conduit au coin de Draper ainsi appelé ; et de là nord-ouest sur une ligne parallèle avec une distance de vingt-deux perches du chemin public qui conduit au coin de Draper jusqu'à un point, cinquante perches du poteau en dernier lieu mentionné sur le chemin public de Moses River ; et de là nord vingt-deux perches, jusqu'au chemin public qui conduit au coin de Draper ; de là ouest le long du chemin public et la ligne nord du dit lot jusqu'au coin nord-ouest et point de départ, la dite étendue de terre contenant cent douze acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations sur icelle, à la réserve de la source d'eau située sur le côté nord-ouest du chemin public qui conduit à Moses River, et dont A. G. Martin prend l'eau au moyen de tuyaux ou dalles—avec droit de passage pour aller à la dite source et en revenir pour réparer ou renouveler les dites dalles.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, au village de Cookshire, dans le dit district, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } CYRUS O. RICE, of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of HORACE E. WILLIAMS, of the township of Hampden, in said district, farmer, Defendant, to wit :

The defendant's undivided half in the following tracts or pieces of land lying and being in the township of Eaton aforesaid, more particularly known as

Firstly.—The northerly quarter of the lot number seventeen, in the tenth range of lots in the said township of Eaton, containing fifty acres of land, more or less.

Secondly.—The south half of the lot number fifteen, and the south half of the lot number sixteen, in the eleventh range of the said township of Eaton, containing one hundred acres of land each, and making together two hundred and fifty acres, more or less—with his undivided half in the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 13th June, 1877. 4488
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } ELIZABETH A. DICKINSON, of the city of Sherbrooke, in said district, spinster, Plaintiff ; against the lands and tenements of AMASA MARTIN and others, Defendants, to wit :

As belonging to said Amasa Martin, to wit :

All that certain lot of land being the west one hundred and twelve acres of lot number twenty three, in the eleventh range of lots in the township of Clifton, in said district ; and bounded as follows : commencing at the north west corner of said lot ; and thence along the west end or range line of said lot ; thence along the south side line to where it intersects the highway leading from Martinville to Moses River ; and thence along said highway to a post placed twenty three rods south west from the fork where said highway leaves the highway leading to Draper's corner so called ; and thence north west on a line parallel with and twenty two rods distant from the highway leading to Draper's corner to a point, fifty rods from the post last named on the Moses River highway ; and thence north twenty two rods to the highway leading to Draper's corner ; thence west along the highway and north side line of said lot, to the north west corner and point of starting ; the said parcel of land containing one hundred and twelve acres of land, more or less—with the improvements thereon, excepting and reserving the spring of water lying on the north west side of the highway leading to Moses River, from which G. Martin takes water in pipes or logs, with right of way to from and around said spring for any and all the purposes of repairing or renewing said logs.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 juin 1877. 4569
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Saint-François, à savoir : } **D**AME EMARANCE
No. 142. } GRÉGOIRE, De-

manderesse ; contre les terres et tenements d'OCTAVE LARUE, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé dans le village de Kingsey Siding, formant partie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang des lots du canton de Shipton, dans le district de Saint-François ; borné d'un côté par la terre de Samuel Cross, et de l'autre côté par la terre de John Sinnott, et contenant soixante-six pieds de front, plus ou moins, et cent pieds de profondeur, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district de Saint-François, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 12 mars 1877. 2119 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **J**. ALPHONSE CAMI-
No. 768. } R. AND, De man-

deur ; contre les terres et tenements d'OLIVIER ROY, Défendeur, à savoir :

Le lot numéro un dans le cinquième rang des lots du canton de Barford, dans le dit district, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations qui s'y trouvent.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 19 mars 1877. 2285 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure

Saint-François, à savoir : } **A**ARON L. BROWN,
No. 501. } Demandeur ; contre

les terres et tenements de J. ST. JOHN alias ST. JEAN, Défendeur, à savoir :

Le quart nord-est du lot numéro trois, dans le sixième rang des lots du canton de Clifton, dans le district de Saint-François, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans le dit district, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 19 mars 1877. 2289 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **M**ARY E. THORN-
No. 48. } MLOE et autres, De-

mandeurs ; contre les terres et tenements de

o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 13th June, 1877. 4570
(First published, 16th June, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Saint Francis, to wit : } **D**AME EMARANCE
No. 142. } GRÉGOIRE, Plaintiff ;

against the lands and tenements of OCTAVE LARUE, Defendant, to wit :

A certain emplacement situated in the village of Kingsey Siding, forming part of lot number twenty three in the first range of lots in the township of Shipton, in the district of Saint Francis ; bounded on one side by the land of Samuel Cross, and on the other side by the land of John Sinnott, and containing in front sixty-six feet, more or less, and in depth one hundred feet, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district of Saint Francis, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 12th March, 1877. 2120
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **J**. ALPHONSE CAMI-
No. 768. } R. AND, Plaintiff ;

against the lands and tenements of OLIVIER ROY Defendant, to wit :

The lot number one in the fifth range of lots in the township of Barford, in said district, containing two hundred acres of land, more or less—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 19th March, 1877. 2286
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **A**ARON L. BROWN,
No. 501. } Plaintiff ; against the

lands and tenements of J. ST. JOHN alias J. ST. JEAN, Defendant, to wit :

The north east quarter of the lot number three, in the sixth range of lots in the township of Clifton, in the district of Saint Francis, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in said district, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 19th March, 1877. 2290
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **M**ARY E. THORNLOE
No. 48. } and another, Plain-

tiffs against the lands and tenements of JEAN

JEAN-BAPTISTE SANVILLE, Défendeur, à savoir :

Cinquante acres du lot numéro deux dans le premier rang des lots du canton de Westbury, dans le dit district ; bornés au sud par la rivière Saint-François, au nord par la terre appartenant à un nommé Mayo, à l'est par un nommé D. Bairett, et au nord par la ligne Stoke—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif. Shérif.
Sherbrooke, 19 mars 1877. 2293 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **M**ARY C. DICKEN-
No. 389. } **S**ON et autres,

Demandeurs ; contre les terres et tenements de J. C. WIDGER et autres, Défendeurs, à savoir : Comme appartenant au dit J. C. Widger.

Toute cette partie du lot numéro dix-sept dans le troisième rang des lots du canton d'Ascot, dans le dit district, située sur le côté nord-ouest de la rivière Saint-François, et contenant quatre-vingt-cinq acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif. Shérif.
Sherbrooke, 19 mars 1877. 2291 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **O**LIVIER CAMI-
No. 133. } **R**AND, Deman-

deur ; contre les terres et tenements de NARCISSE GUAY et autres, Défendeurs, à savoir : Comme appartenant au dit Narcisse Guay.

La moitié est du lot numéro vingt-six dans le sixième rang des lots du canton d'Hereford, dans le dit district, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 19 mars 1877. 2287 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **L**OUIS BELANGER,
No. 65. } **D**emandeur ; contre

ZEBINA SANDERS, Défendeur, à savoir :

1. Tout ce lopin de terre sis et situé dans le canton de Compton, dans le district de Saint-François, connu comme la moitié est du lot numéro sept dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, contenant cent acres de terre, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics—ensemble les bâties sus-érigées et améliorations faites.

2. Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Barford, dans le dit district, connue et désignée comme l'aris du lot numéro dix-sept

BAPTISTE SANVILLE, Defendant, to wit :

Fifty acres of the lot number two in the first range of lots in the township of Westbury, in said district ; bounded on the south by the river Saint Francis, on the north by land owned by one Mayo, on the east by one D. Barrett, and on the north by the Stoke line—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 19th March, 1877. 2294
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **M**ARY C. DICKEN-
No. 389. } **S**ON and another,

Plaintiffs ; against the lands and tenements of J. C. WIDGER and another, Defendants, to wit : As belonging to the said J. C. Widger.

All that part of the lot number seventeen in the third range of lots in the township of Ascot, in said district, lying on the north westerly side of the river Saint Francis, and containing eighty five acres of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 19th March, 1877. 2292
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **O**LIVIER CAMIRAND,
No. 133. } **P**laintiff ; against the

lands and tenements of NARCISSE GUAY and another, Defendants, to wit : As belonging to the said Narcisse Guay.

The east half of the lot number twenty six in the sixth range of lots in the township of Hereford, in the said district, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 19th March, 1877. 2288
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **L**EWIS BELANGER,
No. 65. } **P**laintiff ; against ZE-

BINA SANDERS, Defendant, to wit :

1. All that piece parcel or lot of land situate and being in the township of Compton, in the district of Saint Francis, known as the east half of lot number seven in the eighth range of lots in the said township of Compton, containing one hundred acres of land, more or less, with the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

2. That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Barford, in said district, known and distinguished as part of lot num-

dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton de Barford, commençant au coin de terre sud-est vendu par Benjamin Damon à Edwin D. Hight; de là ouest le long de la ligne sud de la propriété de Hight jusqu'à la rivière Coaticook; de là sud le long de la rive de la rivière dix perches; de là est parallèle à la dite ligne sud de la propriété de Hight, jusqu'au coin sud-est de la dite propriété de Hight; de là nord jusqu'au point de départ, contenant deux acres de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Le lopin de terre en premier lieu décrit pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et l'étendue de terre en deuxième lieu décrite, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,

Sherbrooke, 10 avril 1877.

[Première publication, 14 avril 1877.]

Shérif.

2927 2

ber seventeen in the eleventh range of lots in said township of Barford, commencing at the south east corner of land deeded by Benjamin Damon to Edwin D. Hight; thence westerly along said Hight's south line to the Coaticook river; thence southerly along the river bank ten rods; thence easterly parallel to said Hight's south line to said Hight's south east corner; thence northerly to the point of beginning, containing two acres of land—with the buildings and improvements thereon.

The parcel of land firstly described to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and the parcel of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,

Sherbrooke, 10th April, 1877.

[First published, 14th April, 1877.]

Sheriff.

2823

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Trois-Rivières, à savoir: } **W**ILFRID LAURIER, No. 18.

JOSEPH LAVERGNE, écuyer, tous deux avocats, demeurant dans le village d'Arthabaskaville, et y pratiquant en société, comme tels, sous les nom et raison de "Laurier & Lavergne", Demandeurs; contre EDOUARD CLEMENT PARFAIT CHEVREFILS, écuyer, en sa qualité de tuteur nommé aux enfants mineurs issus du mariage, entre feu Amelia Bertha Wilhelmina Cressé et feu Auguste Cléophas Roy, et demeurant dans le village de Plessisville, Défendeur, es-qualité, savoir:

Une rente constituée de cent quarante-quatre piastres courant, exigible et payable le premier d'avril de chaque année, au capital de deux mille quatre cent piastres courant, icelui capital payable à la volonté du propriétaire de l'immeuble ci-après désigné, sur lequel la dite vente est assignée, pour une somme de deux mille quatre cent piastres courant, au désir de l'acte de constitution d'icelle rente fait et passé aux Trois-Rivières, devant Maître Joseph Badeaux et son confrère, notaires, en date du trente juin mil huit cent vingt et un—consenti par l'Honorable Louis Gury à Jean Emma, nuel Dumoulin, écuyer, notaire, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du testament de feu Pierre Michel Cressé. La dite rente est créée et assignée sur l'immeuble ci-après désigné, suivant titre nouvel, par Charles Henry Godby, écuyer, en

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Three Rivers, to wit: } **W**ILFRID LAURIER, No. 18.

JOSEPH LAVERGNE, esquire, both advocates, residing in the village of Arthabaskaville, and there practicing as such in partnership, under the style and firm of Laurier & Lavergne, Plaintiffs; against EDOUARD CLEMENT PARFAIT CHEVREFILS, esquire, residing in the village of Plessisville, in his quality of tutor appointed in due course of law to the minor children issue of the marriage, of the late Amelia Bertha Wilhelmina Cressé and of the late Auguste Cleophas Roy, Defendant, es-qualité, to wit:

A constituted rent of one hundred and forty four dollars currency, due and payable on the first day of April of every year, upon the capital of two thousand four hundred dollars currency, said capital being payable at the wish of the proprietor of the immovable property hereinafter described, on which the said rent is created, for the sum of two thousand four hundred dollars currency, pursuant to the deed constituting the said rent executed at Three Rivers, before Mre. Joseph Badeaux and colleague, notaries public, dated the thirtieth day of June, one thousand eight hundred and twenty one, passed by the Honorable Louis Gury to Jean Emmanuel Dumoulin, esquire, notary, in his quality of testamentary executor to the will and testament of the late Pierre Michel Cressé. Which said rent is created upon and affects

favor de Dame Amelia Bertha Wilhelmina Cressé, épouse de Auguste Cléophas Roy, écuyer, en date du cinq janvier mil huit cent soixante et onze, fait et passé devant L. A. Camirand, écuyer, notaire public, savoir : Un emplacement sis et situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Saint-Louis, d'environ cent pieds de front sur environ cent quatre-vingt pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Saint-Louis, et se terminant en profondeur à Joseph Moïse Desilets, écuyer, joignant d'un côté vers le sud partie aux représentants de feu Aimé Desilets, écuyer, et partie aux représentants de feu James Dickson, et de l'autre côté vers le nord à la rue Notre-Dame—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro deux mille cent quatre-vingt quatre, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le TREIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 11 juin 1877. 4435
[Première publication, 16 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } ALCIME BRUNELLE, écuyer, bourgeois, ci-devant de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, et actuellement de la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets, Demandeur; contre ANTOINE NORBERT DOSTALER, commerçant, de la paroisse Saint-Narcisse, défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le premier rang de la seigneurie de Champlain, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; prenant son front aux terres de la seigneurie de Batiscan, et se terminant en profondeur aux terres du second rang de la seigneurie de Champlain, joignant d'un côté au nord à Narcisse Prenovost, et de l'autre côté au sud à Urbain Cloutier—avec ensemble la grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 mars 1877. 2159 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } DAVID ROBERTSON, marchand, de la cité de Montréal, y faisant affaires seul là, sous la raison sociale de David Robertson & Cie., Demandeur; contre JEAN LACROIX, maçon, de la cité des Trois-Rivières, et HENRY WILLIAM KING, de la cité de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu John Harrison, en son vivant, ferblantier, de la cité de Trois-Rivières, Défendeurs solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit William Henry King, es-qualité.

Un terrain sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue du Platon, du côté sud-ouest d'icelle, d'environ vingt et un pieds de front sur environ quatre-vingt-huit pieds de profondeur, connu et distingué par le numéro six cent quatre-vingt seize, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels

the immovable property hereinafter described, according to the renewal deed from Charles Henry Godby, esquire, in favor of Dame Amelia Bertha Wilhelmina Cressé, wife of Auguste Cleophas Roy, esquire, dated the fifth day of January, one thousand eight hundred and seventy one, made and passed before L. A. Camirand, esquire, notary public, to wit: A lot situate and being in the city of Three Rivers, on Saint Louis street, of about one hundred feet in front by about one hundred and eighty feet in depth; bounded in front by Saint Louis street aforesaid, in rear by Joseph Moïse Desilets, esquire, on one side to the south partly by the representatives of the late Aimé Desilets, esquire, and partly by the representatives of the late James Dickson, and on the other side to the north by Notre Dame street—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The immovable hereinabove described is known and designated as number two thousand one hundred and eighty four, on the official cadastre, plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the court house, in the sheriff's office, on the THIRTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the third day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 11th June, 1877. 4436
[First published, 16th June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } ALCIME BRUNELLE, esquire, gentleman, heretofore of the parish of Saint François-Xavier de Batiscan, and now of the parish of Saint Pierre Lesbecquets, Plaintiff; against ANTOINE NORBERT DOSTALER, trader, of the parish of Saint Narcisse, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the first range of the seigniorie of Champlain, of two arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the lands of the seigniorie of Batiscan, in rear by the lands of the second range of the seigniorie of Champlain, on one side to the north by Narcisse Prenovost, on the other side to the south by Urbain Cloutier—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1877. 2160
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } DAVID ROBERTSON, merchant, of the city of Montreal, carrying on business there alone, under the style and firm of David Robertson & Co., Plaintiff; against JEAN LACROIX, mason, of the city of Three Rivers, and HENRY WILLIAM KING, of the city of Montreal, in his quality of testamentary executor of the late John Harrison, in his lifetime, tinsmith, of the city of Three Rivers, joint and several Defendants, to wit.

As belonging to the said William Henry King, es-qualité.

A lot situate in the city of three Rivers, on Du Platon street, on the south west side thereof, of about twenty one feet in front by about eighty eight feet in depth, known and designated as number six hundred and ninety six, on the official cadastre, plan and book of reference for the city of

pour la cité des Trois Rivières—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Trois-Rivières, 21 mars 1877. 2399 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } JAMES EDWARD
No. 504. } MULLEN, marchand,

de la cité de Montréal, y faisant affaire sous la raison sociale de J. E. Mullen & Co., Demandeur; contre JEAN LACROIX, maçon, de la cité de Trois Rivières, et WILLIAM HENRY KING, écuyer, de la cité de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu John Harrison, en son vivant, ferblantier, de la cité de Trois-Rivières, Défendeurs, solidairement, savoir:

Comme appartenant au dit William Henry King es-qualité.

Un terrain situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue des Forges, au sud-ouest d'icelle, de soixante-neuf pieds et six pouces de front sur sept pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest et neuf pieds dans la ligne sud-est; et de là le dit emplacement reprend quatre-vingt-trois pieds de large sur quatre-vingt-deux pieds et six pouces de profondeur; et de là, quatre-vingt-cinq pieds et six pouces de large allant en élargissant de manière à avoir quatre-vingt-dix pieds de large au bout de trois cent cinquante-cinq pieds et six pouces dans la ligne nord-ouest et trois cent soixante-et-huit pieds et cinq pouces dans la ligne sud-est, connu et distingué par le numéro six cent quarante-neuf, du cadastre, plan, et livre de renvoi officiels pour la cité de Trois-Rivières—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Trois-Rivières, 21 mars 1877. 2401 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit, Comté de Berthier—District de Richelieu.

Trois-Rivières, à savoir: } ALFRED DOSTA-
No. 350. } ALER, commerçants

de bois, de la paroisse de Berthier, dans les dits comté et district, Demandeur; contre HERCULE COUTU, cultivateur, de la paroisse de Saint-Didace, dans le district de Trois-Rivières, Défendeur, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans le deuxième rang de la rivière Maskinongé, fief Hope, comté de Maskinongé, de trois arpents de front sur environ vingt-deux arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front, en profondeur au troisième rang, d'un côté à Jean-Baptiste Branconnier, et de l'autre côté à Charles Coutu—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

2. Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Didace, dans le premier rang de la rivière Maskinongé, fief Hope, dans le comté de Maskinongé, contenant deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur; tenant devant à la dite rivière Maskinongé, en profondeur au deuxième rang, d'un côté à Jean-Baptiste Champagne, père, et de l'autre côté à Jérôme Mailhot—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement sis et situé en la paroisse

Three Rivers—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, on the TWENTY-FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of August next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office. Deputy Sheriff.
Three Rivers, 21st March, 1877. 2400
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } JAMES EDWARD
No. 504. } MULLEN, merchant,

of the city of Montreal, carrying on business there under the style and firm of J. E. Mullen & Co., Plaintiff; against JEAN LACROIX, mason, of the city of Three Rivers, and WILLIAM HENRY KING, esquire, of the city of Montreal, in his quality of testamentary executor of the late John Harrison, in his lifetime, tinsmith, of the city of Three Rivers joint and several Defendants, to wit:

As belonging to the said William Henry King, es-qualité.

A lot situate in the city of Three Rivers, on Des Forges street, on the south west side thereof, of sixty nine feet six inches in front by seven feet in depth, in the north western alignment and nine feet on the south eastern alignment; thence measuring eighty three feet in width by eighty two feet six inches in depth; thence measuring eighty five feet six inches in width and widening to each ninety feet in width at the end of three hundred and fifty five feet six inches on the north western alignment and three hundred and sixty eight feet five inches on the south eastern alignment, known and designated as number six hundred and forty nine, on the official cadastre, plan and book of reference for the city of Three Rivers—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the TWENTY-FIFTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of August next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office. Deputy Sheriff.
Three Rivers, 21st March, 1877. 2402
[First published, 24th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, County of Berthier, District of Richelieu.

Three Rivers, to wit: } ALFRED DOSTA-
No. 350. } ALER, lumber merchant,

of the parish of Berthier, in the said county and district, Plaintiff; against HERCULE COUTU, farmer, of the parish of Saint-Didace, in the district of Three Rivers, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Saint-Didace, in the second range from the river Maskinongé, Hope fief, county of Maskinongé, of three arpents in front by about twenty two arpents in depth; bounded in front by the front road, in rear by the third range, on one side by Jean Baptiste Branconnier, and on the other side by Charles Coutu—without buildings, circumstances and dependencies.

2. A lot situate and being in the parish of Saint-Didace, in the first range from the river Maskinongé, Hope fief, in the county of Maskinongé, containing two arpents in front by about thirty arpents in depth; bounded in front by the river Maskinongé aforesaid, in rear by the second range, on one side by Jean Baptiste Champagne, senior, and on the other side by Jérôme Mailhot—without buildings, circumstances and dependencies.

3. A lot situate and being in the parish of Saint

de Saint-Didace, dans la deuxième concession, rivière Maskinongé, du fief Hope, dans le comté de Maskinongé, d'un arpent et un quart de front sur deux arpents de profondeur; prenant son front au chemin de front, joignant en profondeur et d'un côté à Charles Coutu, fils, et de l'autre côté à Hercule Coutu—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET prochain, à NEUF heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 mars 1877. 2169 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } ODFROY DU-
No. 527. } RANT, écuyer, na-
vigateur de la Rivière du Loup (en haut), Deman-
deur; contre LOUIS GIRARDIN, journalier, du
même lieu, Défendeur, et P. A. Boudreault, écuyer,
avocat et procureur du dit demandeur, distrayant,
savoir:

La juste moitié d'un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de la Rivière du Loup, sur la rue Dorothée, étant la moitié du No. 114, contenant la dite moitié quarante pieds de front, mesure anglaise, sur cent douze pieds de profondeur, plus ou moins; prenant son front à la dite rue Dorothée, et se terminant en profondeur à la terre du docteur Dame, joignant du côté est à l'autre demi emplacement appartenant à Alexis Damphousse, et de l'autre côté à l'ouest au reste de la terre de Honoré Beland—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de la Rivière du Loup, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 mars 1877. 2167 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } LOUIS-JOSEPH ON-
No. 583. } L SIME BRUNELLE
et LOUIS BRUNELLE, tous deux négociants, de la
cité de Trois-Rivières, et y faisant négoce en société
sous les nom et raison de Louis Brunelle & Frère,
Demandeurs; contre ZEPHIRIN MONGRAIN,
cultivateur, de la paroisse Saint Stanislas, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse Saint-Stanislas, rivière Batiscan, de cinq arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; prenant son front à la rivière Batiscan, et se terminant en profondeur à la ligne seigneuriale de Sainte-Anne, joignant du côté nord est à George Charest, et du côté sud-ouest à Michel Tiffault—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Stanislas, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 mars 1877. 2165 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } MARIE ADELAIDE
No. 1721. } alias MARGUERITE
RITE ADELAIDE QUESNEL, de la paroisse de

Didace, in the second concession, river Maskinongé, of the Hope fief, in the county of Maskinongé, of one arpent and a quarter in front by two arpents in depth; bounded in front by the front road, in rear and on one side by Charles Coutu, junior, and on the other side by Hercule Coutu—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Didace, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at NINE o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 12th March, 1877. 2170
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ODFROY DURAND
No. 527. } esquire, boatman, of
River du Loup (en haut), Plaintiff; against LOUIS
GIRARDIN, laborer, of the same place, Defendant,
and P. A. Boudreault, esquire, advocate, and
plaintiff's attorney distracting for costs, to wit:

The exact half of a lot situate and being in the village of the parish of River du Loup, on Dorothée street, being the half of No. 114, said half measuring forty feet in front, english measure, by one hundred and twelve feet in depth, more or less; bounded in front by Dorothée street aforesaid, in rear by the property of doctor Dame, on the east side by the other half lot belonging to Alexis Damphousse, and on the other side to the west by the residue of the property of Honoré Beland—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of River du Loup, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 12th March, 1877. 2168
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } LOUIS JOSEPH ONE-
No. 583. } L SIME BRUNELLE and
LOUIS BRUNELLE, both traders, of the city of
Three Rivers, and there carrying on business in
partnership under the name style and firm of
Louis Brunelle & Frère, Plaintiffs; against ZEPH-
IRIN MONGRAIN, farmer, of the parish of Saint
Stanislas, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Stanislas, Batiscan river, of five arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Batiscan, in rear by the seigniorial line of Sainte Anne, on the north east side by George Charest, and on the south west side by Michel Tiffault—with house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Stanislas, on the TWENTIETH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the first day of August next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1877. 2166
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } MARIE ADELAIDE
No. 1721. } alias MARGUERITE
ADELAIDE QUESNEL, of the parish of Bécancour

Bécancour, épouse séparée de biens contractuellement de Louis Elzéar Landry, écuyer, médecin, de la dite paroisse, et le dit Louis Elzéar Landry, en autant que besoin est pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins présentes, Demandeur ; contre PROSPER BELLEVILLE, forgeron, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Un emplacement situé en la cité de Trois-Rivières, sur le fief Hertel, rue Saint-Paul, contenant soixante pieds de front sur cent six pieds de profondeur ; prenant par devant à la dite rue Saint-Paul, par derrière à la veuve Verrette, joignant d'un côté au nord-est à une rue Nouvelle, et de l'autre côté au sud-ouest à Isidore Louis Clair, écuyer—avec trois maisons et autres dépendances dessus construites. Le dit emplacement quoique différemment désigné, est le même que celui ci-après, savoir : un terrain situé en cette dite cité, connu et désigné sous le numéro deux mille quarante-cinq, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la cité des Trois-Rivières, enfermé dans les limites suivantes : en front à la rue Saint-Paul, en profondeur et du côté nord-ouest à Isidore Louis Clair, et du côté nord-est à la rue Saint-Benoit—avec quatre maisons dessus construites.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la cité de Trois-Rivières, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 mars 1877. 2161 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

Proclamations.

Canada,
Province de
Québec.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

A. R. ANGERS, } ATTENDU que le premier jour
Proc. Génl. } de juillet prochain, jour
anniversaire de la Confédération des provinces
britanniques de l'Amérique du Nord, tombe un
dimanche ; Et attendu qu'il est à propos et con-
venable que cet anniversaire soit observé et célé-
bré dans la Province de Québec ;

A CES CAUSES, moi, Luc Letellier de St. Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, je proclame et constitue par les présentes LUNDI, le DEUXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, comme le jour auquel l'ANNIVERSAIRE de la Confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord sera observé et célébré dans la dite province ; ET par les présentes j'invite tous les sujets de Sa Majesté dans la dite Province de Québec d'observer et célébrer convenablement le dit ANNIVERSAIRE le dit DEUXIÈME jour de JUILLET prochain.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes à Québec ce quinzième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et dans la quarantième année du Règne de Sa Majesté.

L. LETELLIER.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

4587

cour, wife separated as to property by marriage contract of Louis Elzéar Landry, esquire, physician, of the said parish, and the said Louis Elzéar Landry, in so far as may be needed to assist and authorize his said wife for the purposes thereof, Plaintiffs ; against PROSPER BELLEVILLE, blacksmith, of the city of Three Rivers, Defendant, to wit :

An emplacement situate in the city of Three Rivers, on the Hertel fief, Saint Paul street, measuring sixty feet in front by one hundred and six feet in depth ; bounded in front by Saint Paul street, in rear by Mrs. widow Verrette, on one side to the north east by a New street, and on the other side to the south west by Isidore Louis Clair, esquire—with three houses and other dependencies thereon erected. The said lot though differently described is the same as hereafter, to wit : a lot situate in this said city, known and designated as number two thousand and forty five, on the official plan and in the book of reference to the cadastre for the city of Three Rivers, comprised within the following limits, namely : in front by Saint Paul street, in rear and on the north west side by Isidore Louis Clair, and on the north east side by Saint Benoit street—with four houses thereon erected.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of August next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1877. 2162
[First published, 17th March, 1877.]

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.

[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A. R. ANGERS, } WHEREAS the first day of
Atty. Génl. } July next, anniversary of
the Confederation of the british provinces of North
America, falls upon Sunday ; And whereas it is
proper and becoming that this anniversary be
observed and celebrated in the Province of
Quebec ;

NOW KNOW YE, that I, Luc Letellier de St. Just, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, do hereby proclame and appoint MONDAY, the SECOND day of the month of JULY next, as the day upon which the ANNIVERSARY of the british provinces of North America shall be observed and celebrated in the said Province ; AND I do hereby invite all Her Majesty's subjects in the said Province of Quebec to observe and celebrate duly the said ANNIVERSARY the said SECOND day of JULY next.

Given under my hand and seal at arms at Quebec, this fifteenth day of the month of June, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Her Majesty's Reign.

L. LETELLIER,

By command,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

4588

Avis du Gouvernement.

RAPPORT D'UN COMITÉ de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 8 juin 1877, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 12 juin 1877.

No. 190

Concernant le "Chemin Charron" }
et le "Chemin Mailloux," }
Comté de Bellechasse }

L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, dans un rapport en date du huit juin courant (1877), expose, que le Gouvernement de cette Province a fait construire et parachever dans le comté de Bellechasse, un chemin de colonisation ayant son point de départ à l'endroit connu sous le nom de "Augmentation de Saint-Michel," et allant jusqu'au chemin Mailloux, en passant à l'extrémité sud-ouest des rangs un, deux et trois du nord-est du canton Armagh, le dit chemin étant généralement désigné sous le nom de "Chemin Charron."

Que le Gouvernement a aussi fait construire et parachever un autre chemin généralement désigné sous le nom de "Chemin Mailloux" qui traverse en partie le dit comté de Bellechasse du nord-ouest au sud-est, passant à travers les cantons Armagh, Mailloux, Roux et Bellechasse, jusqu'à la rivière Daquam.

Qu'il est nécessaire que le Gouvernement abandonne tout contrôle sur les dits deux chemins et les ponts dessus construits, afin que les municipalités intéressées puissent prendre les mesures nécessaires pour les entretenir à l'avenir.

L'Honorable Commissaire recommande en conséquence, qu'en conformité de la section 182, du chapitre 15, de la 32^e Vic., les dits chemins "Charron" et "Mailloux," tels que ci-dessus désignés, et les ponts dessus, soient déclarés n'être plus, à partir du vingt-huitième jour de juin courant, sous le contrôle de l'administration du Gouvernement, et qu'une proclamation soit préparée et publiée à cet effet.

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,
(Signé), FELIX FORTIER,
4563 Greff. Cons. Ex.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Richardson, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette affaire, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, vendredi, le treizième jour de juillet A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel,

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 14 juin 1877.

4559

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de E. O. Lespérance, de Sherbrooke, marchand, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée soumise aux objections jusqu'au deuxième jour de juillet prochain, après laquelle date les dividendes seront payés.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
4545

Sherbrooke, 14 juin 1877.

Government Notices.

COPY OF THE REPORT of a committee of the Honorable Executive Council, dated the 8th day of June, 1877, approved by the Lieutenant Governor, on the 12th June, 1877.

No. 190.

Concerning the "Charron Road," and }
the "Mailloux Road" county }
of Bellechasse. }

The Honorable commissioner of Agriculture and Public Works, in a report dated the eight day of June instant (1877), exposes, that the Government of this Province has caused to be built and completed in the county of Bellechasse, a colonization road starting from the place known as the "Gore of Saint-Michel," and running to the Mailloux road, passing by the south west extremity of the first, second and third ranges north east of townships Armagh, which said road is known as the "Charron Road."

That the Government has made and completed another colonization road known as the "Mailloux Road" partly crossing the said county of Bellechasse from the north west to the south east, passing across townships Armagh, Mailloux, Roux and Bellechasse, to the river Daquam.

That it has become necessary that the Government should abandon all control over the said roads and the bridges thereon erected, so that the municipalities interested therein may provide for the maintenance thereof in future.

The Honorable Commissioner accordingly recommends, pursuant to section 182, of chapter 15 of the 32nd Vic., that the "Charron" and "Mailloux" roads, hereinabove described, as also the bridges erected thereon, be declared to be no longer, from and after the twenty eighth day of June instant, (1877), under the control or administration of the Government, and that a proclamation be prepared and published to that effect.

The committee concur in the foregoing report and recommend it to the Lieutenant Governor's approval.

Certified,
(Signed), FELIX FORTIER,
4564 Clerk, Executive Council.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Richardson, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, on Friday, the thirteenth day of July A. D. 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 14th June, 1877.

4560

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of E. O. Lespérance, of Sherbrooke, merchant, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the second day of July next, after which dividends will be paid.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
4546

Sherbrooke, 14th June, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Levi W. Wyman, de Waterville, marchand, failli.

Je, soussigné, J. A. Archambault, syndic officiel, pour le district de Saint-François, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi d'ici à un mois, et de se réunir à mon office, à l'Hôtel-de-Ville, en la cité de Sherbrooke, le troisième jour de juillet 1877, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et décharge en faveur du failli, comportant être signé par la majorité requise des créanciers, le failli s'oblige par cette composition payer à ses créanciers non-garantis vingt centins par piastre, par ses billets, à six, neuf et douze mois, du premier jour de juin 1877, et il s'oblige payer en outre toutes les réclamations privilégiées.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 2 juin 1877.

4547

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph A. J. Craig, commerçant, de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mercredi, le vingt-septième jour de juin courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Bureau de Evans & Riddell,
No. 22, rue Saint-Jean.
Montréal, 14 juin 1877.

4541

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Reay, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 14 juin 1877.

4543

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. E. B. Parkin, et dans l'affaire de Murray & Parkin, faillis.

Je, soussigné, J. A. Archambault, syndic officiel, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.

Sherbrooke, 12 juin 1877.

4549

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District d'Ottawa. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Wm. G. Leroy et Wm. Gardner, de Bryson, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et jeudi, le vingt-sixième jour de juillet prochain A. D. 1877, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

(Signé),
FLEMING, CHURCH & KENNEY,
Procureurs ad litem.

Aylmer, 14 juin 1877.

4561

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Levi W. Wyman, of Waterville, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, J. A. Archambault, official assignee, for the district of Saint Francis, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, in the City Hall building, in the city of Sherbrooke, the third day of July next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge in favor of said insolvent, purporting to be signed by the required proportion of creditors, the insolvent by his deed promises to pay unto his unsecured creditors twenty cents on the dollar, by his promissory notes, at six, nine and twelve months, from the first day of June, 1877, and he assumes the payment in full of all privileged claims.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 2nd June, 1877.

4548

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph A. J. Craig, of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Wednesday, the twenty seventh day of June instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Office of Evans & Riddell,
No. 22, Saint John street.
Montreal, 14th June, 1877.

4542

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Reay, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of July next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 14th June, 1877.

4544

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of J. E. B. Parkin, and in the matter of Murray & Parkin, Insolvents.

I, the undersigned, J. A. Archambault, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.

Sherbrooke, 12th June, 1877.

4550

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Québec, }
District of Ottawa. } Superior Court.

In the matter of Wm. G. Leroy and Wm. Gardner, of Bryson, Insolvents.

The undersigned has filed in the office of the court a consent by their creditors to their discharge, and on Thursday, the twenty sixth day of July next A. D. 1877, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

(Signed),
FLEMING, CHURCH & KENNEY,
Attorneys ad litem.

Aylmer, 14th June, 1877.

4562

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Amable Brassard, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 14 juin 1877.

4557

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, fondateur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juillet prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
4551

Montréal, 14 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul *alias* Napoléon Tourigny et Homère Guay, tous deux du village de Victoriaville, commerçants, faisant affaire et commerce ensemble, à Victoriaville, en société, sous les nom et raison de P. Tourigny & Guay, faillis.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 5 juin 1877.

4581

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis McMann, menuisier et entrepreneur, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 juin 1877.

4579

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Frank Jarvis, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John A. Miller, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN A. MILLER,
Syndic.
Bureau d'Oliver & Miller,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 13 juin 1877.

4511

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Henry James Tiffin, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Un troisième bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 13 juin 1877.

4509

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Amable Brassard, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montreal, 14th June, 1877.

4558

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

In the matter of Norman Van Alstyne, of the city and district of Montreal, founder and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, subject to objection until Monday, the second day of July next A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
4552

Montreal, 14th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Paul *alias* Napoléon Tourigny and Homère Guay, both of the village of Victoriaville, traders, and carrying on business together, at Victoriaville, in partnership, under the name style and firm of P. Tourigny & Guay, Insolvents.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 5th June, 1877.

4582

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Francis McMann, of the city of Montreal, carpenter and builder, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François-Xavier street,
Montreal, 12th June, 1877.

4580

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Frank Jarvis, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John A. Miller, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN A. MILLER,
Assignee.
Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 13th June, 1877.

4512

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Henry James Tiffin, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

A third dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of July next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.
Montreal, 13th June, 1877.

4510

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de John James Murphy, épicier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, à Montréal, samedi le trentième jour de juin courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau : Exchange Bank Buildings,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 11 juin 1877. 4553

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Corbeil, épicier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été déclaré et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de juillet A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 14 juin 1877. 4577

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de John Woods, des cité et district de Montréal, épicier et commerçant, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de John Woods & Cie., failli.

Je, Andrew B. Stewart, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Building, en la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour de juillet A. D. 1877, à quatre heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.
4483

Montréal, 11 juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Wallace M. Holbrooke, de Helana, failli.

Le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge portant avoir été exécuté par une majorité de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, dont les conditions sont le paiement de trente-cinq centins dans la piastre, avec garantie. Les créanciers du susdit failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le deuxième jour de juillet prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

A. W. OLIVER,
Syndic.

Bureau de Oliver & Miller,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 13 juin 1877. 4513

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Perrault, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 juin 1877. 4573

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John James Murphy, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are requested to attend a meeting to be held at my office, in Montreal, on Saturday, the thirtieth day of June current, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office : Exchange Bank Building,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 11th June, 1877. 4554

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Corbeil, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been declared open to objection until the third day of July A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montreal, 14th June, 1877. 4578

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Woods, of the city and district of Montreal, grocer and trader, carrying on business there as such under the style and firm of John Woods & Co., an Insolvent.

I, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants Exchange Building, in the city of Montreal, on Monday, the ninth day of July, A. D. 1877, at the hour of four of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.
4484

Montreal, 11th June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Wallace M. Holbrooke, of Helana, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority of his creditors representing three fourths in value of his liabilities, the terms of which are the payment of thirty five cents in the dollar, secured. The creditors of the above named insolvent are notified to meet at my office, 43, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the second day of July next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge.

A. W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street.
Montreal, 13th June, 1877. 4514

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Moïse Perrault, grocer and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 14th June, 1877. 4574

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

La Banque des Cantons de l'Est, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Sherbrooke, Demanderesse; vs. Henry Parker, commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-huitième jour de juin A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 & 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 11 juin 1877.

4571

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Larochelle & Scott, contracteur de chemins de fer, failli.

Un bref de saisie-arrêt et deux brefs concurrents ont été émanés en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de J. Auger, syndic officiel, No. 114, rue Saint-Pierre, dans la cité de Québec, lundi, le neuvième jour de juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires des faillis, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

J. AUGER,
Syndic officiel.
ALFRED LEMIEUX,
Syndic officiel.
D. DORAN,
Syndic officiel.

Québec, 15 juin 1877.

4585

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Vanasse, de la cité de Sherbrooke, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 & 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 8 juin 1877.

4575

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de "The Gilbert & Chaudière Gold Fields and Mining Company of Canada," corps politique et incorporé, faillie.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés d'assister à une assemblée des créanciers de la dite compagnie, qui sera tenue à mon bureau No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le troisième jour de juillet prochain, à trois heures p. m., pour autoriser la vente de toute la succession en bloc ou autrement, et pour le règlement des affaires en général.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.

Québec, 14 juin 1877.

4565

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

The Eastern Townships Bank, a body politic and corporate, having its principal place of business at the city of Sherbrooke, Plaintiff; vs. Henry Parker, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty eighth day of June A. D. 1877, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 & 68, Saint James street,
Montreal, 11th June, 1877.

4572

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Larochelle & Scott, railway contractors, Insolvents.

A writ of attachment and two concurrent writs of attachment have issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Jacques Auger, official assignee, in the city of Quebec, No. 114, Saint Peter street, Lower Town, on Monday, the ninth day of July, at eleven o'clock a. m., to receive statements of the insolvent's affairs, appoint an assignee if the creditors see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. AUGER,
Official assignee.
ALFRED LEMIEUX,
Official assignee.
D. DORAN,
Official assignee.

Quebec, 15th June, 1877.

4586

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Narcisse Vanasse, trader, of the city of Sherbrooke, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 & 68, Saint James street,
Montreal, 8th June, 1877.

4576

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of The Gilbert and Chaudière Gold Fields and Mining Company of Canada, a body politic and corporate, Insolvents.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month, and are also hereby notified to attend a meeting of creditors of the said company, to be held at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the third day of July next, at three o'clock p. m., to authorize the sale of the entire estate *en bloc* or otherwise, and for the general ordering of affairs.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.

Quebec, 14th June, 1877,

4566

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Perrin, junior, failli.

Avis est par le présent donné que, en vertu des pouvoirs à moi conférés comme syndic de la succession du susdit failli, j'offrirai à vendre par encan public, sur les lieux, dans le village de Sainte-Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, dans la province de Québec, MARDI, le VINGT-UNIÈME jour d'AOUT prochain A. D. 1877, à MIDI, tous les droits, titres, privilèges et intérêts du dit failli et de moi-même comme syndic, sur un certain morceau ou lot de terre et prémisses situés dans le village de Sainte-Scholastique, dans les limites de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, contenant un demi arpent de front par un arpent et demi de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné en front par la rue Saint-Vincent, en arrière par un emplacement appartenant aux commissaires d'école de la dite paroisse de Sainte-Scholastique, d'un côté par la rue Saint-Antoine, de l'autre côté par Joseph Victor Fillion—avec une maison en pierre, remise en bois, remise pour voiture, grange et autres bâties sus-érigées.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 14 juin 1877. 4555

* ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Grimard, contracteur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. "Par ordre spécial de l'Hon. Juge, siégeant pour les affaires de faillite, en date du 27 février dernier." Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Un lopin de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels comme étant le lot numéro soixante-quinze (75)—avec une maison en bois à deux étages, lambrissée en brique, et autres bâties érigées sur le dit lopin de terre.

Pour être vendu à la folle enchère de William Henderson, au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le VINGT-UNIÈME jour d'AOUT 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

D. H. HENDERSON,

Bureau, 344, rue William. Syndic.
Montréal, 14 juin 1877. 4567

[Première publication, 16 juin 1877.]

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Pierre Perrin, junior, an Insolvent.

Notice is hereby given that, by virtue of the power vested in me as assignee of the estate of above named insolvent, I shall offer for sale by public auction, on the premises, in the village of Saint Scholastique, in the county of Two Mountains, district of Terrebonne, in the province of Quebec, on TUESDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, A. D. 1877, at TWELVE o'clock noon, all the right title and interest of the said insolvent; and of myself as assignee, in and to that certain parcel or lot of land and premises situated in the village of Saint Scholastique, in the limits of the seigniorie of the lake of Two Mountains, containing half an arpent in front by one and a half arpent in depth, more or less, without guarantee as to precise measurement; bounded in front by Saint Vincent street, in rear by an emplacement belonging to the school commissioners of the said parish of Saint Scholastique, on one side by Saint Antoine street, on the other side by Joseph Victor Fillion—with a stone building, wood shed, carriage shed, barn and other buildings thereon erected.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montreal, 14th June, 1877. 4556

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Antoine Grimard, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. "By special order of the Hon. Judge, sitting in insolvency of date 27th February last, past." All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A certain lot of land situate and being in the Saint-Jame's ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference as lot number seventy five (75)—with a two storey frame house, encased with brick, and outbuildings on the said lot of land.

To be sold at the folle enchère of William Henderson, at the court house, in the city of Montreal, in the court room reserved for proceeding in insolvency, on TUESDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST, 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

D. H. HENDERSON,

Office, 344, William street. Assignee.
Montreal, 14th June, 1877. 4568

[First published, 16th June, 1877.]